

Les associations de protection de  
la nature face à leur mémoire :  
Amnésie ou transmission ?

# Pour COMITÉ D'HISTOIRE mémoire

REVUE DES MINISTÈRES DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE ET DE LA  
COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



*J'ai la mémoire qui flanche, mon ordi aussi !*





# Pour COMITÉ D'HISTOIRE **mémoire**

REVUE DES MINISTÈRES DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE ET DE LA  
COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

**Actes de la journée d'étude du vendredi 6 avril 2018**

**Les associations de protection de la nature  
face à leur mémoire :  
Amnésie ou transmission ?**

L'intérêt pour l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement ne cesse de croître auprès de ceux et de celles qui s'intéressent à ce sujet. En effet, les controverses environnementales réapparaissent périodiquement dans l'actualité, qu'il s'agisse, par exemple, de projets d'aménagement critiqués ou contestés, de la création ou de l'extension d'espaces protégés, de pollutions d'origine agricole ou industrielles, de la réintroduction d'espèces sauvages dans le milieu naturel ou de la préservation des paysages.

Des controverses de même nature se sont déjà produites dans le passé, avec l'implication notamment d'associations environnementales, de porteurs de projet, d'autorités publiques et des médias autour de conflits locaux. La connaissance historique permet d'essayer de comprendre ce qui, dans les situations passées, était différent de ce qui peut se produire aujourd'hui ou, au contraire, analogue.

Afin de conserver la mémoire des éléments de continuité ou de discontinuité, il apparaît important de sauvegarder la diversité des sources archivistiques de façon à ce que les historiens puissent disposer d'informations provenant de l'ensemble des parties prenantes. Le fait de disposer de données plurielles autres que les archives déposées par les administrations publiques, qui puissent apporter un éclairage complémentaire à l'histoire officielle, devient un enjeu majeur.

C'est la raison pour laquelle, à l'occasion des 50 ans du réseau associatif de France Nature Environnement (FNE), les Archives nationales, l'Association pour l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement (AHPNE) et le Comité d'histoire ministériel avaient organisé une journée d'études sur ces problématiques, le 6 avril 2018.

L'objectif principal de ce colloque était de convier les représentants des associations membres de FNE à une réflexion sur l'importance de conserver et de transmettre dans de bonnes conditions leurs archives, en leur présentant des exemples d'opérations et de dispositifs d'accompagnement proposés tant par les Archives nationales et départementales que par l'AHPNE.

À l'origine de cet évènement, il y avait eu le dépôt aux Archives nationales, en 2016, des archives privées de Jean-Pierre Raffin, un universitaire engagé depuis longtemps dans la protection de la nature, qui fut député européen et qui est président d'honneur de FNE.

Dans le même temps, se produisait aussi, à l'initiative de l'AHPNE, le dépôt d'archives d'associations de terrain dans les fonds des Archives départementales. Ces types d'initiative, qui sont le reflet d'un demi-siècle de militantisme, mériteraient d'être amplifiés.

Au cours de la matinée, après les allocutions d'ouverture de Françoise Banat-Berger, directrice des Archives nationales, et de Michel Dubromel, président de France Nature Environnement, et l'intervention de Bertrand Surret pour GRT gaz, qui avait apporté un soutien au titre du mécénat, des conférences introductives, animées par Solange Bidou (Département environnement, aménagement du territoire et agriculture aux Archives nationales), et une table ronde, modérée par Henri Jaffeux, président de l'AHPNE, ont permis aux intervenants de présenter l'origine des sources archivistiques écrites et orales, leur organisation dans les services d'archives et leurs apports tant pour les recherches académiques que pour la conception de politiques publiques.

Anne Trespeuch-Berthelot (Université de Caen-Normandie) ouvre le cycle de conférences, et relate son expérience de terrain dans le Limousin, dans le cadre d'un post-doctorat, de la réalisation d'un inventaire qui visait à recenser toutes les sources à l'échelle locale pouvant servir aux chercheurs en histoire environnementale. Elle décrit dans ce contexte ses échanges avec les représentants des associations locales. Patrick Cavalié (Mission des archives ministérielles) présente le processus de dépôt des archives écrites de Jean-Pierre Raffin et leur contenu. Constance de Vergnette et Thierry Guilpin (Archives nationales) décrivent l'historique de la constitution des archives publiques et privées relevant de l'environnement aux Archives nationales. Patrick Février (Comité d'histoire) conclut cette session en rappelant l'importance des archives orales et en citant des propos extraits de la campagne d'entretiens oraux réalisés pendant 3 ans, sous l'égide du Comité d'histoire, auprès d'élus, de hauts fonctionnaires et de personnalités associatives qui ont marqué l'histoire de FNE depuis un demi-siècle.

Dans la table ronde suivante, Florian Charvolin (Centre Max Weber) nous initie à la façon dont les archives se constituent, se forment et dont elles prennent place selon que les événements sont « chauds » ou « froids ». Rémi Luglia (université de Caen) illustre de quelques exemples l'importance des archives des associations pour un historien de l'environnement et témoigne par exemple des différences d'appréciation de la valeur d'un document comme archive, en fonction du positionnement familial, social ou professionnel de celui ou de celle qui détient la ressource.

Vincent Maroteaux (Archives nationales) retrace le processus et le bilan de la collecte d'archives menée en Seine Maritime avec des associations de l'environnement. Il en fait un bilan critique en identifiant les difficultés et les points de vigilance dans ce type de projet.

Élodie Martinie-Cousty (FNE), au travers d'un récit en partie familial, relate les circonstances dans lesquelles les archives de la fondatrice de l'UMIVEM dans le Morbihan, sa tante, Marie-Claire Borde, avaient été déposées. Elle rappelle que ces documents reflétaient les débats, les combats et les actions menés localement par les militants pour assurer la compatibilité d'un aménagement « durable » du Morbihan (aujourd'hui tant valorisé) avec des projets d'équipement, d'urbanisme et de tourisme portés par l'État ou les collectivités pendant la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, pas toujours très vertueux du point de vue environnemental.

Les trois sessions de l'après-midi portent chacune sur des exemples spécifiques de controverses environnementales, pour illustrer l'intérêt de mettre à disposition de tous ces ressources diverses et plurielles portant sur le passé récent.

Dans la session consacrée aux risques liés aux pollutions d'hydrocarbures en mer et sur les littoraux, animée par Patrick Février, le fait d'avoir documenté la longue histoire du naufrage de l'Amoco Cadiz et ses conséquences tant en mer que sur terre après l'accident, peut permettre à Claire Bouteloup (agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse), par exemple, de travailler sur la reconnaissance des dommages écologiques provoqués par les marées noires. Elle présente, dans ce cadre, les difficultés auxquelles elle a pu être confrontée dans sa recherche d'archives associatives. Christophe Rousseau (CEDRE) explique la création de cet organisme à partir de cet événement, son développement, l'implication de ses experts dans la compréhension des phénomènes de pollution et de l'accompagnement spécialisé que le CEDRE peut mettre en place lors d'événements de cette nature partout dans le monde. Denez Lhostis (FNE), militant écologiste depuis plus de 50 ans, se souvient de ces premiers événements traumatisants pour une région, la Bretagne et ses habitants. Il replace les actions militantes d'alors dans l'ensemble des mouvements de contestation et dans leur contexte pendant les années 1970/1980.

Dans la session animée par Jean-David Abel (FNE) sur la protection et la réimplantation d'une espèce emblématique des Pyrénées, l'ours, c'est de la mémoire vivante que

se font l'écho les intervenants. Farid Benhamou (Université de Poitiers) présente une partie de ses recherches et rappelle l'importance des documents dont il a pu prendre connaissance, non publiés ou pas directement accessibles, pour réaliser son travail. Alain Reynes (Association Pays de l'ours-Adet) témoigne le « nez dans le guidon » depuis presque 30 ans sur le dossier de l'ours, de son rapport à l'archivage. Il ajoute des considérations plus personnelles sur l'histoire de l'ours bien avant le XX<sup>e</sup> siècle, la place de l'information et de la communication et l'instrumentalisation possible des archives.

Enfin Jean-Pierre Raffin préside la dernière séquence sur les controverses autour des projets d'énergie renouvelable et de la protection de la nature, en l'illustrant de ses propres souvenirs. Michel Khalanski qui occupait des responsabilités à EDF en interface entre son employeur et la communauté scientifique, présente quelques projets d'hydroélectricité et le traitement des questions environnementales. Il rappelle aussi qu'EDF disposait d'un service d'archives conséquent et bien organisé. Yves Bouvier complète l'ensemble de ces propos en évoquant les conflits avec les associations, ou les élus, sur les projets de « barrage » concernant les parcs nationaux.

Patrick Février, secrétaire délégué du Comité d'histoire, qui représentait Laurence Monnoyer-Smith, commissaire générale du développement durable au ministère de la Transition écologique et solidaire, empêchée, prononce la clôture de ce colloque riche de contributions et d'échanges avec les représentants des associations très nombreux présents dans la salle. Il espère que sa diffusion, en liaison avec FNE, contribuera à inciter tous ceux et toutes celles qui détiennent, dans leur bureau ou à leur domicile, des archives à consulter les Archives nationales ou départementales sur l'intérêt historique d'en assurer la conservation en les déposant dans des fonds publics ou privés.

Enfin le Comité d'histoire et l'Association pour l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement souhaitent, dans cet éditorial, rendre un hommage particulier à Roger Cans, journaliste « environnemental » au quotidien *Le Monde* pendant de nombreuses années. Membre actif de l'AHPNE, participant aux débats de ce colloque, mais décédé quelques mois plus tard, en décembre 2018, Roger Cans avait porté les questions environnementales sur la scène médiatique, dans un contexte où les politiques et les décideurs ne s'étaient pas autant emparés de ces problématiques qu'aujourd'hui.

**Philippe Caron**

Secrétaire du Comité d'histoire ministériel 

# sommaire

## Ouverture du colloque

- ❖ Allocutions d'ouverture par **Françoise Banat-Berger, Michel Dubromel et Bertrand Seurret** 11

## Conférences introductives

- ❖ Introduction 18  
Solange Bidou
- ❖ Le chercheur confronté aux archives des associations. Expérience de terrain dans le Limousin 19  
Anna Trespeuch-Berthelot
- ❖ Le fonds Jean-Pierre Raffin - France Nature Environnement : de la collecte à la valorisation 24  
Patrick Cavalié
- ❖ Les sources publiques et privées de l'environnement conservées aux Archives nationales 28  
Constance de Vergnette et Thierry Guilpin
- ❖ Quelles connaissances nous apporte la collecte d'archives orales provenant d'acteurs du réseau de France Nature Environnement ? 35  
Patrick Février

## Table ronde - De l'importance de la sauvegarde et de la collecte des archives des associations de protection de la nature

- Animée par **Henri Jaffeux** 38  
avec **Florian Charvolin, Rémi Luglia, Vincent Maroteaux, Élodie Martinie-Cousty**

- ★ **Débat** 51

## Session 1 - De l'Amoco Cadiz au principe de précaution : documents et savoirs

Animée par <b>Patrick Février</b>	60
❖ <b>Le savoir des associations sur les dommages écologiques. L'exemple des marées noires</b> <b>Denez L'hostis</b>	61
❖ <b>La mission de documentation du Cedre : une évolution liée aux pollutions majeures</b> <b>Christophe Rousseau</b>	66
❖ <b>Pour la reconnaissance des dommages écologiques : retrouver le fil de l'action.</b> <b>Le cas de l'Amoco Cadiz</b> <b>Claire Bouteloup</b>	71
★ <b>Débat</b>	75

## Session 2 - Mémoire de l'ours, mémoire des hommes ?

Animée par <b>Jean-David Abel</b>	82
❖ <b>Une recherche sur la protection de l'ours dans les Pyrénées : de la mémoire vivante à la documentation sensible</b> <b>Farid Benhamou</b>	83
❖ <b>Mémoire d'ours, les leçons de protection de l'ours brun dans les Pyrénées</b> <b>Alain Reynes</b>	88
★ <b>Débat</b>	95

## Session 3 - L'énergie renouvelable contre nature ?

- Animée par **Jean-Pierre Raffin** 100
- ❖ **Genèse de la prise en compte des problématiques environnementales par EDF en relation avec l'énergie hydroélectrique** 101  
**Michel Khalanski**
  - ❖ **Enjeux et mémoire de la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature** 105  
**Jean-David Abel**
  - ❖ **Les controverses autour des projets de développement des énergies hydrauliques dans les parcs nationaux** 108  
**Yves Bouvier**
  - ★ **Débat** 113

## Conclusion du colloque

- ❖ **Allocution de clôture** 118  
**Patrick Février**

## Comité d'histoire

122

# Ouverture du colloque



# Allocution de Françoise Banat-Berger, directrice des Archives nationales

Mesdames et Messieurs, chers collègues, je suis très heureuse de vous accueillir aujourd'hui aux Archives nationales sur ce beau site de Pierrefitte-sur-Seine, qui plus est, sous ce beau soleil - c'est un signe - pour ouvrir cette journée d'étude intitulée « Les associations de protection de la nature face à leur mémoire : amnésie ou transmission ? »

C'est dire qu'aujourd'hui, nous allons évoquer les enjeux de mémoire pour éclairer des questions et des problématiques liées aux questions environnementales, de plus en plus prégnantes dans notre société, au point que l'on souhaite même les inscrire dans notre Constitution.

À l'origine de cette journée d'étude figurent à la fois un don, une initiative associative et un anniversaire.

Le don est celui qui a été effectué par France Nature Environnement (FNE) en novembre 2015. Il concerne les archives de Jean-Pierre Raffin, maître de conférences honoraire en écologie, ici présent, que je salue chaleureusement. Il fut président de France Nature Environnement de 1982 à 1985 et député européen. C'est dire que ses archives constituent un très beau fonds. Traité et classé par Patrick Cavalié, archiviste à la mission des archives des ministères

de la Transition écologique et solidaire et de la Cohésion des territoires, il vous sera présenté ce matin. Très riche, il intéresse d'ores et déjà un certain nombre de chercheurs. C'est donc tout un bonheur que de pouvoir ainsi donner des archives qui sont aussitôt exploitées. Encore un grand merci à vous.

L'initiative associative revient à l'Association pour l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement (AHPNE), dont je salue le président, Henri Jaffeux, qui présidera l'une des séances d'aujourd'hui. Cette association a entrepris dans toute la France une campagne de sensibilisation auprès d'acteurs privés de la protection de la nature et de l'environnement afin de les inciter à conserver et valoriser leurs archives. Le site de l'AHPNE est un site absolument épatant, d'une richesse incroyable. En effet, nous y trouvons à la fois de multiples informations concernant les recherches en cours, les publications, les revues, les colloques ou les journées d'étude.

Nous y trouvons également un dictionnaire des principaux acteurs de l'environnement et de la nature, dictionnaire participatif, qui plus est, ainsi que des inventaires d'archives concernant plusieurs territoires. C'est quelque chose dont vous pouvez complètement vous enorgueillir tant ces inventaires sont de

qualité. Jusque-là, ce travail a été essentiellement centré sur la Normandie et la Bretagne, d'où la présence, ce matin, d'acteurs de ces territoires. Aujourd'hui, ce travail s'élargit à la région Centre-Val de Loire.

Enfin, l'anniversaire n'est pas encore de celui de mai 1968. À ce sujet, dans quelques jours, se tiendra aux Archives nationales une prochaine exposition. Ici, on parle des 50 ans de France Nature Environnement. C'est un très bel anniversaire que nous souhaitons à FNE et à tous ses membres, et encore 50 prochaines années d'activité aussi intense, sans oublier toutes les associations de terrain qui sont derrière la fédération.

Cette journée d'étude est également le fruit d'une collaboration avec plusieurs autres partenaires.

Il y a un partenariat habituel et chaleureux entre les Archives nationales et la mission des archives du ministère de la Transition écologique et solidaire. Toute une chaîne archivistique fait que les versements d'acteurs publics du ministère sont collectés et préparés par la mission des archives. Ils sont ensuite transférés ici, en collaboration avec les Archives nationales, notamment pour organiser tout ce qui tourne autour de leur valorisation. Il s'agit donc d'un partenariat

ancien, très riche et très fort que nous avons avec la mission des archives.

Une convention de partenariat a également été signée en 2014 entre le ministère et son Comité d'histoire d'une part, et les Archives nationales d'autre part. Nous sommes régulièrement associés à ses travaux et participons à la rédaction d'articles dans la revue *Pour mémoire* que le Comité publie.

Une collaboration très étroite s'est établie avec l'AHPNE, avec une convention cadre signée en 2015. Cette convention est centrée sur « *une volonté commune d'encourager la recherche et la diffusion des connaissances sur l'histoire de l'environnement, de l'écologie et du développement durable, et sur l'histoire de la protection de la nature, des sites, des paysages et de la biodiversité* ». C'est dire l'ampleur de ce travail. Découlant de ce partenariat, cette volonté s'est fort naturellement inscrite dans notre projet scientifique, culturel et éducatif, dans le cadre du programme nature et environnement.

Ces liens étroits se sont déjà manifestés par plusieurs manifestations. L'une se déroula en décembre 2015 dans cet auditorium, sur le thème « Santé et environnement ». L'autre, intitulée « Sales bêtes ! Mauvaises herbes ! », se tint dans l'auditorium ministériel, à la Défense le 31 janvier 2017 ; elle portait sur l'évolution de la notion d'animaux et de plantes nuisibles à travers l'histoire.

La journée d'étude d'aujourd'hui est donc le fruit de cette collaboration par-

tenariale. Je remercie très vivement le comité d'organisation qui avait été mis en place, dont la cheville ouvrière aux Archives nationales a été Thierry Guilpin.

Je tiens tout particulièrement à remercier tous les autres membres de ce comité :

- au titre du Conseil d'administration de France Nature Environnement, Élodie Martinie-Cousty, chargée de la coordination du projet pour la fédération;
- pour le Comité d'histoire, Patrick Février, son responsable, et Lorette Peuvot ;
- aux Archives nationales, outre Thierry Guilpin, qui travaille au département de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture (DEATA), la chef de ce département, Solange Bidou, et Constance de Vergnette, conservatrice au département des archives privées (DAP) ;
- pour l'AHPNE, son président, Henri Jaffeux, sans oublier Jean-Pierre Raffin, qui est pour beaucoup dans la mise en place de cette journée.

Enfin, j'adresse un vif remerciement à GRTgaz et à Bertrand Seurret, son représentant, délégué pour la responsabilité sociale et environnementale et le territoire, qui a bien voulu soutenir l'organisation de cette journée.

L'intérêt de ces thématiques environnementales pour l'histoire est de plus en plus important, d'où le rôle majeur joué par l'AHPNE. S'appuyer sur les archives est essentiel pour en faire mémoire et réfléchir à la façon dont ces ques-

tions doivent être traitées et travaillées aujourd'hui. Il s'agit des archives publiques, à travers le réseau des missions des archives des ministères, des Archives nationales et des archives départementales qui recueillent, par exemple, les fonds des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et des directions départementales des territoires (et de la mer).

Les archives privées sont indispensables pour incarner, compléter, enrichir et combler tout ce que n'apportent pas les archives publiques. C'est précisément l'objet de cette journée que de montrer à quel point ces archives privées sont précieuses. Nous y sommes très attachés.

Nous avons des priorités de collecte de dons voire de dépôts d'archives privées : les archives politiques, les archives de la recherche en sciences humaines et sociales, celles de l'éducation spécialisée de l'éducation populaire mais aussi celles de l'environnement, comme c'est aujourd'hui le cas.

L'objectif est de constituer des archives un peu mixtes, parce que la frontière n'est pas toujours simple entre ce que l'on appelle les archives « publiques » et les archives « personnelles ». Souvent, les versements sont marqués par une série de sédimentations entre l'action publique et, plus tard, les archives personnelles : en fait, l'œuvre d'un homme ne peut pas toujours facilement se découper en morceaux « publics » ou « privés ». C'est dire que l'ensemble est très important.

Ces archives viennent aussi bien des individus que des associations et de différents organismes. Elles sont sous la forme du papier, de plus en plus du numérique mais aussi de supports audiovisuels. D'ailleurs, il sera aujourd'hui question de la constitution d'archives orales, ce qui est un enjeu fort pour l'enrichissement des archives.

Lors de cette journée, des questionnements pourront porter sur la responsabilité de ces archives privées : comment se passe leur prise en charge par les associations ? Comment ces archives peuvent-elles être pérennisées ? Quelle peut être la part prise ou non par les structures publiques ? Toutes ces questions seront posées à partir d'exemples illustratifs concernant l'eau et les énergies renouvelables, la question importante de la réintroduction de l'ours

dans les Pyrénées - je suis originaire de l'Ariège et vois donc bien de quoi il s'agit - et les marées noires.

Pour terminer, je tiens à vivement remercier Michel Dubromel, président de France Nature Environnement.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle journée et un très bel anniversaire. ★



Centre des Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine (arch. M. Fuksas, 2012) © Ministère de la Culture

# Allocution de Michel Dubromel, président de France Nature Environnement

Mesdames et Messieurs, merci pour ces vœux d'anniversaire. 50 années se sont passées, voilà une belle étape ! Mais nous regardons également les 50 autres années à venir.

Nous tenons également à remercier les différents contributeurs avec lesquels nous avons travaillé depuis plusieurs mois, comme le ministère de la Transition écologique et solidaire, la mission Archives du ministère, le Comité d'histoire, l'association pour l'Histoire de la protection de la nature et de l'environnement, ainsi que les Archives nationales qui accueillent aujourd'hui cet événement. Vous avez bien planté le décor, et comme nous en avons déjà parlé récemment, nous espérons que cette idée commencera à essaimer dans nos provinces et nos régions. Puisque nous sommes une fédération, nous espérons que d'autres pourront suivre l'exemple de cette manifestation d'aujourd'hui.

Ce n'est pas que je sois spécialiste des chiffres, mais il ne faut quand même pas oublier « les cartons » et les quelques éléments qui ont subi un transfert et un transport depuis le domicile de Jean-Pierre Raffin et depuis l'université jusqu'à ces locaux. Vous connaissez sa rigueur : 354 cartons d'archives, un chiffre important, et je crois qu'une exploitation a été faite par la

suite. Évidemment, il est impossible de faire la liste des contenus maintenant, mais rappelons-nous que Jean-Pierre Raffin est quand même un « Monsieur Natura 2000 ». Dans ce fonds d'archives, nous aurons donc l'élaboration de Natura 2000. Je pense que c'est important, car aujourd'hui, ces termes sont rentrés dans le langage courant, mais les premières étapes d'élaboration, datent de sa présence au Parlement européen. Ensuite, il y a eu quelques soubresauts. En effet, le processus ayant été bloqué par un certain ministre, Jean-Pierre s'en est occupé au cabinet de Dominique Voynet. Comment parler de ses archives sans parler de l'ours et de « Melba », des étapes importantes que vous pourrez également y retrouver. Aussi, vous savez qu'il connaît quelques petites anecdotes, y compris celle du mois de mars 2016, où une équipe, en grand renfort avec Patrick Cavalié et Christèle Noulet, ainsi que les petits-fils de Jean-Pierre, Thomas et Lucas, avaient fait le transport de ces cartons pour constater que l'ascenseur était en panne. Vous connaissez également son perfectionnisme. Tout à l'heure, vous parliez d'archives orales, de quelques dossiers papier importants, mais n'oubliez pas que Jean-Pierre conserve toutes les pièces de collection. Il a même la rigueur et la méthode pour conserver certains T-shirts correspondant à nos manifesta-

tions – je vous rassure, ils sont soigneusement repassés. Vous reconnaissez sa méthode, y compris dans ce détail très militant – militants, nous le sommes tous, et nous sommes fiers de nous incarner dans cette manifestation – qui pense à tout archiver. Il est très important de constater cette rigueur. Notre raton laveur est très méthodique pour ces archives, y compris dans ce type de détails.

Je remercie tous ceux et toutes celles qui ont contribué à l'organisation de cette journée, en espérant qu'elle pourra faire des « petits ». Curieusement, depuis que je suis arrivé à l'accueil, quelques moins jeunes parmi nous – quelques anciens, n'est-ce pas ? – se sont rendus compte qu'ils avaient des archives dans leur grenier qui pourraient venir rejoindre ce fonds que Jean-Pierre a initié. Je crois qu'aujourd'hui, nous ne sommes pas dans l'aboutissement d'une démarche, mais au début d'une dynamique à laquelle quelques-uns de nos anciens s'associeront certainement avec plaisir. Merci pour cette initiative et merci à tous ceux qui l'ont organisée.

Je passe la parole à Monsieur Bertrand Seurret qui représente GRTgaz et qui souhaite également pouvoir poursuivre avec nous ce dossier. ★

# Allocution de Bertrand Seurret, directeur de la responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) de GRTgaz

Madame la directrice et Monsieur le président, merci de votre accueil et de ces introductions. Comme vient de le rappeler Monsieur Dubromel, je suis en charge de piloter des démarches de responsabilité sociétale d'entreprise à GRTgaz (Réseau de transport de gaz), et nous avons le plaisir de soutenir France Nature Environnement dans l'organisation de cette journée d'étude et d'anniversaire.

Comme vous m'invitez à prononcer quelques mots, je vais me permettre de commencer par resituer notre entreprise que peut-être certains d'entre vous ne connaissent pas. Nous sommes ici pour parler de mémoire, et donc probablement aussi de racines. Celles de GRTgaz remontent assez loin dans le temps, précisément en 1946, quand la loi de nationalisation des industries électriques et gazières, portées par le député communiste Marcel Paul, créera deux établissements publics que vous connaissez bien : EDF, qui est toujours là, et Gaz de France, l'ancêtre de plusieurs entreprises actuelles, dont GRTgaz dont la formation a été finalisée et qui est devenue indépendante en 2005.

En 1946, il s'agit surtout de distribution de gaz manufacturé dans les centres

urbains. Beaucoup d'entre vous sont peut-être déjà passés, dans les villes qu'ils fréquentent partout en France, par une rue « du gaz », une rue « de l'usine à gaz », voire maintenant une rue « de l'ancienne usine à gaz », mais également une rue « Marcel Paul » - il y en a beaucoup - qui marquent en général la présence d'un ancien lieu de production de gaz de ville, même si, aujourd'hui, nous voyons plus souvent des pavillons, une école maternelle ou une cantine.

Notre entreprise est en charge du transport longue distance du gaz entre les points d'approvisionnement de France, les gros clients ou les réseaux de distribution. Cette histoire débute précisément un peu plus tard, en 1957, avec la construction d'un premier très long gazoduc à haute pression qui permettra alors de relier le gisement de Lacq, récemment mis en exploitation, à Paris. Dans les années suivantes, le réseau se développe avec l'arrivée du gaz russe par l'Allemagne dans les années 70, du gaz de Groningue, en Hollande, puis de Norvège, avec, en parallèle, le développement de la filière dite du gaz liquéfié qui débutera par du gaz algérien au Havre, terminal démantelé dans les années 80, puis à Fos-sur-Mer, et enfin à Saint-Nazaire, plus précisé-

ment à Montoir-de-Bretagne. Cette histoire ancre le transport de gaz dans un développement continu dans le temps et dans l'espace, le réseau de transport ayant couvert une grande partie de la France en plus de 70 ans maintenant.

Tout à l'heure, je parlais de racines. Elles sont également très physiques et matérielles. Si vous vouliez déraciner GRTgaz, il faudrait maintenant tirer sur une ancre de canalisations bien enterrées de 32 500 kilomètres de long, et cela ne serait pas très facile. Cette longueur est équivalente à celle du réseau de la SNCF, mais contrairement aux chemins de fer, nos réseaux de transport de gaz ne sont pas clôturés. Ils sont enterrés dans les propriétés privées des riverains, des agriculteurs, des exploitants agricoles et des communes. Nos canalisations sont dans des terres cultivées, des landes, des zones humides ou des forêts.

Nous constatons déjà les implications administratives de cette situation. Pour enterrer des ouvrages chez des tiers, publics ou privés, GRTgaz doit posséder des droits, des servitudes, chez des dizaines de milliers de propriétaires. Ces droits sont enregistrés au cadastre - c'est donc une autre forme

d'archives - mais il faut parfois en faire la preuve, même pour un ouvrage posé en 1957, en 1965 ou en 1988. Cela me permet de faire un clin d'œil à la manifestation que vous organisez aujourd'hui sur la mémoire des associations et les archives qui rendent possible cette mémoire. Cependant, cela a également d'importantes implications dans les relations entre le transporteur de gaz et son environnement : les riverains, les communes, les établissements publics de gestion d'espaces naturels ainsi que de nombreux autres.

Lorsque nous posons 100 kilomètres de canalisations, cela impose de négocier, discuter, ou comme l'on préfère dire maintenant, de « se concerter » avec 1 500 ou 2 000 propriétaires ou exploitants qui feront chacun l'objet d'une convention, des dizaines de mairies et des populations qu'elles représentent, plusieurs gestionnaires d'espaces, sans compter les autorités administratives. Or nous avons posé 700 kilomètres depuis 2011. Cette concertation est un art que GRTgaz a appris à maîtriser dans le temps en accumulant l'expérience, et qui permet aujourd'hui, lorsque nous en avons besoin, de poser ces ouvrages avec un bon degré d'acceptabilité, surtout dans un climat de sérénité. Mais exploiter au quotidien 32 500 kilomètres de canalisations, c'est également être au contact de tout type de milieux : naturels, cultivés ou semi-urbains. C'est une forte responsabilité de l'entreprise dans sa façon de surveiller, maintenir et réparer ses installations, sans même parler d'intégration paysagère.

Le maintien de l'ouverture des milieux et de l'accessibilité de nos ouvrages dans une forêt, un milieu humide, représente des enjeux importants en termes de biodiversité. Si l'on ajoute l'entretien d'une dizaine de milliers d'installations de surfaces clôturées qui contiennent des coupures, des endroits où l'on peut fermer une canalisation, des stations de livraison, qui sont réparties sur l'ensemble du territoire, cela pose des questions de mode de gestion de la végétation qui va se trouver plus ou moins envahissante autour de nos appareils.

Comme vous pouvez vous en douter, ces questions à dominante écologique ne font pas partie de notre métier de base. C'est la raison pour laquelle GRTgaz s'associe à d'autres pour y travailler. Tout d'abord, avec nos pairs : lors du Grenelle de l'environnement, nous avons créé le club des infrastructures linéaires et de la biodiversité où nous travaillons avec d'autres industries telles que RTE (Réseau de transport d'électricité), les voies navigables de France, la SNCF, et même avec les autoroutiers, pour améliorer l'impact de nos ouvrages sur la biodiversité. Pour ce faire, nous nous appuyons collectivement sur des associations comme l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) ou la Fondation pour la recherche sur la biodiversité.

GRTgaz recherche également le travail en commun avec les associations se consacrant à la protection de la nature et de l'environnement, ce qui m'amène aujourd'hui devant vous pour réaffir-

mer notre volonté commune de coopérer avec FNE. Monsieur le président Dubromel et GRTgaz ont signé ce matin une lettre d'engagement commune pour travailler ensemble sur les questions de biodiversité que je viens d'évoquer, mais également sur l'avenir commun que nous pouvons avoir avec des sujets d'actualité qui intéressent FNE et nous-mêmes, plus fondamentalement encore : la transition énergétique. Pour GRTgaz, le développement des énergies renouvelables concerne notamment celui du bio-méthane, avec la programmation pluriannuelle de l'énergie, actuellement en débat dans toute la France, sous les auspices de la commission nationale du débat public. Les enjeux de la biodiversité et du développement des énergies renouvelables, objets des échanges de cette manifestation, font également partie de nos intérêts communs. Nous pouvons aussi mentionner l'économie circulaire.

Au nom de GRTgaz, je remercie FNE et Monsieur le président Dubromel de m'avoir permis de dire ces quelques mots devant vous ce matin, et je formule mes souhaits d'une riche journée de travail aux Archives nationales, ainsi que de l'avenir d'une coopération fructueuse entre FNE et GRTgaz dans les mois et les années à venir. Merci de votre écoute. ★

# Conférences introductives

# Introduction

**Solange Bidou**, responsable du département de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de l'Agriculture, Archives nationales

Il me revient d'ouvrir la première séance de notre journée d'étude qui a été intitulée « conférences introductives », tout simplement parce qu'il ne va sans doute pas de soi qu'il faille se préoccuper des archives des associations de protection de la nature et de l'environnement.

Il nous a paru utile de présenter cette question dans son ensemble avant de traiter d'exemples particuliers dans la suite de la journée. Ces conférences visent à dresser un panorama de la situation en :

- Donnant la parole à une historienne qui a eu l'occasion de travailler avec des archives d'associations.
- Présentant le fonds d'archives de France Nature Environnement, remis par Jean-Pierre Raffin, ainsi que les autres fonds mis à disposition du public aux Archives nationales.
- Présentant les archives orales.

Ces communications permettront de voir ce qui existe, mais aussi ce qui manque et ce qui reste à faire en matière d'archives.

Je donne la parole à Madame Trespeuch-Berthelot, docteur en histoire et chercheuse associée au Centre d'histoire sociale du XX<sup>e</sup> siècle. Ses travaux portent sur l'engagement et la circulation internationale des idées au XX<sup>e</sup> et au XXI<sup>e</sup> siècles. Après des publications sur Dominique et Jean-Toussaint Desanti et sur l'internationale situationniste, vous vous orientez vers l'étude des idées d'écologie et des lanceurs d'alerte environnementale. Je vous laisse la parole pour nous parler du chercheur confronté aux archives des associations, à partir de votre expérience de terrain dans le Limousin. ★

# Le chercheur confronté aux archives des associations. Expérience de terrain dans le Limousin

**Anna Trespeuch-Berthelot**, *maître de conférences en histoire contemporaine à l'Université Caen-Normandie, Laboratoire HisTeMé (EA 7455)*

Ce matin, je vous propose un compte rendu de mon expérience de terrain dans le Limousin, qui avait pour cadre un post-doctorat financé en 2015-2016 par la région et qui a été menée au Centre de recherche interdisciplinaire en histoire, histoire de l'art et musicologie (CRIHAM, EA 4270) de l'université de Limoges.

Il s'agissait d'un post-doctorat sur une période courte de dix mois. Il avait pour but de recenser toutes les sources pouvant servir aux chercheurs en histoire environnementale souhaitant explorer l'échelle locale. Il ne s'agissait donc pas seulement d'inventorier les sources des associations de protection de la nature et de l'environnement mais de mener un travail beaucoup plus large dans les sources publiques : les archives départementales et municipales et celles de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) - car tous leurs fonds n'ont pas pu être versés aux archives départementales de Haute-Vienne, faute de place. Cet inventaire a été réalisé et sera mis

à la disposition du public sous la forme d'une base de données. L'utilisateur pourra naviguer dans les fonds d'archives en interrogeant la base de données par période, par fonds, par service versant et à l'aide de mots-clés. Elle devrait être incessamment en ligne sur le site web du CRIHAM, rattaché aux universités de Poitiers et de Limoges.

Revenons sur les étapes de mon enquête de terrain auprès des associations environnementales. Ma première préoccupation fut de prendre contact avec elles. Internet facilite la tâche. Par exemple, le site de Corrèze environnement propose un tableau regroupant tous les contacts physiques et numériques des associations du département. Je vous donnerai plusieurs petits détails de ce genre, très pratiques, mais qui facilitent la vie du chercheur.

En mars 2016, cela me permit de prendre contact avec cette fédération départementale. Mon interlocutrice me renvoya aux Archives départementales, en me disant qu'un certain nombre de publi-

cations des associations corréziennes y étaient disponibles. Je lui répondis que ce qui m'intéressait, ce n'était pas seulement les publications, mais également toute la vie des associations. Néanmoins, les choses en sont restées là. En Creuse, il ne fut pas possible d'établir un contact direct avec les acteurs de ces associations locales.

En revanche, j'ai eu un accès indirect aux archives des associations locales réunies en fédération. En effet, ayant des contacts avec le président de Limousin Nature Environnement (LNE), j'ai pu procéder à l'inventaire des archives de cette fédération comptant aujourd'hui 39 associations. LNE a été fondé en 1975 sous le nom de Fédération limousine d'étude et de protection de la nature (FLEPNA), abandonné en 2000 au profit de LNE.

Avant de revenir dans le détail de cet inventaire, je tiens à préciser qu'on peut trouver énormément de choses dans les archives privées déposées aux Archives départementales. Certes, j'avais une

vision très large de ce qu'est une association de défense de l'environnement, puisque mon inventaire remontait au XIX<sup>e</sup> siècle. J'y ai inclus les sociétés savantes, les associations de pêcheurs, les cultivateurs de jardins ouvriers, les associations de promotion du tourisme dans la filiation du Touring Club de France, les associations de défense du paysage mais aussi des associations qui sont davantage politiques, proches des Verts.

Les archives départementales conservent en effet leurs papiers personnels et leurs publications. Il y aurait sans doute un effort à faire au niveau des Archives départementales car ces publications ne sont pas forcément identifiées sous une rubrique environnementale. Il incombe donc aux chercheurs de réaliser ce travail de fourmi qui consiste à interroger les inventaires en ayant en tête toutes les motivations ayant pu conduire les acteurs vers la mobilisation environnementale.

Le contact avec le président de Limousin Nature Environnement, Michel Galliot, était bon et nos intérêts étaient convergents. En tant que chercheuse, j'étais très curieuse des archives de cette association parce qu'elles représentent tout un pan de l'histoire sociale, politique et économique des questions environnementales dans le Limousin depuis 1975.

De son côté, en 2016, l'association était confrontée à un problème matériel. Ses archives étaient conservées dans un grenier en soupenle, dans une très



vieille bâtisse à colombages, au centre de Limoges, qui abrite la Maison de la nature. Or ce grenier était très mal isolé de l'humidité et des rongeurs. Surtout, l'association – c'est souvent le cas – était confrontée à un problème de place. Elle avait en perspective un déménagement. Michel Galliot était donc assez content que je fasse cet inventaire : c'était l'occasion pour lui de trier... et de jeter.

Concernant cette question cruciale de ce qu'on trie et de ce que l'on jette, il est intéressant de noter que la priorité des acteurs et des chercheurs n'est pas du tout la même. Je vais vous donner deux exemples.

L'un des grands soucis du président, Michel Galliot, était de préserver les bulletins de paye des salariés, puisqu'il s'agit d'une association qui s'est professionnalisée dès les années 1980. Le premier salarié avait été embauché en novembre 1981. En 2016, la fédération comptait 10 salariés. Le président de l'as-

sociation avait donc le souci de conserver l'intégralité des bulletins de paye si jamais les anciens salariés de l'association avaient besoin de preuves pour réunir leurs points au moment de prendre leur retraite. C'est un besoin tout à fait respectable.

En revanche, il m'expliquait – le travail avait déjà été fait – qu'il se débarrassait de toutes les publications nationales susceptibles d'être trouvées ailleurs, ce qui est logique. Ceci dit, pour le chercheur, surtout en histoire culturelle, c'est fâcheux car la cohérence du fonds est entamée. Toutes les recherches permettant d'établir la liste des sources d'information qui ont poussé les militants à agir pour telle ou telle cause et de reconstruire l'histoire de leurs représentations collectives et de leurs sources d'alerte, ne sont plus possibles ou en voie de ne plus l'être.

La deuxième priorité de Michel Galliot consistait à renseigner un accident

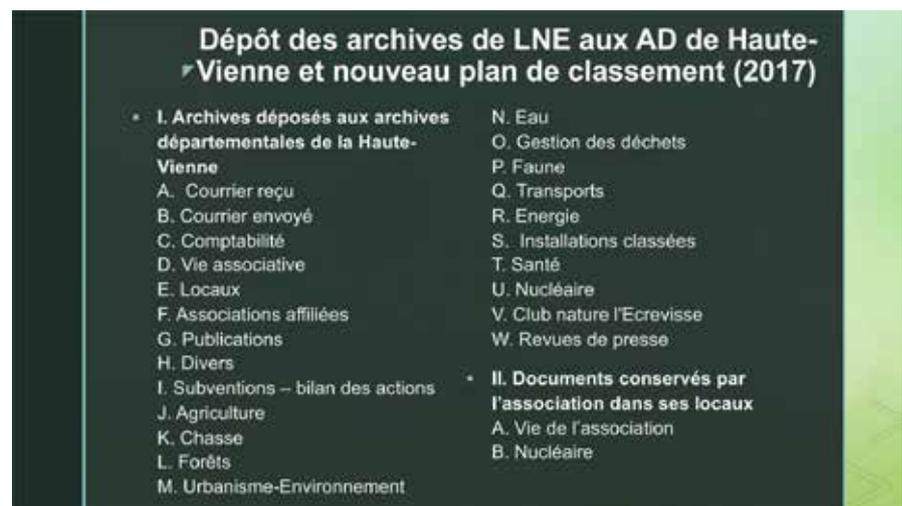
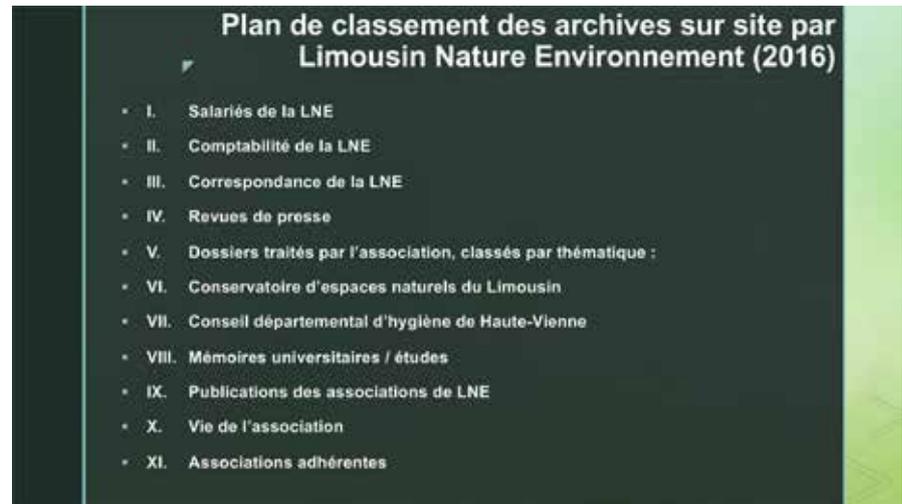
financier qui avait touché cette association. Au début du XXI<sup>e</sup> siècle, LNE avait eu de gros soucis, principalement liés à la baisse des subventions. La fédération avait dû déposer le bilan en 2005. Il y avait eu un plan de redressement financier jusqu'en 2015. Cet épisode sera relaté dans l'histoire de l'association mais il ne doit pas, du point de vue du chercheur, introduire un déséquilibre dans les fonds d'archives, ce qui créerait un biais, un effet de loupe.

Quoi qu'il en soit, cet inventaire fut l'occasion pour ce président de prendre conscience de l'intérêt historique de ses archives. Cette rencontre entre nous fut un déclic puisqu'il prit contact avec les Archives départementales de Haute-Vienne et opta pour la solution du versement de son fonds. Une première prise de contact eut lieu en mai 2016 puis les choses allèrent assez vite. Le dépôt a été fait en 2017.

Aujourd'hui, l'inventaire est disponible et rendu public en ligne. Il est à la fois renseigné sur le site du ministère de la Transition écologique et solidaire<sup>1</sup> et sur le site « Inventaire des fonds d'archives des acteurs privés et des associations de la protection de la nature<sup>2</sup> » géré par Patrick Cavalié pour l'Association pour l'Histoire de la protection et de l'environnement. Ce dernier site est intéressant car il dispose d'un moteur de

<sup>1</sup> <http://www.archives.developpement-durable.gouv.fr/fonds-limousin-nature-environnement-a48228.html>

<sup>2</sup> <http://archives-apne.e-monsite.com/pages/departements87-haute-vienne/fonds-limousin-nature-environnement.html>



recherche qui permet de circuler d'une association à l'autre.

Le bilan à tirer de cette rencontre, c'est que c'est une belle histoire : entre 2016 et 2018, ces archives ont été sauvées, inventoriées et mises à la disposition du public. Mais revenons sur l'établissement de l'inventaire. La confrontation entre le chercheur et les acteurs pose la

question du choix du plan d'inventaire. Ce plan est à la confluence de plusieurs logiques de classement. En effet, il doit être respectueux à la fois de la logique de classement des archives publiques (départementales, communales ou nationales) et de la manière, libre et adaptée à ses besoins quotidiens, dont l'association a classé ses archives au fil du temps. En même temps, il doit être

pratique pour l'usage qu'en feront les chercheurs, les historiens ou les sociologues. Cela suppose de s'inscrire dans les problématiques de l'historiographie.

A ce titre, il est intéressant de comparer les différents plans de classement.

Dans le grenier de LNE, les archives étaient déjà classées par cartons, ce qui me permettait d'aller assez vite. Je me suis contentée dans un premier temps de reprendre cette logique de classement et d'inventorier le contenu de chaque boîte.

Mais le plan de mon inventaire général suivait une autre logique. Pour l'établir, je m'étais appuyée sur une première initiative prise dans les années 1990, à l'initiative du Groupe d'histoire des forêts françaises, alors présidé par Andrée Corvol. Cette initiative avait été relayée par la direction des Archives de France qui avait demandé à chaque Archive départementale d'inventorier les fonds permettant de faire une histoire environnementale pour le XIX<sup>e</sup> siècle. C'était donc cohérent avec le classement des archives du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1940. Cela excluait toutes les séries W. Etant donné que ce plan était très proche de la manière dont les Archives départementales procèdent, je l'ai adapté aux problématiques de l'histoire environnementale actuelle. J'ai notamment inséré tout un questionnaire sur la mise en œuvre des politiques de protection de l'environnement et sur les acteurs de cette histoire sociale.

Dans un second temps, j'ai donc repris l'intitulé de chaque carton de LNE pour

le redistribuer dans mon plan de classement définitif. Ainsi toutes les archives de LNE n'ont pas été rangées dans la rubrique X « Réseaux de protection de la nature ». Par exemple, j'ai réinjecté toutes les archives de LNE relatives au nucléaire dans la rubrique VIII regroupant les affaires de pollution du Limousin, et dans la sous-catégorie « Pollution radioactive ».

Enfin, les archives départementales de Haute-Vienne et la mission Archives du ministère de la Transition écologique proposent un plan de classement encore différent. Je ne sais pas si Patrick Cavalié pourra nous en dire davantage sur les modifications réalisées à la marge entre la manière dont les archives de LNE étaient classées dans le grenier et la manière dont le fonds a été livré aux Archives départementales de Haute-Vienne. Quelques aménagements ont encore été nécessaires.

Enfin, quel est l'intérêt des archives des associations pour la recherche en histoire environnementale ? Voici quelques pistes.

Il est important de bien prendre conscience que les archives de ces associations permettent de réaliser une « histoire par en bas », une histoire au plus proche des acteurs. Le but des historiens est de reconstituer un pan qui a jusqu'ici été négligé dans l'historiographie : l'histoire du mouvement social qui a permis de structurer le combat pour la préservation de l'environnement, comme il y eut un mouvement ouvrier ou un mouvement féministe.

Évidemment, ces archives des associations viennent en complément des archives institutionnelles des préfectures ou des ministères. Elles permettent d'aborder des domaines de recherche comme l'éducation à l'environnement. Ici, par exemple, nous avons toutes les archives du club nature l'Écrevisse, fondé en 1976 à Limoges, qui nourrissent cette histoire ancrée dans le local, au plus près des acteurs. De la même façon, les archives des associations de LNE permettent de collecter des données a priori prosaïques mais déterminantes pour les paysages et l'éducation à l'environnement : le tracé et l'aménagement des sentiers d'interprétation permettant aux randonneurs de comprendre les milieux dans lesquels ils marchent.

De plus, l'intérêt de ces archives est de reconstituer toute la complexité d'une histoire conflictuelle, d'une histoire de luttes d'influence. Nous le voyons à travers les procès dans lesquels LNE s'était engagée et les pétitions qu'elle avait réunies. Ces situations conflictuelles représentent un contraste avec l'histoire relativement lissée de l'élaboration des lois que l'on peut trouver dans les archives publiques à l'échelle nationale.

Le troisième intérêt, c'est l'accessibilité facilitée aux archives.

Je découvris avec intérêt les archives de LNE sur le nucléaire parce que, dans les archives départementales, les délais de communication font que l'on ne pourra pas accéder à ces fonds avant longtemps, étant donné la sensibilité du

sujet. Évidemment, dans un tel cas, tous les comptes rendus de commissions auxquelles LNE prit part et toutes les informations que l'on peut trouver dans leurs archives sont extrêmement précieux. Ce n'est pas un hasard si, justement, l'association a gardé par-devers elle certains de ses dossiers sur le nucléaire. On peut supposer qu'ils ont prêté à discussion au moment du versement aux Archives départementales. Tant que les associations conservent leurs archives dans leurs locaux, elles offrent au chercheur des sources et une liberté inestimables.

Certaines archives des associations peuvent également faire gagner du temps au chercheur. Je pense notamment aux revues de presse. Il s'agit d'un travail très minutieux, fait au cours du temps par les membres des associations et mis à disposition du chercheur, qui l'aidera beaucoup. Enfin, LNE avait collecté et recensé toute une littérature grise, des mémoires universitaires qui, sinon, auraient été dispersés ou égarés dans les universités.

Nous voyons bien que ces archives constituent une mine d'informations qu'il est crucial de collecter et de mettre à disposition des chercheurs afin de nourrir ce champ historiographique en plein développement. ★

### Solange BIDOU

Merci beaucoup pour cette présentation. Même si le cas présenté est centré sur une région, le Limousin, je pense que ce n'est pas éloigné que ce qui peut se passer dans d'autres régions. A présent, je laisse la parole à Patrick Cavalié, archiviste au sein de la Mission des archives du ministère de la Transition écologique et solidaire, mais également membre de l'AHPNE où il est coordinateur des actions d'archivage. Vous avez déjà entendu son nom à propos du site de l'AHPNE. Il a été l'auteur du classement et de l'inventaire du fonds Jean-Pierre Raffin France Nature Environnement qu'il va vous vous présenter dès maintenant.

# Le fonds Jean-Pierre Raffin – France Nature Environnement : de la collecte à la valorisation

**Patrick Cavalié**, archiviste à la Mission des archives des ministères de la Transition écologique et solidaire et de la Cohésion des territoires

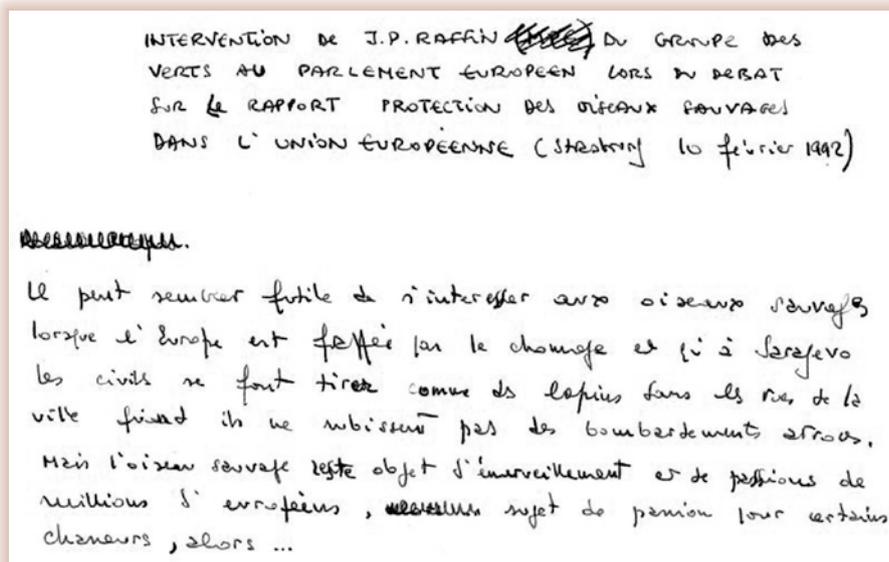
Nous allons vous parler du contexte du don du fonds d'archives réalisé par Jean-Pierre Raffin et France Nature Environnement (FNE). En tant que membre de l'Association pour l'histoire de la protection et de l'environnement (AHPNE), j'ai participé à une réflexion sur l'intérêt et la méthode à employer pour aider les associations à effectuer des dons aux Archives nationales. L'une des meilleures manières consistait à se rapprocher d'un membre actif de l'AHPNE, Jean-Pierre Raffin, afin que le futur don des archives de FNE aux Archives nationales devienne un modèle pour les autres associations.

Voilà comment l'idée nous est venue. L'avantage est que j'ai une double casquette. En tant que professionnel au sein de la Mission archives des ministères de la Transition écologique et solidaire et de la Cohésion des territoires, je travaille directement avec les Archives nationales. En tant que membre de l'AHPNE, je connais un peu le monde associatif. Nous avons donc pu gagner du temps

dans cette démarche. Il y avait un grand intérêt dans l'information que Jean-Pierre Raffin nous avait donnée rapidement, à savoir – tous les dossiers qu'il avait pu conserver mériteraient d'être versés aux Archives nationales.

Ce fonds à verser aux Archives natio-

nales se trouvait à trois endroits différents : à l'université de Paris Denis Diderot, au siège de FNE, au domicile de Jean-Pierre Raffin. Cela signifie que l'inventaire avait déjà été fait, ce qui était un gros avantage. Jean-Pierre Raffin aurait tout simplement pu être lui-même archiviste ! Mais il fallait regrouper l'en-



Carte manuscrite de Jean-Pierre Raffin (février 1992)

semble pour avoir le fonds dans sa totalité. C'était à nous de rendre cela cohérent dans son ensemble, en respectant certaines normes et en tenant compte du contexte de l'histoire de FNE.

Il est à signaler que le fonds FNE n'était pas complet : certains documents, portant surtout sur le fonctionnement de la fédération sont stockés à Orléans. Je pense entre autres aux archives de certains conseils d'administration - on en trouve aussi au siège - et du fonctionnement des réseaux.

Comme l'AHPNE a lancé un projet d'incitation au versement de fonds d'archives par les associations du Centre Val de Loire, avec le soutien financier du Conseil régional, Orléans est concerné. Nous avons profité de cette opération pour demander à l'archiviste Julien Degand de se charger de l'inventaire. Cela nous a permis d'avoir des compléments d'archives.

Actuellement, pour FNE, nous avons le fonds donné aux Archives nationales et cet inventaire. Ce dernier pourrait être un complément du premier don. Au fur et à mesure, nous pourrions continuer d'enrichir le fonds. De plus, Jean-Pierre Raffin nous a montré des objets, qui pourraient aussi être donnés. Il possède aussi des diapositives, bien conservées, que nous n'avons pas encore récupérées : elles concernent l'ours, les marées noires et les parcs nationaux... Cela signifie que nous pourrions avoir dans le fonds autant des documents écrits que des diapositives.

Il y a une dizaine d'années, il y eut un don des Amis de la Terre au ministère de l'Environnement, avec 190 affiches. Nous dûmes les décrire une par une, ce qui représentait un travail relativement important, et les numériser.

Nous pouvons donc avoir beaucoup d'approches possibles et imaginables pour rassembler des sources archivistiques. Dans le cas du fonds Raffin, il s'agit avant tout de documents papier.

Comment fonctionnait cette démarche ? Nous avons créé un comité de pilotage informel où tout se passait très bien, sans avoir eu besoin d'organiser des réunions régulières, avec notamment des représentants de FNE (Jean-Pierre Raffin), de l'AHPNE et de la Mission d'archives (moi-même). Comme dans les campagnes incitatives menées localement par l'AHPNE (Seine-Maritime, Finistère, région Centre Val de Loire), nous avons exactement eu la même démarche.

Ce comité validait les actions successives :

- La réception des inventaires en traitement de texte, envoyés par Jean-Pierre Raffin (espaces naturels, ours...).
- L'action logistique de la Mission archives qui consistait à réceptionner l'ensemble de ces archives réparties sur les trois sites. Jean-Pierre Raffin nous aidait beaucoup (surtout lorsqu'un ascenseur ne fonctionnait plus!). Jean-Pierre était incontournable.
- La rédaction de ce que l'on appelle dans notre jargon un « instrument de recherche », c'est-à-dire la description globale du fonds (à partir du moment

où nous avons l'ensemble, pour nous, c'était important) - A partir du « puzzle » de plusieurs inventaires, nous n'en avons fait qu'un seul.

- La validation par FNE de cet ensemble. Nous avons surtout essayé de ne pas toucher à l'inventaire initial et de l'enrichir en cas de besoin. En effet, il pouvait y manquer des années ou certaines informations, mais nous n'avions rien touché à la structure.

- La réalisation d'un contrat de don, lorsque l'instrument de recherche a été validé.

- L'envoi du fonds aux Archives nationales.

- La publication des instruments de recherche sur plusieurs sites Internet, aux Archives nationales, à l'AHPNE (à côté des inventaires locaux en cours) et au site « Archives historiques » du ministère. Le contenu est exactement le même. La seule chose, c'est qu'à notre niveau, cet instrument est « à plat », alors qu'au niveau des Archives nationales, il est complètement structuré. On peut directement naviguer dans les thèmes. L'approche de navigation est extrêmement intéressante.

Ces recherches sont consultables en ligne, sur celui des Archives nationales mais aussi sur l'un des sites Internet du ministère de la Transition écologique et solidaire. Nous avons aussi deux sites au sein de l'AHPNE : un site dont je vous parlais au départ regroupant tous les travaux de l'AHPNE, ainsi qu'un site regroupant les inventaires. Parmi les inventaires, nous avons bien sûr celui de FNE. Lorsque je parle d'inventaires, cela ne signifie pas qu'il y a eu un don aux

archives départementales ou nationales. Cela peut concerner les associations. Nous avons essayé d'y mettre des instruments de recherche qui existent déjà aux Archives nationales, pour le même périmètre. Ce site pourrait être encore mieux réalisé, puisque l'on est obligé de mettre des mots clés. Nous n'avons pas de recherche en plein texte. Sur ce point, le site du ministère est bien pratique grâce à son moteur plein texte, et celui des Archives nationales plus encore grâce à son moteur de recherche et sa navigation structurée.

Tout cela est assez intéressant. Lorsque l'on pose une question telle que « Amoco Cadiz », on trouvera les dossiers concernant le fonds FNE, mais aussi des archives du cabinet du ministère, de la direction des affaires maritimes, de la direction départementale de l'équipement des Côtes-d'Armor...

Ainsi, le lecteur qui fait une recherche sait que, quel que soit l'endroit où ces inventaires ou ces instruments de recherche sont stockés, le but est qu'en interrogeant un terme, on puisse avoir d'un côté les dossiers institutionnels, l'aspect politique d'un cabinet ministériel, l'application par des directions et, sur place, les services déconcentrés (DDE, DREAL, etc.). Parallèlement, vous avez les archives des associations. Je pense que c'est une très bonne démarche pour le débat public.

Le fonds FNE-Raffin correspond à 300 boîtes. Il représente 30 mètres linéaires soit plus de 6 armoires remplies à double battant, ce qui vous renseigne sur son

importance. Il couvre une période allant de 1941 à 2013 et concerne les activités de FNE et les interventions de Jean-Pierre Raffin. Comment l'intituler : FNE? Jean-Pierre Raffin ? Finalement, nous avons marqué les deux dénominations puisqu'elles sont intimement liées.

Les domaines abordés sont divers : les barrages, la chasse, les enquêtes publiques et les études d'impact, les directives communautaires telles que la directive Oiseaux, les marées noires, l'introduction de l'ours dans les Pyrénées, les parcs nationaux comme la Vanoise, la piste d'atterrissage sur la Terre Adélie.

En même temps, ce qui était assez « original » c'est le contenu des derniers cartons : il y avait des dossiers concernant les prises de position des partis et des hommes politiques concernés par les questions environnementales.

L'ensemble des dossiers se trouvait au domicile de Jean-Pierre Raffin. Tout était numéroté ! Nous avions les descriptifs ! Il ne restait qu'à coter pour avoir un seul fonds en tant que tel. En soi, le travail était donc déjà fait !

Je fais une comparaison avec les Amis de la Terre, dont nous avons traité les archives il y a environ une dizaine d'années. Nous n'avions pas d'inventaires. Mais, dans chaque carton d'archives, il y avait plusieurs dossiers, avec un intitulé. C'était également jouable, mais vous imaginez que c'était beaucoup plus long. Merci, Jean-Pierre Raffin. Cela nous a beaucoup aidés !

Grâce à l'équipe des Archives nationales, qui a numérisé certains documents, nous vous présentons rapidement certains exemples. Ceux de Jean-Pierre Raffin parlent de la protection des oiseaux et de la marée noire de l'Erika. Vous avez également la lettre d'ARTUS concernant l'ours : il est intéressant de constater qu'il s'agit d'un numéro 1. Ici, nous avons un courrier concernant la réalisation d'un timbre sur l'ours.

Les conditions de réussite nécessitent la mise en place de certaines étapes :

- Il faut un contrat de confiance entre le représentant des Archives, nationales ou départementales, et celui de l'association ;
- Il faut mettre en place un comité de pilotage ;
- L'archiviste doit être extrêmement transparent. Il n'a pas à réinterpréter. Nous sommes neutres sur le contenu ;
- S'il n'y a pas de plan de classement, nous pouvons aider les associations : si un ensemble de dossiers n'a pas été structuré, nous pouvons les aider si elles en ont besoin ;
- Les Archives doivent obéir à l'impératif de réactivité : à chaque fois que nous recevons des inventaires, c'est à nous de les préparer ;
- Les délais doivent être respectés : il nous fallait mutuellement nous relancer pour que cela ne prenne pas trop de temps ;
- Dans ce cas de figure, la prise en charge logistique était faite par la Mission des archives. Nous étions allés dans trois endroits différents, en partant de Paris, pour pouvoir récupérer l'ensemble, ce qui avait été fait à l'origine. ★

**ARTUS est le nom celtique du roi Arthur. La racine art signifie ours.**

**A**u commencement était l'ours. C'est beaucoup plus vrai qu'on ne croit : depuis le paléolithique, les habitants de l'hémisphère nord ont tous observé, chassé, chanté, révééré l'ours à un moment ou un autre de leur histoire. Le philosophe, hélas, a raison : souvent, on honore ce qu'on enterre. Ainsi de l'ours : succès de Jean-Jacques Annaud au moment même où l'Etat français échoue magistralement dans son peureux effort en faveur des derniers ours pyrénéens.

L'ours, donc, crie au secours. Il y a beau temps que le milieu associatif a conscience du danger. Mais il manque de moyens pour parler haut et clair, en sorte d'être entendu de l'opinion et des gouvernants. Les protecteurs de l'ours font donc appel à un mécène privé : La Maison de Valérie, entreprise de vente par correspondance établie à Blois.

Les choses, dès lors, prennent un autre tour : deux concours nationaux (100 000 participants) sont l'occasion de diffuser une information détaillée sur le déclin de l'ours auprès d'un million de familles. Une petite encyclopédie pour enfants, fruit d'une collaboration avec Nathan, voit le jour. Puis le mécène de l'ours se fait producteur de cinéma pour permettre à Laurent Charbonnier de réaliser *La Montagne aux ours*, film animalier promis à une brillante carrière européenne (1).

Le 6 octobre 1988, François Mitterrand inaugure à Paris l'exposition «d'Ours en Ours» coproduite par le Muséum national d'histoire naturelle et La Maison de Valérie. On entend à cette occasion quelques déclarations de nature à faire enfin de la sauvegarde de l'ours une cause nationale. 230 000 visiteurs, en onze mois, rendront hommage au Grand Brun.

Fidèle à ses engagements, La Maison de Valérie continue d'appuyer toutes sortes d'initiatives militantes, mettant au service de l'ours sa logistique, son savoir-communiquer et une part appréciable de ses ressources financières. Ainsi organisera-t-on quelques interventions remarquables sur la place publique : pendaison d'ours en peluche géants sous le pont de l'Alma, à la barbe du zouave; plaidoyer de Claude Nougaro, à Tou-

## Naissance d'ARTUS

louse, devant deux tractopelles enrubbannées; achat, le 6 octobre 89, d'une pleine page dans *Le Monde* et dans *Libération*. Ainsi obtiendra-t-on le soutien de 120 parlementaires. Les médias suivent le dossier avec attention : plus de 500 articles dans la presse écrite, quelque 50 émissions de radio et de télévision. Maître Huglo, avocat spécialiste du droit de l'environnement, fournit les arguments juridiques d'une mise en cause de l'Etat : l'administration française s'est abstenue d'appliquer la loi de protection de la nature au bénéfice de l'ours.



En adhérant à ARTUS, Claude NOUGARO a pris fait et cause pour les ours.

L'ours est populaire. On en est sûr. Mais son sort est entre les mains du gouvernement, de quelques établissements publics et d'un certain nombre d'élus. Dialoguer avec les uns et les autres ne suffit plus. Il faut forcer la décision. Des mesures d'urgence s'imposent : protection du milieu naturel, développement économique des communes pyrénéennes suivant un schéma plus ambitieux et plus respectueux de la faune et de ses habitats. L'opinion ne peut-elle décider elle-même du devenir d'un patrimoine naturel auquel elle est

profondément attachée ? Il lui suffit d'être entendue. Voilà pourquoi, en accord avec les plus grandes figures scientifiques et militantes du mouvement de défense des ours, La Maison de Valérie a donné naissance, fin septembre 89, à l'association **ARTUS**. En quatre mois, nous avons doublé le cap des 3 000 adhérents. C'est un début. Il faut grandir vite. Prendre de vitesse le déclin de l'ours. En continuant d'informer les Français. En intervenant sans relâche auprès des pouvoirs publics. En proposant des solutions économiques, humaines et scientifiques. Nous en avons la capacité.

(1) Ce film existe en vidéocassette. Les adhérents d'ARTUS pourront l'acquérir à prix réduit en écrivant à : VHS, 76 av. des Champs-Élysées - 75008 PARIS.

### VOTRE GARANTIE

**ARTUS est une association nationale, régie par la loi de 1901, sans but lucratif. Les frais de fonctionnement (siège, salaires, administration) sont pris en charge par le mécène. Les sommes collectées (adhésions, dons, commercialisation d'articles divers, prestation de services) seront donc consacrées à 100% à des actions pour la sauvegarde de l'ours en France.**

*Au jour d'aujourd'hui, le conseil d'administration d'ARTUS est composé comme suit :*

**Président :** Roland GUICHARD, naturaliste.  
**Vice-président,** responsable du comité scientifique : Georges EROME, docteur en biologie animale.  
**Vice-président :** Michel CLOUET, chirurgien.  
**Trésorier :** Michel DARTIGUELON-GUE, directeur général de La Maison de Valérie.  
**Secrétaire :** Jean-François BREITTMAYER, rédacteur-concepteur.  
**Autres membres :** Jean-Pierre HOURDIN, président-directeur général de La Maison de Valérie. Gauthier LEURENT, directeur du marketing de La Maison de Valérie.

*Ce n'est pas une brochette de notables : c'est un conseil restreint, ainsi constitué pour sa capacité de travail.*



## Solange BIDOU

Cette présentation très concrète, je l'espère, donnera des envies à d'autres détenteurs d'archives.

Je laisse à présent la parole à Constance de Vergnette et Thierry Guilpin, responsables de fonds aux Archives nationales : au département des archives privées pour Constance, au département de l'aménagement du territoire pour Thierry, où il a plus particulièrement en charge les fonds de l'environnement. Ils vous présentent les sources publiques et privées de l'environnement conservées aux Archives nationales.

# Les sources publiques et privées de l'environnement conservées aux Archives nationales

Constance de Vergnette et Thierry Guilpin, responsables de fonds aux Archives nationales

## Constance de Vergnette

Comme vous l'ont appris les précédentes interventions, les sources privées sont essentielles pour retracer l'histoire de la protection de l'environnement. Sans les fonds d'association donnés ou déposés, parallèlement aux archives des services publics, nous aurions du mal à faire cette histoire.

Aux Archives nationales et au département des archives privées, nous conservons plusieurs fonds d'associations engagées dans la protection de la nature et de l'environnement. En sus du fonds France Nature Environnement, nous en avons cinq autres : les Amis de la Terre<sup>1</sup>, l'Association pour les espaces naturels (ASPEN aujourd'hui Aménagement et Nature)<sup>2</sup>, la Société de protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPEEF)<sup>3</sup>, l'antenne française de World Wide Fund for nature (WWF)<sup>4</sup> et le fonds

du Touring Club de France<sup>5</sup> (même si l'on peut penser que cette association a d'abord eu une vocation touristique, elle a également été un acteur important pour la protection de la nature et de l'environnement).

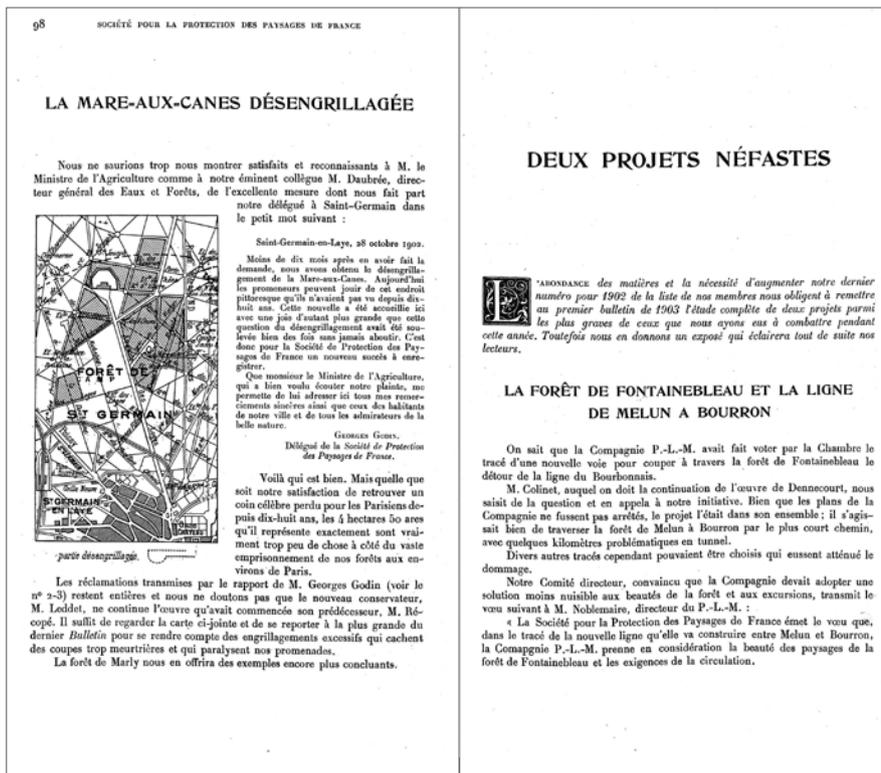
Parmi les fonds d'archives privées de personnes, nous pouvons noter le fonds de Serge Antoine<sup>6</sup> qui était membre du cabinet du premier ministre de l'Environnement, Robert Poujade, en 1971 et qui a marqué l'histoire de ce ministère pendant plusieurs décennies.

Voilà un panorama des fonds d'associations qui luttent pour la protection de l'environnement.

Le fait de dresser cet état des sources des archives privées est assez rassurant. Nous constatons qu'il s'agit plutôt d'une préoccupation de transmis-

sion qui anime ces associations, que le fait d'oublier. Le terme « amnésie », qui figure dans le titre de cette journée d'étude ne semble pas vraiment à l'ordre du jour. Nous remarquons, à travers ces dons et dépôts d'archives, qu'il y a une véritable prise de conscience de la part des associations pour transmettre leur mémoire ainsi que celle des combats menés et leur histoire en faveur de l'environnement. Le parallèle est facile à faire entre la transmission de la connaissance qu'elles ont acquise autour des questions environnementales et de leurs archives et la transmission de notre planète et de son environnement qu'elles veulent léguer aux générations futures.

A travers ces fonds d'archives, nous pouvons écrire l'histoire de la protection de l'environnement. A la lecture de ces documents, nous découvrons que la question de l'environnement se posait



Extrait du Bulletin de la société pour la protection des paysages de France, n° 4, octobre-décembre 1902

déjà à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle. C'est ce que montre le bulletin de la Société pour la protection des paysages de France, aujourd'hui la SPPEF, fondée en 1901. Déjà, dans celui de 1902, on y exposait le problème des forêts dénaturées par le passage des voies de chemin de fer.

Quant à l'association Touring Club de France (fondée en 1890), elle était vraiment tête de pont pour élaborer une législation en faveur des sites naturels. Cette association est à l'origine de la création en 1913 du premier parc national français, le parc de la Bérarde, rebap-

tisé parc national des Ecrins soixante ans plus tard. La formation de l'association des parcs nationaux avec la promotion de tels espaces protégés est à mettre au crédit du premier congrès forestier international organisé par le Touring Club de France à Paris, cette même année. Un recueil de documents trouvé dans le fonds et qui s'étend de 1912 à 1919 fait état de toutes les actions menées par cette association, aussi diverses soient-elles, de la promotion du tourisme par l'installation de tables d'orientation et le développement de l'industrie hôtelière à celle du sport cycliste ou de montagne en passant par la protection des parcs

et de la nature avec la conservation des sites forestiers.

Les intérêts de ces fonds sont absolument multiples. Je souhaiterais tout d'abord me concentrer sur certaines thématiques qui transparaissent à travers eux. Les documents que l'on y trouve et le volume accordé à certains thèmes permettent de se rendre compte des points d'action essentiels pour chaque association.

En se basant sur le fonds de France Nature Environnement et de Jean-Pierre Raffin, ainsi que sur des thématiques qui seront évoquées par la suite, quelques documents permettent de retracer la naissance du groupe Ours et de l'association ARTUS. Il est intéressant de voir que l'association qui avait été fondée à cette occasion peut être repérée dans le fonds WWF par l'intermédiaire d'un rapport d'enquête pour la réintroduction de l'ours brun dans les Pyrénées, qui avait été piloté par deux personnes, deux membres de l'association ARTUS<sup>7</sup>.

Ces sources montrent une véritable interpénétration des différentes associations entre elles. Nous découvrons des documents des uns dans le fonds des autres et inversement.

La marée noire est un autre des sujets prégnants dans le fonds de France Nature Environnement. C'est aussi un phénomène qui touche toute l'Europe, en témoignent des documents de soutien et des pétitions rédigées en allemand<sup>8</sup>. Mais elle avait bien sûr impliqué bien d'autres associations, comme le montre



Affiche sur l'énergie solaire, 1979

notamment une affiche conservée dans le fonds des Amis de la Terre appelant au boycott de la société Shell<sup>9</sup>, jugée responsable de telles catastrophes.

Parmi les affiches conservées dans ce fonds, d'autres problématiques sont abordées. Celles des années 1970-1980 évoquent déjà des sujets qui pourraient paraître très contemporains ou actuels, comme la question du choix entre l'énergie solaire et le nucléaire.

Ces fonds d'archives sont évidemment très intéressants pour l'aspect particulier de certains projets montés par les associations. Nous savons que les associations ont été très en avance par rap-

port à l'action publique. Les fonds d'archives publiques conservent des projets aboutis alors que, dans les fonds d'associations, nous pouvons retrouver les traces d'élaboration de ces projets et de ceux qui n'ont jamais vu le jour.

Dans le fonds de l'association pour les espaces naturels, nous faisons le constat qu'une exposition universelle avait été prévue pour l'année 1989. Le président Mitterrand avait évoqué la question des énergies renouvelables en tant que l'un des points forts de cette exposition, qui devait commémorer le bicentenaire de la Révolution française. Il avait missionné le fondateur de l'Association pour les espaces naturels Aménagement et Nature pour monter ce projet autour des énergies renouvelables.

Roland Bechmann a rendu son projet en mars 1982. Sa réflexion a évolué en novembre 1982 vers un projet de pavillon consacré à l'écosphère, mais le projet s'arrête là, sept ans avant la réalisation de cette exposition universelle. Comme celle-ci n'eut en fait jamais lieu, le projet fut abandonné. Cette trace dans le fonds de l'Association pour les espaces naturels est évidemment essentielle pour comprendre que déjà, à la fin des années 1980, émerge une réflexion sur la prise en charge des questions d'écologie et d'environnement au point de les présenter au sein d'une exposition à visée universelle<sup>10</sup>.

A travers les documents que ces fonds recèlent, certains peuvent mettre en exergue les modes d'action et le fonctionnement de ces associations : des

actions plutôt intellectuelles à travers la rédaction de rapports ou d'articles, ou des actions plutôt financières visant à mobiliser des adhérents. On y voit aussi des actions politiques dont ressortent le lobbying, la question de savoir comment, au Parlement européen, on peut faire voter des mesures de protection des oiseaux<sup>11</sup>, la mise en place, en France, de lois comme la première loi écologique en 1906, pilotée par le président de la Société de protection des paysages de la France, Charles Beauquier. Le recours à la justice est aussi un moyen de donner de la visibilité à leurs combats.

La mise en place de réseaux d'influence locaux et nationaux est visible à travers la correspondance avec des personnes issues de la société civile, des hommes politiques ou des institutions. Le développement d'un réseau international se manifeste par la constitution d'annuaires. Les fiches de contacts de l'Association pour les espaces naturels mentionnent toutes les institutions et associations, les personnes à contacter, par exemple en Yougoslavie, au Canada ou en Suède, pour se constituer des relais à l'échelle mondiale et mener des actions internationales dans le domaine de l'environnement.

Les archives privées sont donc le complément naturel des archives publiques. Les chercheurs en ont besoin pour faire une histoire vraiment objective. Nous découvrons des aspects plus cachés et plus intimes de cette histoire, des idées qui n'ont jamais abouti et qui ne laisseront pas de marques dans les archives publiques.



Affiche sur le nucléaire, 1976

Nous prenons également conscience de l'importance de l'action des associations à côté de l'action publique. Outre le fait que les associations se sont emparées du sujet environnemental avant l'État, celles-ci s'associent pleinement à l'action publique en répondant aux sollicitations du gouvernement (rédaction de rapports par exemple). En retour, elles bénéficient du soutien de l'État par l'intermédiaire des subventions publiques et parfois même par l'octroi d'un agrément ou d'une délégation de service public qui leur donnent du poids et de la reconnaissance, avec la possibilité

de mener des actions en justice. C'est à ce moment-là que l'on peut retrouver leurs traces dans les fonds publics.

### Thierry Guilpin

Avant d'entrer dans le vif du sujet sur les archives publiques de l'environnement, comme vous êtes peut-être plusieurs à découvrir aujourd'hui les Archives nationales, je souhaiterais commencer par vous présenter notre institution.

Service à compétence nationale rattaché au ministère de la Culture, les Archives nationales furent créées en 1790. Elles

traux de L'État : les archives de la présidence de la République, des services du Premier ministre, de tous les ministères (à quelques exceptions près : l'armée, les affaires étrangères et l'économie) et d'institutions de l'État comme l'Assemblée nationale ou le Conseil d'État.

Parmi ces archives, quels sont les fonds qui concernent plus particulièrement l'histoire de la protection de la nature ?

En premier lieu, il s'agit évidemment des archives du ministère de l'Environnement, créées depuis 1971. Comme le code du patrimoine le prescrit, le ministère, comme toute institution publique, a l'obligation de nous verser ses archives, qui ont une valeur historique. Après une phase de sélection et de classement, elles nous sont transmises par nos collègues de la Mission des archives. Il s'agit de documents produits par l'administration centrale du ministère, les archives du ministre et de ses conseillers, l'inspection générale, ainsi que toutes les directions et services administratifs.

Je vous présente quelques documents qui vous rappelleront des souvenirs. Ont disparu la direction de la nature et des paysages et la direction de l'eau. Il y a aussi les archives des comités et des commissions que le ministère met en place à des fins de concertation (par exemple le comité de l'environnement et le comité interministériel des parcs nationaux) et des établissements et organismes sous la tutelle du ministère. Ainsi, nous avons des fonds très importants comme ceux de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de

l'Énergie) et des agences qui la précédaient avant 1990 (AFME, ANRED, AQA) et du Conservatoire du littoral, créé en 1975. En revanche, nous ne recevons pas les archives des services déconcentrés de l'État, qui sont versées auprès des services d'archives départementales.

Constance Vergnette vous parlait de la complémentarité entre les archives privées et les archives publiques. Sachez par exemple que, parmi les dossiers du ministère, on peut retrouver des documents provenant des associations de protection de la nature ou les concernant, par exemple France Nature Environnement.

C'est ce qu'on voit sur la première page du dossier constitué par le cabinet de François Delmas, secrétaire d'État à l'Environnement, à l'occasion de l'assemblée générale de la Fédération française des sociétés de protection de la nature (FFSPN), à Caen le 10 mai 1980. Comme la plupart d'entre vous le savent, c'est le nom porté par France Nature Environnement avant 1990. Dans ce dossier, nous trouvons des discours du ministre et du président de la FFSPN, ainsi que de nombreuses motions de la fédération, dont celle-ci au sujet des micro-centrales hydroélectriques, un thème qui constitue l'une des sessions de cet après-midi.

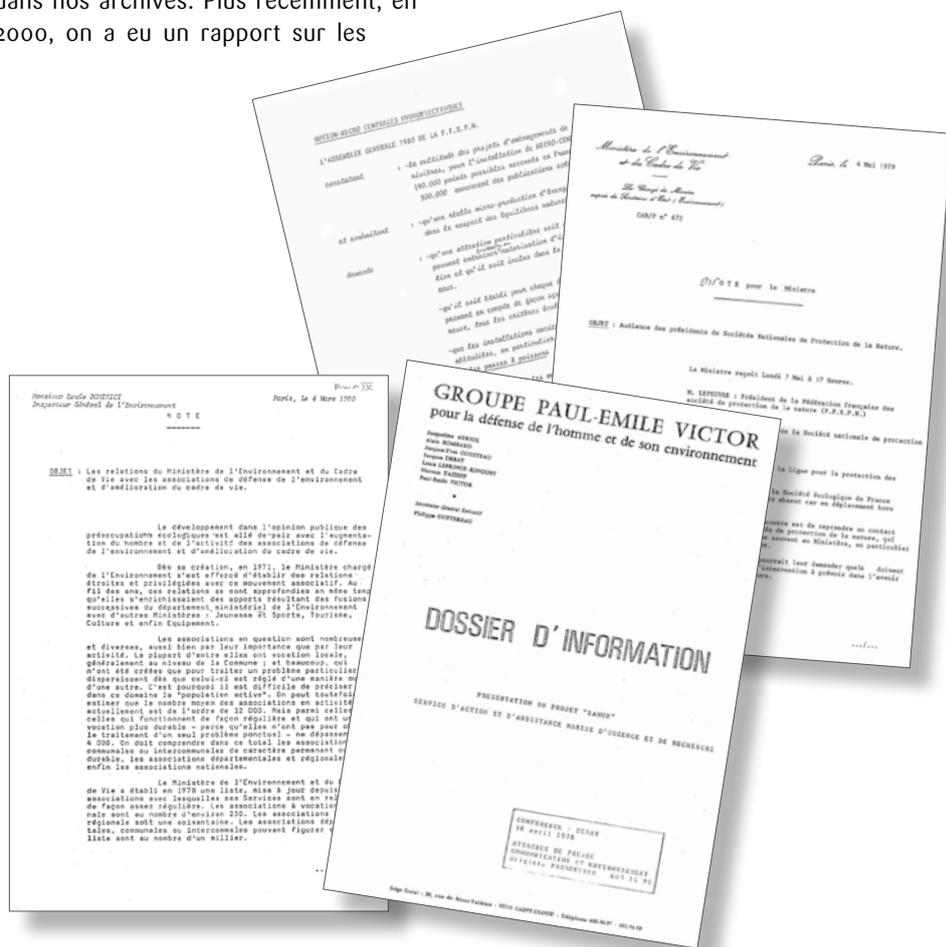
Toujours dans les dossiers du cabinet de François Delmas, voici une note à l'attention du ministre en vue de la préparation d'un entretien de celui-ci avec plusieurs présidents d'associations, dont celui de la FFSPN. Cet entretien avait

été également préparé par l'inspection générale, qui transmettait au ministre une note plus générale intitulée « les relations du ministère avec les associations de défenses de l'environnement ».

Dans les archives du ministère, nous trouvons également de nombreux rapports produits et transmis par les associations. Si France Nature Environnement ne retrouve pas le thème de l'eau dans la nature en 1980, sachez que nous l'avons dans nos archives. Plus récemment, en 2000, on a eu un rapport sur les

grands herbivores et la sylviculture et, en 2007, l'une des premières propositions de France Nature Environnement pour le Grenelle de l'environnement lancé par Jean-Louis Borloo.

Ce n'est qu'un survol vraiment très rapide des ressources que l'on peut trouver dans les fonds versés par le ministère de l'Environnement.



Cependant, s'arrêter aux seules archives de ce ministère serait une grande erreur : comme vous le savez, l'histoire de la protection de l'environnement s'inscrit dans un temps beaucoup plus long que les 50 ans d'existence du ministère. Les premières mesures publiques visant à protéger l'environnement avaient précédé de beaucoup la création d'un ministère dédié.

Voici, parmi bien d'autres, quelques jalons ayant marqué l'histoire de l'action publique en matière de protection de l'environnement avant la création du ministère en 1971.

Des archives documentant ces politiques publiques sont évidemment à rechercher dans les fonds d'autres institutions que celles du ministère. La liste de ces institutions est aisée à reconstituer, parce qu'il suffit de reprendre les compétences acquises par le ministère de l'Environnement à sa création et de voir qui les exerçait auparavant. Ainsi, en 1971, le ministère avait reçu des compétences provenant des ministères de l'Industrie (la sécurité industrielle et aux installations classées) de la Santé (la protection des populations contre les pollutions et les autres nuisances), de l'Agriculture (la protection des milieux naturels) et de l'Intérieur (la prévention des populations contre les risques naturels tels que les inondations ou les séismes).

Je n'oublie pas les services du Premier ministre, en tout premier lieu la DATAR, aux compétences alors très

larges, notamment en matière d'aménagement du territoire et de gestion de l'eau. Elle était à l'origine de la politique des parcs naturels régionaux.

Avant et même après la création du ministère, il convient donc d'étendre ces recherches au-delà des seules archives de cette administration.

Pour illustrer mon propos, je souhaite vous présenter très rapidement un état des sources réalisé par un de mes collè-



Le naufrage de l'Amoco Cadiz, 1978 © IGN

gues sur les archives de l'Amoco Cadiz. Ici, nous voyons listées toutes les institutions pour lesquelles on conserve des archives concernant l'Amoco Cadiz (le Premier ministre, l'Intérieur, la Justice, l'Agriculture, l'Environnement) ainsi que les fonds d'archives privées dont nous avons parlé tout à l'heure.

Le document permet de vous présenter quelques exemples d'archives provenant d'autres ministères que l'Environnement et concernant l'Amoco Cadiz. Certains sont exposés dans les vitrines à l'entrée.

Voici par exemple des photographies aériennes de l'Institut géographique national (IGN), concernant le naufrage, transmises au ministère des Transports (la direction de la flotte de commerce). D'autres photographies proviennent de la photothèque du ministère de l'Agriculture.

Au sujet d'une catastrophe comme celle de l'Amoco Cadiz, il ne faut pas oublier les fonds du ministère de l'Intérieur, ainsi cette note du directeur de la sécurité civile, datée du lendemain même de la catastrophe, qui est tirée du fonds de Marc Bécam, secrétaire d'État aux collectivités territoriales et député du Finistère. Il avait été nommé par le Premier Ministre chargé de mission pour la coordination de la sécurité civile sur les côtes bretonnes.

C'est dans les archives de ce même secrétaire d'État que j'ai, par exemple, retrouvé un dossier d'information

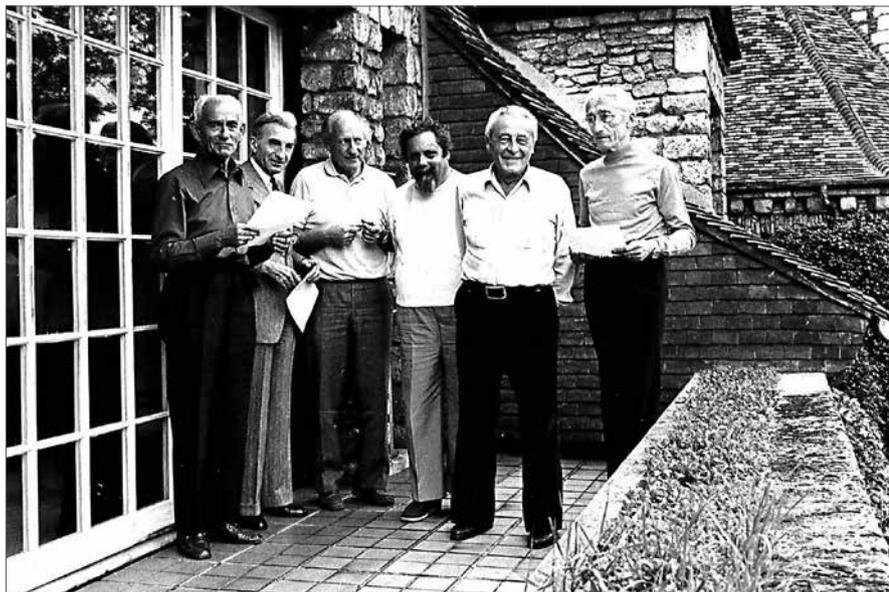
transmis par le groupe Paul-Émile Victor, qui concernait la proposition de créer un service d'action et d'assistance marine d'urgence. Le dossier contient également une photographie des membres du groupe avec Alain Bombard et le commandant Cousteau.

Ces exemples montrent bien la nécessité de croiser les sources dans le cadre d'une recherche sur une problématique environnementale qui, par définition, touche l'ensemble des activités humaines.

J'espère que cette présentation vous aura été utile et qu'elle vous incitera à venir consulter nos fonds, par simple curiosité ou pour les besoins de vos recherches. ★

### Solange Bidou

Merci d'avoir montré les richesses des fonds déjà conservés, même si nous avons précédemment indiqué leurs limites. À présent, je laisse la parole à Patrick Février, qui est secrétaire délégué du Comité d'histoire du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de la Cohésion des territoires. Depuis plusieurs années, le Comité d'histoire a développé une collecte d'archives orales, qui rassemblent aujourd'hui plus de 400 témoignages. Il va nous présenter quelles connaissances nous apporte la collecte d'archives orales provenant d'acteurs et de partenaires du réseau de France Nature Environnement.



Le groupe Paul-Émile Victor avec Alain Bombard et le Commandant Cousteau © DR

- 1 Archives nationales, 135AS.
- 2 Archives nationales, 127AS.
- 3 Archives nationales, 205AS.
- 4 Archives nationales, 148AS.
- 5 Archives nationales, 53AS.
- 6 Archives nationales, 715AP.
- 7 Archives nationales, 20080668/17.
- 8 Archives nationales, 217AS/122.
- 9 Archives nationales, 20050519/154.
- 10 Archives nationales, 20010135/68.
- 11 Archives nationales, 217AS/81.

# Quelles connaissances nous apportent la collecte d'archives orales provenant d'acteurs du réseau de France Nature Environnement ?

**Patrick Février**, secrétaire délégué du Comité d'histoire du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de la Cohésion des territoires

Nous avons déjà beaucoup parlé de l'utilité de préserver les archives écrites et nous allons continuer. Mais il ne faut pas oublier que le témoignage d'acteurs est également une source mémorielle précieuse méritant d'être conservée sous la forme d'archives orales. C'est l'une des missions que nous nous sommes assignée au Comité d'histoire de nos deux ministères. Nous avons actuellement plus de 400 témoignages oraux qui ont été collectés, dans l'esprit de représenter la grande diversité des politiques publiques dont nos deux ministères sont les héritiers. Cette année, en 2018, nous engageons cinq à six nouvelles campagnes d'entretiens portant sur des thématiques nouvelles.

En 2015, en pensant à l'approche du 50ème anniversaire de France Nature Environnement (FNE), j'avais discuté avec la fédération en disant que le Comité d'histoire était intéressé, dans

le cadre de la préparation de cette commémoration, par la réalisation de campagnes d'entretiens. L'objectif était de contribuer à expliquer certains aspects d'un demi-siècle de relations, faciles ou tendues, selon les moments et selon les lieux, entre le monde associatif et l'État.

Avec l'accord de FNE, Clémence Guetté, qui terminait ses études à Sciences Po, et s'intéressait aux politiques environnementales, a donc réalisé ces entretiens. Elle les a conduits en trois phases :

- En 2015, elle a interrogé cinq « amis des associations », des anciens directeurs régionaux de l'environnement (Bretagne, Pays de Loire, Alsace, Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais), dont l'un fut ensuite directeur national de la Nature et des paysages puis directeur général de l'Aménagement, du logement et de la nature.
- En 2016, elle a questionné trois aménageurs, avec des exemples concer-

nant la route, les lignes à grande vitesse et l'aménagement urbain dans une métropole.

- En 2017, les entretiens ont concerné cinq piliers historiques du mouvement que représente France Nature Environnement : Jean-Pierre Raffin, déjà plusieurs fois cité aujourd'hui, Maurice Wintz, José Cambou, Raymond Leost et Christian Garnier.

Tous ces témoignages représentent plus de 17 heures d'enregistrement. Ils sont complétés par une version écrite, complémentaire des archives orales.

Évidemment, il m'est impossible de résumer plus de 17 heures de témoignages oraux en cinq minutes. Je me contenterai donc de citer quelques bouts de phrases tirées des rapports de synthèse que nous a remis Clémence Guetté à la suite de ces trois campagnes.

Pour la tranche 2015, les anciens DIREN, j'ai noté quelques passages :

- « Les DIREN, perçues comme des militants. »
- « Les associations, perçues comme les objectifs des DIREN pendant la phase de montée en puissance de l'administration environnementale et comme des experts de plus en plus professionnalisés. »
- « L'institutionnalisation de la coopération avec des associations, avec l'effet décisif des subventions. »
- « L'importance primordiale du travail des grandes associations régionales. »

Pour la tranche d'entretiens de 2016, les aménageurs, on trouve :

- « Les aménageurs au cœur d'un système multi-acteurs : les élus, les associations et les riverains. »
- « Les enjeux environnementaux parfois vécus comme des contraintes »
- « Les a priori négatifs des aménageurs sur les associations ont été systématiquement invalidés par les expériences professionnelles de concertation. »
- « La concertation comme fabrication de compromis entre les acteurs. »
- « Un sentiment de dépossession face à l'institutionnalisation de la concertation et du débat public. »

Pour la tranche d'entretiens de 2017, les anciens de FNE ont évoqué, par exemple, les idées suivantes :

- « L'importance dans les parcours individuels d'avoir été sensibilisé à la nature très jeune. »
- « La distinction dans ces parcours entre le militantisme environnemental et l'engagement politique. »
- « Face à la technicité des discours à

tenir, les problèmes de recrutement des bénévoles. », voire des permanents.

- « Le rôle de FNE pour faire émerger de nouvelles thématiques dans la société : le rôle primordial des médiateurs de terrain, les financements entre dépendance et force ». Je ne sais pas trop ce que cela signifie, mais je l'ai quand même noté. C'est ouvert à l'interprétation.
- « La concertation comme positionnement historique »
- « L'importance de la loi et de l'expertise environnementale dans la vision de FNE ».

J'espère que ces très brefs extraits pourraient donner envie à des chercheurs de mener des analyses approfondies de l'évolution des relations entre l'État et le monde des associations, que bon nombre d'entre vous ont représenté pendant un demi-siècle.

La compréhension des archives orales dépend évidemment du prononcé des uns et des autres, de la façon dont on peut interpréter le contenu, la tournure des phrases, la sélection des sujets, le ton de la voix, les mots utilisés, parfois les silences et les hésitations. C'est donc une source très riche d'informations. ★

## Solange Bidou

Merci de cette présentation que nous aurions aimé pouvoir entendre un peu plus longtemps. Elle confirme le caractère irremplaçable de ces témoignages et de ces entretiens.

# Table ronde

## De l'importance de la sauvegarde et de la collecte des archives des associations de protection de la nature

# De l'importance de la sauvegarde et de la collecte des archives des associations de protection de la nature

Animée par **Henri Jaffoux**, président de l'Association pour l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement (AHPNE)

avec

**Philippe Baffert**, consultant, ancien chef du bureau de la législation et de la réglementation de l'urbanisme au ministère de l'Équipement

**Florian Charvolin**, chargé de recherches au CNRS, centre Max Weber, université Jean-Monnet de Saint-Étienne

**Rémi Luglia**, agrégé et docteur en histoire, membre associé du pôle rural, Maison de la recherche en sciences humaines (MRSH), université de Caen Normandie

**Vincent Maroteaux**, directeur des archives départementales de Seine-Maritime

**Élodie Martinie-Cousty**, administratrice de France Nature Environnement (FNE), présidente de l'Union pour la mise en valeur du Morbihan ((UMIVEM), membre du Conseil économique, social et environnemental (CESE)

## Henri Jaffoux

Au cours de cette table ronde, nous allons approfondir les questions évoquées depuis ce matin dans les propos introductifs. L'intitulé nous invite à discuter de l'importance de la sauvegarde et de la collecte des archives des associations. Chacun a son opinion sur le sujet, et vous nous ferez part de la vôtre. À l'AHPNE, nous avons tendance à considérer qu'il y a péril en la demeure. En disant cela, je crois que mon avis diffère un peu de celui de Constance de Vergnette, qui a été plus positive que moi sur le sujet.

En effet, travaillant dans l'urgence et avec de faibles moyens, les associations n'ont pas toujours eu la possi-

bilité de conserver une trace pérenne de leur action. Au fil des générations successives de militants, les anciens n'ont pas toujours eu le réflexe de rechercher et de transmettre l'histoire de leur structure à leurs successeurs. Les déménagements et les emménagements successifs – c'est bien connu dans le monde des associations – ont fait le reste.

Des archives en ont payé souvent le prix, malheureusement. Si nous n'y prenons pas garde, les historiens qui travaillent aujourd'hui ou qui travailleront à l'avenir sur les questions environnementales seront confrontés à des informations lacunaires voire inexistantes. Or, l'histoire ne peut s'écrire sans interroger toutes les sources publiques et privées

– cela a déjà été fortement rappelé tout à l'heure –, telles que celles des associations et de personnalités ayant œuvré dans le champ de la protection de la nature et de l'environnement.

Il ne s'agit pas seulement de justifier les enjeux et les besoins de la recherche historique, ce qui est une préoccupation portée principalement par l'AHPNE. La mémoire des associations, notamment au travers de leurs archives, est un patrimoine riche de leur savoir-faire et des valeurs qu'elles défendent et pour lesquelles elles militent. Aussi, nous pensons qu'il y a le devoir pour elles d'œuvrer à la transmission et à la valorisation de ce patrimoine culturel. Mais, bien sûr, il leur incombe en premier de

considérer l'importance de cette affaire. Autour de la table, nous avons quatre intervenants qui, je le pense et l'espère, vont plaider cette cause devant vous :

- Florian Charvolin, docteur en sciences politiques et en sociologie au CNRS, plus précisément au centre Max Weber de Lyon, travaille sur la production et le partage des données environnementales, notamment au travers des sciences participatives. Ses travaux interrogent également les enjeux de la biodiversité. À ce titre, il a commencé à faire déjà l'histoire de la création de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), qui joue un rôle comparable à celui du GIEC dans le domaine du climat. Je signale aussi - c'est important - sa thèse sur l'invention de l'environnement en France, qu'il a publiée en 2003. Dans ses domaines de recherche, la question de la ressource documentaire associative est cruciale. Il nous exposera sa vision des choses ainsi que, selon lui, les nouvelles façons de constituer des fonds d'archives associatives, dans le domaine de l'environnement. Florian est adhérent de l'AHPNE et ancien administrateur. Il est également membre du comité scientifique du Comité d'histoire du ministère de la Transition écologique et solidaire.

- Rémi Luglia est professeur agrégé d'histoire à Blois et chercheur associé au Centre de recherche d'histoire quantitative de l'université de Caen. L'une de ses singularités réside dans le fait qu'il a réalisé sa thèse sur l'histoire de la société nationale d'acclimatation, l'ancêtre de la Société nationale de la protection de la nature (SNPN). Clin d'œil de l'histoire,

il préside désormais cette association depuis quelques mois. Que reste-t-il de l'action de la SNPN dans la mémoire collective plus d'un siècle et demi après sa création en 1854 ? Le titre du colloque la concerne-t-il ? Il nous donnera également son sentiment. À la suite de sa thèse, il a poursuivi des recherches sur l'histoire du mouvement français de protection de la nature en s'intéressant aux différents courants et acteurs ainsi qu'à la diversité et à l'évolution des idées et des modes d'action de ces acteurs. Ses objectifs ont tout naturellement rencontré ceux poursuivis par l'AHPNE dont il est administrateur. À ce titre, il pilote l'opération d'inventaire des archives des associations que nous conduisons cette année en région Centre-Val de Loire. Il nous la relatera.

- Vincent Maroteaux a été formé à l'École nationale des chartes ainsi qu'à l'université de Paris I. Vous êtes un spécialiste des écritures anciennes. Vous êtes également historien. Vous vous êtes fait une spécialité de l'histoire des parcs et des jardins royaux, tels que ceux de Versailles et de Marly. Aujourd'hui, nous vous attendons sur un autre terrain que vous connaissez tout aussi bien, les archives. Nous souhaiterions bénéficier de votre expérience longue d'une vingtaine d'années en tant que directeur des services départementaux d'archives du Cher puis de Seine-Maritime, où vous êtes en poste. C'est dans ce second département que vous avez répondu à nos sollicitations en réalisant l'inventaire des archives des associations normandes de protection de la nature. Vous nous ferez partager les enseignements que vous avez tirés de cette opération.

- Élodie Martinie-Cousty, nous nous fréquentons maintenant depuis une bonne année. Votre métier est l'architecture d'intérieur. J'ai constaté que vous précisez « durable ». Si vous êtes présente à cette table ronde, c'est parce que vous êtes une militante associative de longue date. Vous présidez l'Union pour la mise en valeur esthétique du Morbihan (UMIVEM), forte d'une quarantaine d'associations qui œuvrent à la mise en valeur du patrimoine artistique, architectural, culturel et naturel du département. Vous êtes aussi administratrice de FNE, où vous animez le réseau « Océans, mers et littoraux ». Au titre des associations environnementales, vous siégez au Conseil économique, social et environnemental. Avec l'UMIVEM, vous avez une expérience de la gestion des archives d'une association puisque vous avez remis les vôtres aux archives départementales. Vous nous ferez part de cette expérience, et vous évoquerez les questions que cela vous inspire. Enfin, vous nous avez accompagné tout au long de la préparation de cette journée en étant la représentante de FNE au comité de pilotage, ce qui a représenté un appui précieux.

J'ai souhaité faire cette courte présentation afin que vous compreniez bien les raisons amenant nos intervenants à présenter une plaidoirie pour la cause des archives, thématique générale de la journée.

### Florian Charvolin

Depuis mon travail de thèse, je me suis intéressé aux archives en formation, au moment où elles sont en train de se créer. C'était le cas en 1991, lors-

que je suis allé chez Jean-Pierre Raffin, à Jussieu, où tous ses cartons d'archives étaient bien répertoriés. C'était également le cas lorsque je suis allé au ministère de l'Environnement de l'époque, puisque les archives n'étaient alors pas triées. C'était Madame Guelfucci qui s'occupait alors des archives. J'avais accès à ces archives qui étaient encore en train d'être créées. Voilà ce qui m'a intéressé.

Plus récemment nous avons mené, avec Guillaume Ollivier de l'INRA Avignon, un travail sur l'IPBES. Nous faisons l'étude au moment où l'IPBES n'avait pas encore été créé. Là aussi, la question de savoir comment créer une mémoire fondamentale cristallisant une institution s'était posée. Tout cela veut dire que, lorsque l'on s'intéresse aux archives en formation, il ne faut pas aller trop vite en besogne pour faire de l'histoire révolue. C'est le cas notamment de l'histoire chez Jean-Pierre Raffin qu'il ne faudrait pas faire passer du côté de l'histoire refroidie trop vite.

Je vais plutôt parler de ces archives qui sont encore vives. Je commence par la question de l'événement dans l'histoire, qui est l'une des bases de l'histoire politique et de l'histoire environnementale, liée à la capacité de documenter le passé. Nous sommes tous d'accord à ce sujet. Je souhaite distinguer les événements chauds et les événements froids. Les événements chauds sont ceux qui sont encore d'actualité : les documents correspondants restent utilisés et mobilisés pour alimenter le débat du présent. Les événements froids sont ceux qui sont sortis de l'actualité : on peut éventuellement les convoquer à nouveau

plus tard, mais ils sont généralement frappés d'amnésie ou d'insignifiance si ce n'est pour l'historien, et sont relégués au stade de sources lointaines et sans enjeu de l'actualité. Cela correspond à peu près à la différence, dans l'administration, entre les archives vives et les archives mortes.

Il me semble que, dans la gestion des archives, les associations sont des grands commutateurs entre le froid et le chaud. J'en veux pour preuve l'exemple du feu à pyralène de Saint-Cyprien, dans la Loire. J'ai travaillé sur un feu qui eut lieu à partir du 22 août 2008 dans la plaine du Forez, à côté de Saint-Étienne. Il s'agissait d'un gros dépôt de bois qui brûla pendant deux mois, car les pompiers n'arrivaient pas à accéder au foyer. Ce feu fut un incident relayé par la presse jusqu'au moment où Jacky Borne, de la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA) dans la Loire, alla chercher dans les archives de la Fédération. Il y constata que sur cette parcelle, il y avait eu des retraitements de transformateurs à pyralène. Il alla donc voir l'Association de Mesure de la Pollution Atmosphérique de Saint-Étienne et du Département de la Loire (AMPASEL), qui est une association de surveillance de la qualité de l'air. Il leur dit qu'une étude de pollution de l'air était nécessaire parce qu'il y aurait peut-être des retombées.

Cela donna lieu à un événement énorme, qui touchait 42 communes de la Loire et suscita 2 000 abattages de bovins. Cet exemple montre que c'était bien l'histoire d'une archive de la FRAPNA qui avait été reconvoquée pour aller voir ce qui s'était passé auparavant sur la par-

celle 132 du site de Vitale Recyclage, en exhumant une plainte lancée 20 ans avant l'événement de 2008. Nous sommes là sur de l'archive morte rendue à la vie.

Nous voyons que les associations de protection de la nature et l'environnement, dans ce cadre-là, sont sur un front pionnier de l'archivage dans le sens où ils alimentent l'actualité en allant chercher des données dans des archives des associations, redevenues vives. Les associations recueillent beaucoup de papiers - c'était le cas à la FRAPNA Loire - beaucoup de documents, voire d'objets, ainsi que de l'audiovisuel. Toutes ces sources sont importantes pour quali-



Déchets industriels contenant du pyralène avant leur retraitement

fier cette manière d'accéder à l'information passée pour la réactualiser à l'occasion de débats sur des affaires du présent.

Telles que j'ai eu l'occasion de les étudier dans mes différents travaux, à travers la mémoire des personnes et via tous les niveaux géographiques d'archives, les associations me semblent aussi être les garantes de l'actualité locale concernant les territoires français mais aussi de la politisation ou de la dépolitisation des débats. On dira que la politique locale, c'est à la fois du Clochemerle, si le verre est à moitié vide, mais également un haut lieu de la démocratie locale si le verre est à moitié plein.



(2009) © Arnaud Bouissou / Terra

Ces associations étaient très claires sur le classement des documents et le soin donné à la capacité de les remobiliser rapidement si besoin, à l'époque où j'allais chez Jean-Pierre Raffin. Il avait constitué des documents avec des plans de classement dont nous avons vu des exemples. C'est ce qu'on appelle des dossiers. Il y avait des dossiers sur les loups, les espèces exotiques envahissantes, la pollution résultant du naufrage de l'Amoco Cadiz, etc.

Ces dossiers sont essentiellement de nature documentaire, avec un format de papier ou audiovisuel. Mais il y a l'évolution que nous pouvons constater, par exemple au sujet du feu à pyralène : les dossiers sont de plus en plus dématérialisés. L'ébauche de ce qui allait devenir Internet a été importé en France à partir de 1981. La conséquence est que nous avons de plus en plus accès à de l'information à partir d'Internet. En ce qui concerne le feu à pyralène, des blogs à ce sujet ont, par exemple, été créés depuis 2008. Dans les archives, Internet intervient de plus en plus comme support d'informations et de données. Cela va donc changer la donne du travail d'historien ou de sociologue comme je le pratique.

En ce qui concerne ces dossiers que l'on considère beaucoup comme des dossiers en papier dans les archives, je fais référence à un philosophe français, Michel Foucault, qui a écrit un livre intitulé *L'Archéologie du savoir* en 1969. Il y explique qu'il faut en fait étendre la notion de document à tout ce qui crée une empreinte et un stock.

Dans les empreintes et les stocks, il n'y a pas seulement le document en papier

ou le support audiovisuel. Il y a aussi le carottage de terrain, comme pour l'étude historique des constructions en bois pour dater un site. Tous ces domaines sont également ceux à partir desquels on fait de l'histoire. C'était très net dans le cas de Saint-Cyprien : le sol était un très bon témoin, une très bonne archive historique de ce qu'il s'était passé sur la parcelle concernée par le feu de Saint-Cyprien.

Cette dimension est importante. On pourrait un peu considérer cela comme les archives du vivant et de la Terre. Elles se thésaurisent dans un certain nombre de matériaux, qui constituent autant de vivantes sentinelles, par exemple l'évolution géographique des lits des rivières ou la pollution de sédiments. C'est ce que l'on peut observer.

Si nous étendons cette notion documentaire des documents en papier et audiovisuels aux documents terrestres, il me semble que les archives associatives ont un rôle particulier à jouer. En effet, dans la démocratie locale qu'elles font vivre, elles laissent en suspens et prolongent les débats, notamment en prenant la forme d'archives en papier. Parfois cela permet d'éviter que l'on passe aux archives terrestres. Quand les bulldozers et le bétonnage font leur œuvre, on passe à un autre registre.

Quelque part, les archives associatives sont également là pour montrer que l'on conserve, dans le débat public, des choses qui ne sont pas encore rendues irréversibles ou qui ne le seront peut-être pas. Dans le cas de la Vanoise, cela a été très clair. En tout cas, une des actions de l'archive associative est de garder, au niveau du discours, des actes de parole

ou d'écrit, des événements pour éviter de faire clore trop vite des sujets mis au débat, à cause de décision ou d'anticipation de décision qui autorisent le passage de projets, de l'état de plan à celui d'infrastructure concrète sur le terrain. Je me rappelle de Philippe Lebreton, dans le cas de la Vanoise. Il allait avec ses étudiants, pendant l'été, déplanter les points géodésiques qui avaient été mis par le promoteur immobilier du projet de station de ski qui devait déborder sur le parc national de la Vanoise, pour préparer le terrain.

Nous sommes là vraiment sur cette fonction de l'association qui consiste à maintenir, au niveau de la parole et de ce qui est encore discutable, des choses qui évitent d'être passés sous silence, notamment par les bétonneurs, pour lesquels il serait arrangeant de ne pas faire de vagues, afin de pouvoir tranquil-

lement bétonner le site.

### Henri Jaffoux

Florian, merci pour ces réflexions et en particulier, pour avoir appelé notre attention sur l'évolution des archives, notamment avec l'arrivée d'Internet.

### Rémi Luglia

Ma tâche d'intervenant m'est facilitée parce que Florian a clairement indiqué un intérêt important des archives de la protection de la nature et de l'environnement. Cet intérêt d'avoir des archives et de conserver sa mémoire et les témoignages est évident. Les intervenants de tout à l'heure ont déjà fait part de beaucoup d'éléments que j'avais envisagé d'évoquer.

Je vais donc concentrer mes propos sur mon positionnement original qu'Henri vous a signalé tout à l'heure. J'ai la dou-

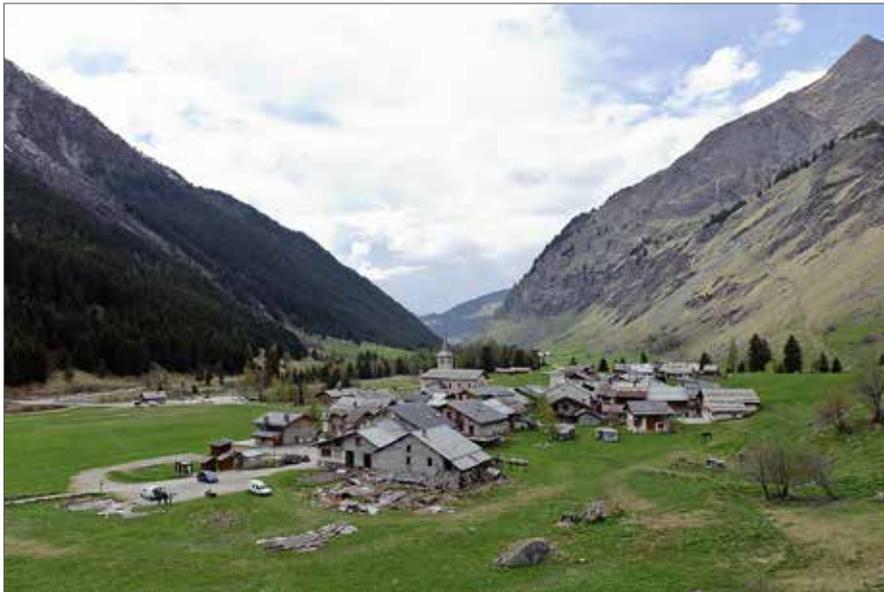
ble casquette de producteur d'archives, en tant que président d'une association nationale de protection de la nature et, en même temps, de consommateur durable d'archives, en étant moi-même historien. Je les rends bien entendu dans le même état que celui du moment où on me les a confiées. Je sais ce que veut dire s'atteler à ce travail de consultation, en me noircissant les doigts sur des pages de vieux papiers.

Cette double casquette signifie que j'ai un double intérêt à voir ces archives se conserver. Comme Florian l'a rappelé, l'intérêt de l'historien est d'avoir des sources permettant de documenter le passé et d'avoir de la matière à travailler. L'intérêt du président de l'association de protection de la nature est d'être débarrassé des vieux papiers qui encombrant non seulement des greniers mais aussi des caves et des garages d'anciens présidents ou de présidents actuels.

Nous sommes donc affrontés à ce double phénomène, qui milite, dans un bon sens, vers le même objectif : voir ces archives données aux Archives nationales ou départementales.

Comme l'AHPNE l'a perçu au travers de ses expérimentations dans deux départements et maintenant dans la région Centre-Val de Loire, nous constatons que les archivistes sont extrêmement à l'écoute des associations pour capter ces fonds, les récupérer et surtout les conserver.

En effet, la façon dont les archives sont conservées soit chez nous soit dans nos associations est vraiment désastreuse. C'est une vraie menace qui pèse sur les sources et sur les archives. Même si le mouvement associatif se conso-



Champagny-en-Vanoise (2011) © Arnaud Bouissou / Terra

lide un peu comme institution, durcit ses structures, c'est quand même relativement récent par rapport à l'histoire. Bien souvent, nos associations ont connu des hauts et des bas, des crises, des déménagements successifs. Elles n'avaient parfois même aucun local ni même de permanents. Les archives produites à ce moment-là ont été dispersées entre les différents présidents, trésoriers, secrétaires ou simples membres. Elles ont aussi été mises à la déchetterie lors de déménagements. Plutôt que de déplacer des cartons, on les met à la benne car il s'agit de vieux papiers qui ne servent plus. L'objet de nos associations n'est pas le passé mais l'avenir. Nous nous intéressons à protéger la nature, à l'heure actuelle, et nous faisons en sorte qu'elle se porte mieux dans l'avenir. Il est donc logique que les

archives ne soient pas notre préoccupation première.

Sans archives, nous perdons une mémoire mais aussi beaucoup de notre histoire. Or il est fondamental de pouvoir légitimer notre action en l'appuyant également sur cette histoire.

Par exemple, la première réserve naturelle de France fut créée en 1927 en Camargue. Nous n'en avons conservé aucune archive. Pourtant, c'est la SNPN - qui ne s'appelait pas ainsi à l'époque - qui la gère depuis 90 ans. Dans les années 1970, un incendie criminel de notre maison de la réserve, à la Capelière, a fait partir en fumée toutes nos archives. Nous n'avons donc pas d'archives associatives qui documentent toute cette période de la réserve de Camargue. Nous pouvons trouver des sources ailleurs, mais il manque des élé-

ments. Si elles avaient été données aux archives départementales, ce problème ne se serait pas posé. Nous avons donc des pans entiers de notre histoire et de notre mémoire qui peuvent disparaître. Je voudrais citer un autre exemple. Je m'intéresse à l'histoire de la faune sauvage et notamment aux réintroductions. Comme j'habite à Blois, tout près du fleuve, je me suis intéressé aux réintroductions de castors qui eurent lieu dans le bassin de la Loire entre 1974 et 1976. En bon historien, la première démarche a consisté à aller voir les services départementaux d'archives, qui m'accueillirent à bras ouverts. Personne n'avait jamais posé la moindre question à ce sujet. Ils se mirent à chercher dans tous leurs fonds ce qu'ils pouvaient avoir sur le castor. Aux archives publiques, je pus retrouver une demi-page, extraite des délibérations du Conseil général du Loir-et-Cher en décembre 1973, qui annonçait que le Conseil général n'était pas défavorable à la réintroduction de castors sur la Loire. Rien d'autre.

Les Archives réussirent quand même à m'aider, en me donnant accès à des sources de presse locale, comme *la Nouvelle République* ou *la République du Centre*. Ces coupures de presse me permettaient d'avoir quelques éléments supplémentaires. Mais c'était insuffisant pour comprendre pourquoi cette réintroduction avait été lancée, qui l'avait menée et dans quelles conditions, comment cela s'était passé et pourquoi c'était une telle réussite. En effet, l'essentiel du bassin de la Loire a été repeuplé par le castor à partir de cette réintroduction, jusqu'au barrage de Villerest. Il me fallait me tourner vers d'autres sources,



Castor naturalisé dans la réserve naturelle de Mareau-aux-Près (2019) © Manuel Bouquet / Terra

d'autres archives. Heureusement, deux associations avaient conservé des fonds relativement importants, Loir-et-Cher Nature et Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement (CDPNE) 41. Ces associations sont d'ailleurs toutes deux membres de FNE. Je pus interroger des acteurs, qui avaient une vingtaine d'années à l'époque et qui m'ont raconté cette histoire.

Je suis alors tombé sur une « mine », Jean-Pierre Jolivet, « un Jean-Pierre Raffin local », pourrait-on dire. Il avait extrêmement bien conservé, classé et documenté toute cette opération. Il en avait été l'initiateur et le principal acteur, au moins lors des dix premières années. Il avait tout conservé. Cela m'a permis de mener mon travail de chercheur. Il n'avait pas simplement conservé la mémoire et les sources de son point de vue de naturaliste ou de protecteur, mais aussi tous les courriers qui lui avaient été adressés par des personnes qui protestaient contre l'arrivée d'un castor, demandaient d'agir ou signalaient un problème.

L'historien que je suis se retrouvait donc avec une masse documentaire extrêmement importante, que je pouvais enrichir par les témoignages oraux dont nous parlions tout à l'heure. Tout cela m'a permis de restituer du mieux possible une opération qui n'était pas clairement officielle à l'époque. Les choses ont ensuite changé. Nous avons pu voir apparaître des documents officiels concernant les opérations ultérieures de réintroduction.

Les archives de la protection de la nature rencontrent également un problème spécifique : bien souvent, elles sont

triées dans le mauvais sens du terme. En effet, quand nous rangeons nos sièges sociaux, nous trions nos cartons. Nous sommes tentés de conserver des choses qui nous semblent à nous, acteurs actuels, dignes d'intérêt, et de jeter ce que nous jugeons inutile. Or, malheureusement, on jette souvent des éléments précieux pour l'historien. La pratique du tri dans ces conditions est quelque chose à bannir absolument. Il faut faire confiance aux archivistes et tout leur donner. Ils feront eux-mêmes le tri, si cela est nécessaire.

Tout peut être sujet d'histoire. Les listes d'adhérents nous permettent d'accéder à la sociologie des membres ou de mesurer la part des femmes dans le mouvement de protection de la nature. Ce n'est pas anecdotique mais absolument signifiant des évolutions de nos associations, de la façon dont elles ont envisagé les questions de protection de la nature. Cela nous permet de mesurer la part des scientifiques dans telle ou telle association ainsi que les mutations et la répartition géographique des membres. Cela donne des cartes extrêmement significatives.

Les courriers entre les membres sont aussi à conserver, même s'ils sont manuscrits et pas forcément bien lisibles, parce qu'on accède ainsi à l'élaboration d'une pensée. On peut constater que tel ou tel paragraphe d'un rapport a été barré ou supprimé. Les membres ne sont pas d'accord entre eux. Ils discutent. Tout cela est une richesse qu'il faut pouvoir restituer. Les choses ne sont pas simplement ce que l'on publie. Il y a également toutes les phases d'élaboration, ce qui fait le sel de nos asso-

ciations et de notre mouvement. Cet élément est absolument essentiel.

Au fil de ma thèse, j'avais rencontré un naturaliste de la région Centre, Raymond Rollinat, un herpétologue un peu original d'Argenton-sur-Creuse, quelqu'un de très intéressant. On l'appelle le « Jean-Henri Fabre de l'herpétologie ». En faisant quelques recherches à son sujet, j'étais tombé sur l'un de ses petits-fils : intéressé par les travaux de son grand-père, il avait écrit dans la presse locale l'histoire de ce dernier. Je me suis dit que j'avais là une mine et pris contact avec lui.

Pierre Rangdé, me dit alors avoir tout conservé de son grand-père, tout ce qui était important. J'eus une petite inquiétude. J'avais eu raison de m'inquiéter. Il avait conservé ce qui était important pour les scientifiques ou les naturalistes, c'est-à-dire les nombreuses publications de son grand-père. Or, pour l'historien, ce ne sont pas les publications qui sont intéressantes car on les trouve à la Bibliothèque nationale de France et dans les bibliothèques de muséums.

Ce qui m'intéressait, c'était le reste : comprendre l'homme et savoir pourquoi, à une époque allant de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle au début du XX<sup>e</sup> siècle, il s'était engagé dans la protection de la nature ? Qu'est-ce qui faisait de lui un protecteur à une époque où l'on avait tendance à tout détruire ? Pourquoi cette personne avait-elle accompli cette mutation ?

Mais il ne me fut pas possible d'avoir accès à ces informations. Tout cela était parti à la benne. Le petit-fils me dit tranquillement que cela avait été jeté, tout simplement parce que son regard per-

sonnel n'attachait pas d'importance à ces éléments : seuls comptaient à ses yeux les écrits scientifiques publiés de son grand-père. Il faut donc vraiment conserver toutes ces traces.

Actuellement, on ne fait de l'histoire qu'en prise avec notre temps. Ce n'est pas pour rien que j'ai fait ma thèse sur la SNPN. En effet, ce sujet me parlait. Habituellement, on a de plus en plus d'étudiants dans nos universités qui demandent à leurs professeurs des sujets de master ou de thèse en lien avec des questions environnementales. Il peut s'agir des risques, de la pollution ou de la protection de la nature. Le problème, c'est que nous, chercheurs, devons être à même de leur fournir des sujets.

Pour proposer un sujet de recherche lorsque l'on est un professeur d'univer-

sité un peu consciencieux, il faut vérifier que l'étudiant bénéficiera de sources. Il faut donc avoir des archives, qu'elles soient disponibles et accessibles pour que nos étudiants puissent travailler sur ces sujets. Le fait qu'actuellement, beaucoup d'étudiants s'y intéressent permettra de développer nos recherches et de prendre conscience que notre mouvement a une histoire.

Je serais allé un peu plus loin que ce qui a été dit tout à l'heure. Je fais remonter à au moins 150 ans - c'est le sujet de ma thèse - mais même au-delà, l'éveil d'un mouvement de protection de la nature. Pour le XVIII<sup>e</sup> siècle, on peut déjà voir des traces de préfiguration.

Il faut donc pouvoir documenter notre histoire, nos conflits et les controverses. Peut-on imaginer faire l'histoire de l'affaire du Larzac uniquement avec

les sources de l'armée et de la police ? Peut-on imaginer, dans 50 ou 100 ans, faire l'histoire de Notre-Dame-des-Landes, et de sa victoire, uniquement avec les sources provenant des grandes entreprises, de la préfecture et des élus ? Peut-on imaginer cela ?

Je pense que l'on perdrait ce qui a fait ce combat, ainsi que sa compréhension et plus largement, de toutes les luttes environnementales si l'on se coupe de toutes les sources associatives et militantes.

### Henri Jaffeux

Rémi, peux-tu nous parler aussi de l'opération en région Centre-Val de Loire ?

### Rémi Luglia

Comme Henri l'a évoqué, nous avons essayé de changer d'échelle. Après les deux expérimentations dans des départements, l'AFPNE a suscité l'inventaire des archives des associations de protection de la nature et des personnalités dans la région Centre-Val de Loire.

Cela me permet d'évoquer un point que j'ai oublié : soyons également attentifs à nos anciens et à leurs archives. Allons les solliciter pour leur demander de témoigner, de prendre soin de leurs archives et de les transmettre. Les archives personnelles sont aussi fondamentales.

Grâce à un soutien financier important de la région Centre, mais aussi grâce à l'aide de FNE et d'un autofinancement de l'AFPNE, nous employons un archiviste diplômé pendant un an pour réaliser cet inventaire.

Cet inventaire s'est fait de la façon suivante. Nous avons bénéficié du soutien indispensable de FNE Centre-Val



Le Larzac, depuis le puech de Cougouille © Musaraigne / Wikimedia Commons

de Loire. En tant que tête de réseau régional, il a pu sensibiliser l'ensemble des acteurs de la protection de la nature qui, pour certains, ne sont pas dans FNE. Mais ils sont tous connus au niveau local. Il a pu nous introduire auprès d'eux et nous légitimer, mais aussi nous aider à avoir des contacts auprès des bonnes personnes et à identifier les personnalités. Faciliter le travail est absolument indispensable. Cette opération est en cours. Elle avance bien, et nous pensons que d'ici la fin de l'année, nous aurons bouclé cet inventaire, en tout cas pour les associations qui le souhaitent.

Certaines associations refusent de nous montrer leurs archives. C'est leur choix. L'idée est d'arriver à avoir des états des lieux précis de chacun des fonds d'archives qui seront disponibles sur le site de l'AHPNE mais aussi dans les services départementaux d'archives. Tout ce travail est fait en collaboration étroite avec les six services d'archives départementales.

Ensuite, l'intérêt est de proposer aux chercheurs de pouvoir accéder à ces fonds d'archives, sous réserve que l'association l'accepte, et d'inciter les associations ou les personnalités à donner leurs archives aux Archives départementales, de façon à ce qu'elles soient bien conservées et accessibles.

### Henri Jaffeux

Merci pour ces précisions. Je passe maintenant la parole à Vincent Maroteaux

### Vincent Maroteaux

Vous avez évoqué le fait que j'avais travaillé sur la thématique des parcs et des jardins. Mais vous n'avez pas mentionné

le fait que j'avais également travaillé pendant quelques années auprès des ministères de l'Équipement et de l'Environnement, en tant que chargé de mission pour la politique d'archivage, une fonction qui m'a donné l'occasion de travailler avec Patrick Cavalié, et je peux témoigner que, dans ce cadre, il n'a pas été toujours facile de sauvegarder les archives retraçant les premiers temps d'activité du ministère en charge de l'Environnement.

Le sujet m'est donc familier et j'ai depuis toujours été convaincu de la nécessité d'en préserver la mémoire. Les thématiques environnementales traversant toutes les activités, il est important, au-delà de l'action publique, d'en tracer l'appropriation par la société civile, une appropriation qui se manifeste notamment par la constitution de multiples associations. Et si l'archivage ne va pas toujours de soi pour le secteur public, c'est plus vrai encore pour le secteur associatif pour lequel il ne s'attache aucune obligation. Je n'insisterai pas plus sur ce point, Rémi Luglia ayant bien posé les enjeux en évoquant l'opération qui se monte actuellement dans la région Centre-Val de Loire.

De mon côté, je proposerai le regard des Archives en dressant un rapide bilan de l'opération de collecte que nous avons menée en Seine-Maritime, un département particulièrement concerné par les problématiques d'environnement, en raison à la fois de la richesse et de la variété de ses sites naturels et du grand nombre de sites industriels, notamment autour du Havre et de Rouen. Pour approcher les associations, nous n'avons pas eu la chance malheureuse-



ment de pouvoir nous appuyer sur une fédération régionale. Nous avons bien été en lien avec l'association Haute-Normandie Nature et Environnement mais, pour des raisons internes, elle n'a pu pas nous accompagner dans cette opération, qu'il a fallu donc conduire avec nos propres moyens.

Pour cela, nous avons eu recours à un dispositif que nous utilisons couramment pour mener ce type d'opérations, celui du service civique, avec une volontaire qui a travaillé auprès de nous pendant neuf mois. Avec beaucoup de dynamisme, elle a pris en main la conduite de ce chantier. Son travail a consisté à recenser les structures, ce qui n'était pas forcément évident, à essayer de s'en rapprocher, à repérer les archives existantes et à organiser, le cas échéant, des opérations de sauvegarde et de collecte.

Le bilan de cette opération, démarrée en 2014, a été largement positif : 34 associations ont pu être touchées sur le département, dont 27 ont été effec-

tivement rencontrées. Dans la moitié des cas, cela a permis de déboucher sur des dons ou des dépôts de documents auprès des Archives départementales sous la forme de documents en papier mais aussi, dans quelques cas, de documents numériques. Pour ceux que cela intéresse, je vous renvoie sur l'état des sources, qui est disponible en ligne sur les sites des Archives de Seine-Maritime et de l'ADPNE.

Le spectre des associations visitées et des collectes couvre assez largement tous les domaines de l'environnement. Une majorité s'intéresse à la protection du milieu et des paysages. Mais on trouve également des associations orientées vers l'histoire naturelle (la société linnéenne de Rouen, qui a été créée en 1865), les pratiques de loisir en milieu naturel (la Fédération départementale de pêche), les études ou l'observation du milieu (Air Normand qui mesure l'atmosphère dans l'agglomération rouennaise depuis 1970). D'autres sont plus axées sur le développement durable : l'association GRANDDE fédère les entreprises sur les problématiques de traitement des déchets. S'y ajoutent quelques associations davantage dédiées à des fins plus pédagogiques ou d'animation. Sur cet ensemble d'associations, environ la moitié a une portée régionale ou départementale. Mais on note également un nombre important d'associations beaucoup plus locales, créées souvent à des fins de défense contre des projets particuliers. J'ai en tête l'exemple de la confédération A29, qui s'est constituée au moment où se discutait l'aménagement de ce barreau autoroutier. Ce tissu associatif est souvent jeune.



Un volume des Mémoires de la Société Linnéenne de Normandie © Gallica / BNF

Je citais tout à l'heure la plus ancienne, la société linnéenne. En la comptant, seules 6 des 34 associations touchées sont antérieures à 1980, pour 15 postérieures à 2000. Pour beaucoup, il s'agit donc d'associations assez récentes. Leur « longévité » de surcroît est souvent courte : trois des associations touchées avaient disparu lorsque nous intervenions, le travail mené a permis d'en sauvegarder les archives.

Si nous dressons le bilan, plus de 800 mètres de documents ont été repérés au cours de l'opération : environ 10 % ont pu faire l'objet d'un don ou d'un dépôt. D'autres opérations sont encore en attente. Il pourrait donc y avoir des compléments.

Le constat est donc positif, mais il ne faut pas se cacher les difficultés de ce genre d'exercice :

- La première difficulté est d'abord de repérer les structures dans un domaine

qui est très mouvant. En témoigne le nombre de retours pour mauvaise adresse : sur 248 associations que nous avons essayé de contacter, sur la base du Journal officiel des associations, ils ont représenté plus de 20 %. Ces associations n'existaient plus ou ne se trouvaient plus à l'adresse indiquée dans le Journal officiel. Parmi les autres, un très grand nombre ne répondaient pas, sans que nous puissions savoir si elles n'existaient plus ou si elles n'avaient pas souhaité revenir vers nous. Et il va de soi que la difficulté est plus grande encore si on essaie de toucher les acteurs privés ou les chercheurs qui n'ont pu être vu qu'à la marge.

- L'autre difficulté est de rentrer dans l'association. Dans un certain nombre de cas, nous avons pu établir un contact. Mais ensuite, pour aller explorer les archives et éventuellement discuter d'opérations de dépôt ou de sauvegarde, nous avons fait face, dans un certain nombre de cas, à des réticences et, quelquefois, à des réactions de défiance. Il y avait à cela diverses raisons. Je pense que, pour beaucoup de ces associations, il y avait des problèmes de sensibilisation, de moyens et de temps. Il pouvait également s'agir de raisons politiques, puisque nous intervenions en tant qu'Archives départementales, au nom du Conseil départemental qui, forcément, s'inscrit dans une mouvance politique.

La conclusion que je tire de l'expérience de la Seine-Maritime, c'est qu'on ne pourra avancer durablement sans le relais d'acteurs impliqués localement dans le domaine, ce qui en l'occurrence nous a fait défaut. J'ajoute

que notre intervention reste relativement ponctuelle. Même si elle nous a permis de nouer et de conserver des liens avec un certain nombre d'associations, une prise en compte plus durable de cette dimension de mémoire par les acteurs et associations de l'environnement ne pourra se faire sans relais à l'intérieur même du réseau des associations environnementales.

### Henri Jaffeu

Je vous remercie pour ces commentaires et ce retour. Comme pour le Finistère, c'était une opération de démonstration. Il fallait se faire la main. Tout comme Patrick Cavalié, vous avez souligné que, pour que cela puisse fonctionner, un rapport de confiance entre les deux parties est nécessaire. Il faut travailler à la formation et à la construction de ce rapport de confiance en amont pour que cela puisse produire, en aval, des résultats positifs.

### Élodie Martinie-Cousty

La façon dont l'UMIVEM commença à s'intéresser à ses archives est née d'un concours de circonstances grâce à l'AHPNE, que je ne connaissais pas du tout à l'époque. C'était en 2014. J'avais repris la présidence de l'UMIVEM en 2013. Sa fondatrice et présidente pendant 40 ans était Marie-Claire Borde, accessoirement ma tante. C'est donc également une histoire de famille.

Un jour, je reçus un coup de fil de Patrick Singelin de l'AHPNE, un ancien directeur régional de l'environnement (DIREN) en Bretagne. Il avait beaucoup collaboré avec ma tante et souhaitait réaliser un article sur l'engagement de cette femme

pendant 40 ans au service de l'environnement. Comme il l'avait croisée dans différentes instances, il avait eu avec elle beaucoup de liens professionnels.

A l'issue de quelques heures passées avec lui, je lui demandai s'il savait ce que nous pourrions faire de nos archives. En effet, comme ma tante était décédée cinq ans auparavant, ses enfants, qui avaient récupéré sa maison, se disaient : « Maman nous a déjà bien embêtés pendant 40 ans avec l'UMIVEM, nous devons maintenant nous occuper de toutes les archives dans le sous-sol de la maison. Nous aimerions bien y faire des chambres d'amis pour y accueillir les petits-enfants, etc. »

Je sautai sur l'occasion. Patrick Singelin me dit que c'était aux Archives départementales qu'il fallait s'adresser, ce que je fis très vite. J'ai été très heureuse de constater que les responsables des Archives

départementales du Morbihan se faisaient une joie de recevoir les archives d'une association, parfaitement conservées et à peine humides, pour travailler dessus.

Un jour, nous les avions conviés à venir. En regardant une trentaine de cartons, ils constatèrent que l'inventaire avait déjà été bien réalisé.

Si vous ne le savez pas encore, le Morbihan est l'un des plus beaux départements en Bretagne. Pendant ces 50 dernières années, s'est construit tout l'aménagement du littoral. Les dossiers étaient donc très complets. Ils suivaient parfaitement l'urbanisation et l'aménagement de nos littoraux : le comblement des zones humides, l'établissement des plans d'occupation des sols (POS), l'application de la loi littoral, les projets de ports de plaisance, le développement de campings dans des



Île aux Moines (Morbihan) © Jebulon / Wikimedia Commons

espaces naturels, la création de stations d'épuration, des projets de thalassothérapie, de golfs, de chantiers ostréicoles, et d'autoroutes pour venir admirer tout cela et en profiter.

Un autre pan important des activités de l'UMIVEM, peut-être l'une des seules fédérations départementales de FNE à traiter ces questions-là, en tout cas pendant ces 40 premières années, c'était la restauration du bâti ancien : des calvaires, des églises, de nombreuses chapelles, des murets, des chemins creux, des demeures paysannes ou des demeures anciennes comme des maisons de pêcheurs, des châteaux, assez nombreux, de petits manoirs.

Cela représentait 39 ans de rapports de commissions départementales des sites et des paysages ainsi que beaucoup de documentations diverses que nous n'avions absolument pas le temps de traiter

nous-mêmes. La présidente de l'UMIVEM avait peu de salariés, sous la forme de contrats aidés (les travaux d'utilité collective) ou de services civiques, avec des acronymes nombreux et variés.

En pensant à cela, je crois qu'il serait assez intéressant pour les archivistes de s'emparer du sujet de la forme associative au fur et à mesure des années, de toute la vie des associations et fédération. Les associations qui composaient l'UMIVEM étaient, bon an mal an, entre une trentaine et une cinquantaine.

Pour des dossiers emblématiques comme la création du parc de Branféré, qui appartient aujourd'hui à l'ancienne Fondation Nicolas Hulot, enfin le projet d'inscription au titre des sites de la Ria d'Étel, nous avons vu que l'UMIVEM avait participé, pendant 20 ans, à construire pas à pas le dossier avec les élus et les différents acteurs.

Comme dans chaque association, les membres des conseils d'administration et les bénévoles sont ancrés dans le quotidien. Ils ont généralement un métier et s'investissent sur les dossiers. Mais ils n'ont pas le temps de traiter les archives.

Lorsque les Archives départementales sont venues récupérer les dossiers en 2018, nous nous sommes réjouis. Nous avons convenu avec les deux personnes des Archives départementales qu'à l'occasion des 50 ans de l'UMIVEM, l'année suivante, après avoir pris le temps de valoriser les archives, elles viendraient nous en faire une présentation. Nous pourrions, créer un événement aux Archives départementales à cette occasion.

Bien sûr, l'objectif a été de mettre à la disposition du public, des scientifiques et des chercheurs tout ce pan de la vie environnementale et du cadre de vie du Morbihan. Il y a un objectif supplémentaire : intéresser une génération plus jeune à s'investir et à continuer l'action, parce que ce dont souffrent nos associations, c'est le renouvellement des bénévoles.

Il faut savoir que lorsqu'on vient s'installer et choisir un cadre de vie dans un département très attractif, comme le nôtre, on n'est pas forcément au courant de ce qui a été fait pour préserver ce cadre de vie. L'objectif est donc de dire et faire savoir : « Vous êtes attiré par cette région. Ce n'est pas pour rien. Des personnes ont permis qu'elle reste belle, que les côtes ne soient pas totalement bétonnées, qu'il reste encore des oiseaux, des champs et des vaches... » Et un peu trop de cochons,



Ecole Nicolas Hulot, parc de Branféré (2005) © Laurent Lignaux / Terra

malheureusement.

L'idée était donc de valoriser cette action associative, certainement d'en faire un livre. Il fallait regarder comment, au niveau politique et grâce à l'interaction avec les élus du Morbihan, l'UMIVEM s'était développée.

A ce moment-là, on avait un député qui avait beaucoup de poids : Christian Bonnet, maire de Carnac, député du Morbihan, ministre de l'Agriculture puis de l'Intérieur. Cela permettait de faire beaucoup de choses. Comme il s'agissait d'un ami de la famille, c'était en même temps quelqu'un qui soutenait l'UMIVEM mais aussi l'un de nos pires adversaires, puisqu'il traitait Marie-Claire Borde de « plus grande emmerdeuse du département ». En même temps, sa ville de Carnac avait été préservée du comblement entier des marais salants grâce à l'action de l'UMIVEM.

Ce monsieur est encore vivant, malheureusement en mauvais état de santé. Il y a aussi dans les archives tous les rapports concernant ce personnage et toutes les lettres, à la fois amicales et reflétant les intérêts des deux parties, chacun plaidant pour sa chapelle. Le ministre souhaitait faire respecter l'ordre public. En même temps, il voulait absolument développer à tous crins l'économie et le « thalasso tropisme » du Morbihan. Son amie d'enfance lui disait « Calme-toi. N'allons pas trop vite, tu risques de le regretter plus tard. » Tous ces échanges sont également très importants.

Il s'agit bien sûr d'un héritage dont je suis très fière. Mais je ne veux absolument pas le garder pour moi et juste pour les personnes qui sont encore de ce monde, qui étaient à l'origine de l'as-

sociation et qui l'ont suivie pendant très longtemps. L'objectif est vraiment de transmettre ce savoir à tous ceux qui pourraient être intéressés, des historiens aux journalistes, et à des réseaux bien plus élargis, mais aussi de trouver, parmi ces réseaux élargis, de nouveaux adhérents qui ont aussi envie de prendre le relais pour continuer.

### Henri Jaffeux

Élodie, merci pour ce témoignage de terrain et pour cette plaidoirie. Merci également pour les autres plaidoiries. Chacun, dans vos sphères, vous avez essayé de démontrer la multiplicité des raisons qu'ont les associations à s'intéresser à ce patrimoine qu'elles doivent léguer à la cause de l'histoire. ★

# Débat

## Patrick Legrand

J'ai été président de FNE entre 1992 et 1995. C'était une époque un peu chaude mais également celle de la conférence de Rio de Janeiro sur le développement durable. J'ai plusieurs questions à poser.

Où est le bureau de recrutement ? J'ai beaucoup d'archives, pas aussi bien gérées que celles de Jean-Pierre, mais à l'abri de la poussière. Où ce bureau se trouve-t-il ? Qui dois-je rencontrer pour ces archives ? Il nous faut un bureau de recrutement. J'ai déjà deux réponses différentes, donc tout va bien.

Nos archives sont partout formidablement composites. Comme vous le disiez, cela va de la politique générale de la préservation à des morceaux d'information, qui vont parfois jusqu'à l'intime. Il y a un sacré travail pour nous et pour les archivistes, en vue de construire les structures de référence, ce que je n'ai pas vraiment senti en écoutant ce qui m'a été proposé.

Enfin, pour nous, les associatifs, notre mémoire, ce sont des neurones, du sang, de la bataille et même des divorces (il y en a un bon nombre ! Il faudrait d'ailleurs les compter). C'est ainsi que les choses sont faites.

Une autre question s'adresse davantage à l'archiviste : vous avez mentionné le fait que beaucoup d'étudiants s'intéressent aux questions d'environnement. Je suis à peu près persuadé que, pour les deux tiers ou les trois quarts, ce sont des gens qui viennent chez nous et chez vous pour militer. Dans ces cas-là, comment gérer la place de l'idéologie et de l'envie de protéger l'environnement lorsque l'on est un archiviste, qui doit être froid et travailler pour les interprétations dans 20, 30 ou 40 ans ? Cela nécessite un véritable travail d'épistémologie, un travail particulier pour les professeurs, une contrainte particulière pour les étudiants. Vous savez comme moi que, dans la science actuelle, en ce qui concerne l'épistémologie, nous n'en sommes nulle part. Il est même question d'une régression générale. Il n'y a qu'à voir le nombre de publications « merdeuses ».

C'est à peu près tout, mais où se trouve le bureau de recrutement ?

## Henri Jaffeux

Sur ta première question concernant tes propres archives, Patrick, nous allons nous occuper de ton cas. Nous n'allons pas y répondre tout de suite mais nous allons le prendre en charge.

Patrick Cavalié a fait allusion à la position objective de l'archiviste et à la façon dont il doit se comporter mais je demanderai aussi à Vincent d'apporter son sentiment. Sur l'autre aspect, peut-être que Florian Charvolin ou Rémi Luglia, ont des choses à dire.

## Vincent Maroteaux

Normalement, l'archiviste est neutre par rapport aux sources qu'il conserve. Notre rôle est bien sûr d'orienter les sources existantes et de les mettre à disposition. En revanche, nous ne sommes pas maîtres de redresser l'orientation qu'un chercheur ou un étudiant pourrait donner à sa recherche. Cela me semble plutôt être le rôle du professeur ou de l'enseignant qui suit le travail universitaire.

## Florian Charvolin

Je ne suis pas historien. Je laisserai donc Rémi répondre. L'histoire récente, c'est aussi une histoire politique et événementielle. C'est seulement après un certain laps de temps que l'on peut utiliser des outils plus refroidis, plus orientés vers les statistiques sans passion. Je pense que dans les champs de l'histoire, la question de l'objectivité se joue différemment selon que l'on est très proche de l'histoire immédiate ou plus éloigné.

## Rémi Luglia

J'irai dans le même sens que Florian, et donnerai une réponse en deux points.

J'aborde en premier lieu le choix du sujet d'étude. J'ai moi-même fait ma thèse sur une association de protection de la nature, parce que je suis sensibilisé à cette dimension des choses depuis le départ, et que je suis

militant. C'est ce qui m'a donné l'idée de la faire. Soyons honnêtes. Si j'avais souhaité faire une carrière universitaire prestigieuse, je n'aurais pas choisi l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement mais une question d'histoire économique ou culturelle, qui plaît bien dans les milieux académiques, ou une question d'histoire religieuse. Clairement, je n'aurais pas dû étudier l'histoire du castor ; lorsque je dis cela à mes collègues historiens, en général, ils rigolent. Les plus polis ont juste un petit sourire.

Les historiens sont finalement des personnes de leur temps. Ils se posent sur nos sources les questions que la société se pose. Ce n'est pas pour rien que les questions en matière d'environnement montent actuellement chez les historiens, car il s'agit de sujets que nous nous posons tous de plus en plus.

Ensuite, en ce qui concerne la façon dont il faudrait les traiter, en tant que professionnels et scientifiques, nous sommes jugés par nos pairs. Nous avons à cœur de prendre objectivement les sources, de ne pas les déformer par rapport à notre idéologie de départ et de ne pas les biaiser. Nous menons un travail de recherche en nous appuyant sur une méthode solide et vérifiée par nos pairs, de façon à produire un travail documenté.

Maintenant, nous réalisons ce travail avec un regard particulier. Encore une fois, les questions que nous nous posons sont celles de notre époque. Je crois que les sciences dites « dures » fonctionnent de la même façon. Il n'y a qu'à voir le nombre de travaux qui sont réalisés sur les mammifères et les oiseaux, alors que ce n'est pas la partie la plus importante de la biodiversité. Pourtant, lorsque nous regardons les études, c'est surtout ce qui est étudié. On voit bien qu'il y a des biais sociologiques importants dans toute recherche. Après, effectivement, pour publier dans une revue d'histoire, notre travail est vérifié et validé par des personnes qui ne sont pas militantes. Nous livrons donc un travail qui essaie le plus possible d'être objectif.

### Roger Cans

Membre de l'ALPNE, je le suis aussi à l'association



des journalistes-écrivains pour la nature et l'écologie, créée en 1969 (JNE), qui fêtera donc en 2019 à son tour son 50ème anniversaire. Il se trouve, par hasard, que le siège des JNE vient de quitter Paris XII<sup>e</sup> pour Arcueil. L'association a fait appel à des gros bras pour déménager les meubles, qui se trouvaient dans l'appartement de la présidente. Lorsque je me suis inquiété du sort des archives elles-mêmes, la présidente répondit qu'elle avait veillé au tri des archives. Mais je pense qu'il faut absolument qu'un archiviste aille les récupérer, parce que nous ne pouvons pas les conserver utilement. 50 ans, cela fait quand même un bail. Tout comme Patrick Legrand, qui a lancé un appel pour que l'on vienne voir ses archives, je lance moi-même un appel pour que quelqu'un puisse s'occuper des archives des JNE à Arcueil.

### Henri Jaffeux

Roger, je pense que les contacts sont déjà en cours. Anna pourra te dire ce qu'il en est, tout comme Patrick Cavalié.

### Christian Garnier

Je suis un ancien-administrateur de FNE, toujours responsable de réseaux. Je souhaite aborder des questions d'ordre stratégique et technique, parce que j'ai aussi beaucoup de questions à poser sur le plan technique et scientifique. J'espère que nous en discuterons dans une autre enceinte.

Ce qui me dérange, c'est l'amnésie. L'amnésie est-elle parfois accidentelle, lorsque l'on voyait jetées à la benne à ordures les archives du ministère de l'Équipement lors du déménagement des locaux du parc de Passy ? C'est ce que j'appelle de « l'amnésie par accident ». Mais il y a également de « l'amnésie politique ». C'est l'une des questions qu'il nous faudrait affronter. Par curiosité, je suis récemment allé visiter le site de la Documentation française. L'action de Serge Antoine ne remonte pas à 1971, au ministère de l'Environnement. L'essentiel de son action s'était passée avant, dans l'administration de l'aménagement du territoire. Nous nous apercevons que, parmi toutes les publications sorties de la DATAR, les « 100 propositions pour l'environnement », le premier programme politique français pour l'environnement, remis au Premier ministre en 1970, avaient été édités par la Documentation française. On ne peut même pas le retrouver sur le site ! J'ai cherché sur le site de la Bibliothèque nationale de France : c'est tout juste si j'en ai trouvé quelques mentions. Heureusement que quelques thèses en parlent. Il y a donc une espèce d'amnésie un peu organisée qui prend parfois un tour un peu dramatique.

Pour parler de l'histoire récente, vous avez peut-être entendu parler du Grenelle de l'environnement. Peut-être certains d'entre vous savent qu'un certain nombre d'engagements avaient été signés par le MEDEF, la FNSEA, accessoirement FNE, ainsi que quelques autres associations.

Le site du ministère a décidé d'évacuer le tableau des engagements qui avaient été pris. Cela a été renvoyé aux oubliettes. A chaque changement de ministre et d'orientation politique, le jour où l'on passe du développement durable à la transition énergétique puis à la transition écologique, des tonnes de productions disparaissent ainsi du champ visuel. Essayez de retrouver le numéro de la revue 2000 !

Ce n'est pas simplement pour faire de l'histoire pour l'histoire. Simplement, de temps en temps, nous avons un peu tendance, pour des raisons tactiques, à réinventer l'eau chaude. Des stratégies avaient été construites et avaient fonctionné, ou non, dans des con-

textes qui n'étaient pas ceux d'aujourd'hui, mais qu'il faut aller revisiter. C'est une première question qui me paraît importante. Je pense qu'en tant qu'associations, nous devons nous poser la manière dont nous devons, à présent, préserver la mémoire que les politiques ont tendance à faire disparaître.

Une deuxième chose me frappe. Dans les mémoires dont nous parlons et dont nous parlerons pendant le reste de la journée, certaines choses ont été hyper-médiatisées, parce qu'il y avait des images visibles, comme dans le cas des marées noires. En réfléchissant un peu à ces questions, je me suis dit que nous avons mené des combats dont je ne vois plus aucune trace matérielle.

Avec l'arrivée d'Internet, énormément de choses se passent dans des échanges de courriels. Des actions sont conduites sans faire la une de la presse locale. Cela a conduit à des évolutions très importantes dans la relation avec les administrations et dans la manière même de gérer certains problèmes politiques à l'échelle locale. Là, je m'inquiète un peu, étant donné la manière dont nous-mêmes fonctionnons aujourd'hui. Quand je pense au colloque que nous allons avoir en 2068 pour le centenaire, je me demande comment feront les historiens pour aller chercher la partie immergée de l'iceberg.

### Henri Jaffeux

Christian, tes commentaires donnent de l'eau au moulin à cette journée et à nos questions et réponses. Certains d'entre vous, à la table, peuvent-ils apporter quelques éléments de réflexion ?

### Rémi Luglia

Un élément concernera les Archives nationales, puisqu'il existe une obligation légale de verser comme sources les archives produites. Ce point me semble essentiel.

Ensuite, il est nécessaire de donner aux historiens que nous sommes la mémoire de nos actions passées. Il ne faut pas uniquement compter sur les archives publiques pour révéler les événements qui se sont dérou-

lés. Effectivement, il peut y avoir des logiques – je reprends vos mots – d’amnésie politique ou d’amnésie organisée. C’est possible.

Il peut y avoir aussi ce que j’ai dit à propos du castor : une amnésie de fait, parce qu’il n’y a pas eu de production d’archives publiques et donc pas de conservation. En l’occurrence, sur ce sujet-là, il n’y a pas eu de destruction d’archives pour masquer ce qu’il s’est passé. Simplement, comme les acteurs publics étaient peu impliqués, il n’y a aucune trace. Pourtant, l’événement est important au niveau de la protection. Pour le travail de l’historien, la règle de base est de croiser les sources. En l’occurrence, le point de vue des associations me semble essentiel pour faire une histoire de l’environnement en France.

### Florian Charvolin

Je reviens sur les archives Internet. Avec Internet, nous avons multiplié le nombre de documents immatériels circulant dans le monde, à une très grande vitesse. Cela pose la question de la sélection : comment accéder aux documents et comment filtrer les choses ? Je ne parle pas de la recherche et ne connais pas le fonctionnement des archives nationales. Mais, lorsque nous avons réalisé notre étude sur l’IPBES, nous avions des documents de l’ONU. La transparence était totale.

Il y a beaucoup de documents en circulation. Comment les sélectionner ? Cela pose la question des moteurs de recherche. Comment va-t-on chercher l’information et quels mots-clés utiliser ? Ce sont des nouveaux domaines qui s’ouvrent pour la question de la gestion des archives.

En ce qui concerne l’amnésie, le fait que des documents aient été supprimés des archives est intéressant pour l’IPBES. Dans l’archive Internet, vous avez tous les documents de concertation sur les notes qui ont été importantes dans la construction de l’IPBES. Ces documents sont restés en ligne pendant deux ou trois ans, avant d’être ensuite éliminés. C’est ce qui est intéressant. On est dans l’illusion de la transparence, alors que ce n’est pas transparent du tout.

Les sociologues qui travaillent sur ces archives Internet

ont des solutions qui consistent à faire des crawling, c’est-à-dire à faire des captations de sites Internet au fur et à mesure, avec des mots-clés qui semblent à certains moments sortir du lot, afin de garder ces mémoires, quitte à ce qu’elles disparaissent par la suite. Ainsi nous aurons des traces. Toute une stratégie commence à mettre en place une autre gestion des archives via Internet.

### Yves Le Quellec

Membre de l’AHPNE, je souhaite revenir sur la question des sources dont les intervenants de ce matin ont très bien décrit la diversité. Je pense à un autre type de sources qui se trouvent dans les fonds audiovisuels et qui peuvent témoigner d’un autre accès à l’action des associations, notamment sur des sujets à controverses. Il y a par exemple le fonds de l’Institut national de l’audiovisuel (INA), notamment ceux des télévisions régionales. Je ne sais pas si c’est un domaine qui a commencé à être exploré. Je trouve que le fonds de l’INA est assez difficile à filtrer sur cette thématique, car cela n’a pas forcément été documenté de la manière qui nous conviendrait pour pouvoir y retrouver ce que nous y cherchons.

### Henri Jaffeux

Solange : quelles relations y a-t-il entre l’INA et les Archives nationales ?

### Solange Bidou

L’un et l’autre sont des institutions chargées de conserver des documents pour l’histoire, mais l’INA est spécialisé dans la conservation de la production télévisuelle. Il s’agit de tout ce qui comporte des images animées, avec un système d’indexation spécifique. C’est un métier différent de l’indexation des archives. J’ai eu l’occasion d’effectuer une recherche dans les fonds de l’INA et j’avais été satisfaite de leur système d’indexation. Peut-être faudrait-il prendre contact avec eux pour être aidés dans la recherche de ce qui existe chez eux en matière associative.

### Marc Maillet

Je suis Marc Maillet, président d'une fédération départementale dans les Pyrénées orientales mais aussi représentant de FNE dans des structures de montagne. Le problème est la question du tri. Nous avons dit qu'il ne faut pas jeter. Je suis d'accord. Il faudrait donc donner. Je suis également d'accord. Mais la question qui n'est pas résolue, c'est le partage entre les archives froides et les archives chaudes. Compte tenu du fait que j'ai eu à participer aux structures chargées de débattre sur les unités touristiques nouvelles (UTN), en particulier pour toutes les Pyrénées, je peux vous dire que ce qui était froid redevient chaud, à cause des canons à neige, de nouveaux aménagements...

Nous hésitons donc à donner des archives qui ne seraient pas immédiatement disponibles pour le travail que nous continuons d'avoir à faire comme militants associatifs. C'est un point très important du tri.

En revanche, en ce qui concerne des données qui seraient mortes, il est vrai qu'il faut quand même gérer un certain tri; par exemple, lorsque quelqu'un fait des cartons, il y met toujours des documents en double ou en triple.

Ce qu'il faudrait absolument garder, ce sont les échanges avec l'administration. Ce que je souhaiterais en particulier de la part de FNE et de ses représen-

tants, c'est avoir une trace écrite des avis portés dans les commissions consultatives, ce que j'ai personnellement toujours fait pour les commissions chargées des unités touristiques nouvelles. Une fois, j'ai même été félicité par un administrateur qui m'a dit : « Il n'y a qu'avec vous que l'on connaît l'histoire des UTN depuis 1985 ! » En effet, il y avait un dossier pour chaque avis écrit, toujours consultable. Cependant, on ne trouve pas les débats préalables aux avis, les choix stratégiques et les votes des uns et des autres. En ce qui concerne la question du chaud et du froid, selon moi, c'est toujours tiède. C'est ce qui fait que j'hésite à me débarrasser de certaines archives personnelles et associatives.

### Henri Jaffeux

Je laisserai répondre Florian Charvolin sur cette histoire de chaud et de froid. Vous avez exprimé la crainte, en confiant des archives, de vous en séparer et de ne pas pouvoir y accéder. Sous réserve de mes collègues des Archives, vous pouvez accéder à tout moment aux archives que vous avez déposées, soit en versement, soit en don.

### Florian Charvolin

Vous avez donné un bon exemple de la différence entre le chaud et le froid. La difficulté, c'est que certaines choses froides peuvent revenir au goût du jour. Pour ce qui concerne la question de ce dont l'on se désaisit, peut-être que la dématérialisation de l'archive pourra donner accès à des documents scannés ou photographiés, qui pourraient facilement être remobilisés par les associations.

### Henri Jaffeux

Avant de conclure, y a-t-il une autre question ?

### Alain Chabrol

Vice-président de France Nature Environnement, au bout de 35 ans de militantisme dans la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA), je voudrais vous faire partager des témoignages et poser



une question.

C'est grâce aux archives de la FRAPNA qu'on a pu retrouver des informations précieuses 2004-2005, lorsqu'il y eut en France la deuxième vague de controverses sur l'enjeu environnemental des polychlorobiphényles (PCB), appelés aussi pyralènes. En fouillant dans mes archives et dans celles de la FRAPNA de Villeurbanne, nous nous étions dit : « Les PCB que vous commencez à retrouver à l'est de Lyon, nous les avons combattus à la fin des années 1980 et au début des années 1990. » C'était une fameuse usine à Saint-Vulbas, dont je ne citerai pas le propriétaire. Nous héritions de la mémoire de ces rejets historiques. Cela a été très intéressant en termes d'utilisation de nos archives.

Un autre exemple est le sauvetage de l'espace naturel de la Feyssine à Villeurbanne. A l'occasion du premier mandat de Gérard Collomb, il avait été intégré dans le projet d'aménagement des berges de Lyon. Alors que nous avions des dizaines de jeunes salariés qui étaient passés par cet espace comme bénévoles, pour faire des animations nature, tout le monde se grattait le dessus du crâne en se demandant : « Pourquoi cet énorme espace naturel est-il protégé ? D'où cela vient-il ? »

Grâce aux archives de la FRAPNA, nous avons retrouvé l'existence et les circonstances de combats écologiques excessivement durs. Pour résumer, certains promoteurs souhaitaient faire une gigantesque marina sur le Rhône, pensant que tous ces jeunes allaient y faire des animations. Au final, personne ne leur avait dit pourquoi cet espace était protégé.

Cela m'amène à ma question : comment pourrait-on davantage motiver tous ceux qui sont dans cette assistance, mais surtout dans nos associations, pour faire en sorte que la trace de ces combats passés serve aussi de motivation et d'éducation pour les jeunes bénévoles et les jeunes salariés ? Souvent, ils arrivent chez nous sans connaître cette histoire. Parfois, ils commencent à la connaître quand on prend le café ensemble.

C'est une question que je pose à la fois au titre de nos associations mais également de l'enseignement dans les écoles d'ingénieurs. Lorsque je donnais des cours à l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de

Lyon, les élèves étaient très intéressés lorsque nous avons commencé à introduire quelques cours sur les jeux d'acteurs et le rôle des associations. Dans ce cadre, nous nous servions d'archives. Comment faire en sorte, dans les enseignements et dans nos associations, que cette journée serve de point de départ à une vaste mobilisation pour ces enjeux ?

J'ai chez moi plus de 5 très grosses caisses de dossiers sur les PCB. C'est toujours dans les dossiers « chauds », mais une partie des archives est assez froide. Cela concerne-t-il les Archives nationales ou les Archives du département du Rhône ?

Enfin, ayons une petite pensée émue pour nos épouses, parce que cela fait longtemps que nos voitures ne rentrent plus dans nos garages. Elles seraient très heureuses de vos propositions d'acceptation de dossiers d'archives !

### Henri Jaffeux

Merci pour ce témoignage. Je voudrais répondre à votre question : comment cette activité de sauvegarde peut-elle profiter aux nouvelles générations qui se rendent dans les réseaux pour militer ? C'est justement l'enjeu de cette journée que d'amorcer des débuts de réflexions et de propositions concrètes pour satisfaire ce besoin. A l'AHPNE, nous considérons qu'il y a besoin de deux choses : la protection et la sauvegarde physique de ces archives, leur valorisation. Ce que vous venez d'indiquer se rapporte à la nécessité de travailler à cette valorisation. Nous avons beaucoup de réflexions à mener puisque nous en avons peu d'expérience antérieure. Il faut donc innover et réfléchir à la façon de valoriser, aux orientations pertinentes, à la formation interne.

Nous avons tout à construire avec vous. L'AHPNE reste disponible à cette fin. L'opération que nous conduisons en région Centre-Val de Loire devrait apporter cette dimension : à la fin, nous allons réfléchir et travailler à valoriser ce travail. D'ailleurs, je dois dire que la région a imposé comme condition à sa subvention que nous ayons cet axe de valorisation des archives.

### Mélanie Mornin

Je suis très intéressée car je travaille actuellement sur le classement du fonds de la FRAPNA régionale.

### Cécile Blatrix

Professeure en sciences politiques à AgroParisTech, je codirige le Centre interdisciplinaire de recherche sur l'environnement qui est adossé à notre Musée du vivant. J'ai été très intéressée par la matinée et par tous les points de vue que nous avons entendus.

Dans le prolongement des trois dernières interventions, je souhaite revenir sur l'importance de collecter et de conserver les archives puisque, pendant la matinée, nous avons entendu différents points de vue.

Nous constatons qu'il y a un intérêt intrinsèque de sauvegarde d'archives en voie de disparition et de transmission. Il y a un intérêt évident pour les chercheurs, dont nous voyons bien pourquoi leurs intérêts peuvent différer de ceux des acteurs. Visiblement, il y a aussi un intérêt pour les épouses ! Je me demandais s'il ne pouvait pas également y avoir un intérêt pour l'association elle-même, ce qui fait un peu écho à ce que disait Christian Garnier.

En termes de stratégie de conservation, comment voyez-vous la manière dont les archives peuvent encore être mises au service de luttes, de combats, d'enjeux et de projets associatifs actuels ? Nous n'avons pas encore clairement perçu cela. Nous avons bon nombre d'exemples. Mais comment organiser cette stratégie de conservation de façon à favoriser cette articulation avec les besoins du présent ?

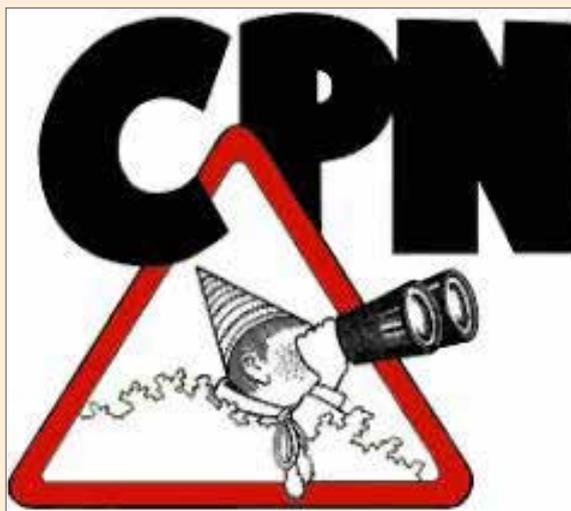
### Florian Charvolin

Je pense que, souvent, cela tient à des questions de personnes. Ainsi, un des chercheurs qui avait transité par mon laboratoire de recherche, à l'époque où il était à Saint-Étienne, avait beaucoup travaillé sur la création d'une base de données sur les sols potentiellement pollués en France. Sa mission consistait à se rendre dans les Archives départementales et à y relever tous les sites qui étaient potentiellement pollués. C'est l'un des fondateurs de ce qui donnera par la suite, au niveau

national, la base BASOL. Cet aboutissement tient à une personne qui avait pris son bâton de pèlerin pour se rendre dans toutes les Archives départementales de France et créer ainsi cette base de sites potentiellement pollués. Cette réussite ne peut pas être retirée de la personnalité tenace de ce chercheur...

### Amélie Sander

Je représente la Fédération des clubs Connaître et protéger la nature (CPN). J'insiste sur la demande d'un mode d'emploi pour gérer nos archives. Nous allons malheureusement devoir quitter notre petit village de Boulton-Bois. En tant que fédération, nous avons des associations qui sont nationales, voire internationales. Nous allons devoir faire un tri de toutes nos archives. Nous avons bien besoin d'un mode d'emploi que certains demandent également.



### Henri Jaffeux

Je crois que vous allez collecter suffisamment d'informations au cours de cette journée et auprès des différents participants. Il me revient maintenant de clore cette table ronde et de remercier les participants et le public qui a assisté à nos discussions. ★



# Session 1

## De l'Amoco Cadiz au principe de précaution : documents et savoirs

# Introduction

**Patrick Fevrier**, *secrétaire délégué du Comité d'histoire du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de la Cohésion des territoires*

La matinée a été consacrée à des débats et à des présentations concernant l'importance de sauvegarder et de collecter les archives des associations de protection de la nature et de l'environnement. Dans le comité d'organisation de la journée d'étude, nous avons discuté avec Jean-Pierre Raffin des types de thématiques permettant d'illustrer l'importance de mettre à la disposition de tous le maximum de sources plurielles de données utilisables pour retracer la diversité des facettes de l'histoire de telle politique, de tel territoire ou de telle controverse environnementale, et cela dans la durée.

En ce début d'après-midi, il m'appartient d'animer la première session, intitulée : « De l'Amoco Cadiz au principe de précaution : documents et savoirs ».

Le thème des marées noires est particulièrement riche en questionnements : l'impact écologique des pollutions marines, l'émotion des populations concernées et des élus, la mobilisation des associations de protection de la nature et de l'environnement, l'inquiétude dans l'opinion, la prévention dans le transport maritime, la préparation à la lutte contre les catastrophes, les difficultés de prouver l'ampleur des dommages écologiques causés par cette catastrophe, la contribution de l'exemple des marées noires à l'émergence et à l'affirmation du principe de précaution.

Afin d'illustrer le thème général de la journée, maître Huglo n'ayant pas pu se libérer, nous avons en ce début d'après-midi trois intervenants :

- Denez L'hostis est membre depuis plus de quarante ans d'associations de protection de la nature en Bretagne, tournées vers le littoral, dont : Bretagne Vivante, héritière de la Société pour l'étude et la protection de l'environnement en Bretagne (SEPNB), Eau et Rivières de Bretagne, qui a remplacé l'Association pour la protection des salmonidés en Bretagne (APPSB). Il est vice-président de la nouvelle fédération bretonne des associations du mouvement FNE : la Fédération Bretagne Nature Environnement. Il était le précédent président de FNE (2014-2017). Il pourra nous parler en témoin de cette époque et de l'évolution du savoir et du savoir-faire des associations face aux atteintes à l'intégrité du patrimoine naturel, telles que celles qui peuvent être provoquées par une marée noire.
- Christophe Rousseau, est spécialiste en biologie maritime, membre depuis 1979 du Centre de documentation, de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux (Cedre), dont il est le directeur adjoint. Il nous parlera des raisons pour lesquelles a été constituée cette association experte, dont l'action est liée à tous les phénomènes relatifs aux pollutions maritimes, à la suite du naufrage de l'Amoco Cadiz.
- Claire Bouteloup est ingénieure agronome et sociologue. Elle a publié une thèse, intitulée « Agir pour la reconnaissance du dommage écologique des marées noires » avec, comme exemples, l'Amoco Cadiz et l'Erika. Dans le cadre de ce travail, elle a cherché à rencontrer ceux qui ont connu cette époque et à retrouver des documents la renseignant sur l'évènement et les mobilisations. Elle nous présentera quelles étaient les informations qu'elle attendait, les difficultés qu'elle a pu connaître dans sa recherche d'archives et quelles perspectives elle nous propose. ★

# Le savoir des associations sur les dommages écologiques. L'exemple des marées noires

**Denez L'hostis**, administrateur de Bretagne vivante, vice-président de FBNE (Fédération Bretagne Nature Environnement), président d'honneur de FNE

Avant d'intervenir, je souhaite apporter quelques précisions oratoires sur ce dossier particulièrement riche. Il m'a été demandé d'intervenir sur ce dossier il y a moins de trois mois, délai très court pour revenir de manière détaillée sur cette période. Mais, pour ceux qui seraient intéressés, j'ai préparé une note écrite et disponible d'une douzaine de pages, qui vous permettra éventuellement d'aller un peu plus loin dans la compréhension de ce dossier.

Permettez-moi tout d'abord d'évoquer des éléments de contexte personnels liés à l'Amoco Cadix.

En 1978, je suis revenu depuis quatre ans en Bretagne, en Loire-Atlantique. J'habite alors à 10 kilomètres de Notre-Dame-des-Landes. 1974 sera ma première manifestation contre le projet de nouvel aéroport, quand cet été-là, je participe à la grande manifestation sur le plateau du Larzac. Puis j'ai rejoint le Finistère au cours de l'été 1978, ce qui m'a permis de participer à la lutte contre

le projet de centrale nucléaire à Plogoff et de m'y investir pleinement.

Nous avons une propriété familiale à Portsall, qui était les pieds dans l'eau, construite avant « la loi littoral », et aujourd'hui vendue. Toujours est-il que, pendant plusieurs semaines, nous avons vécu avec l'Amoco Cadiz face à la salle à manger de la maison. La mer, la plage ont été souillées jusqu'au mur de la propriété, pendant plusieurs semaines, des traces d'hydrocarbures restant présentes pendant plusieurs mois.

A l'époque, j'étais déjà adhérent de la SEPNB, la Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne. Le champ d'action de cette société allait au-delà de la Bretagne, puisqu'à sa création elle couvrait six départements, dont la Manche. Quelques associations vendéennes venaient compléter cette couverture géographique. Aujourd'hui, Bretagne vivante est présente sur les cinq départements bretons historiques.

J'étais également membre de l'APPSB, l'association pour la protection des salmonidés en Bretagne, qui est devenue Eau et Rivières de Bretagne. C'était une association dans laquelle je m'investissais, notamment parce qu'à l'époque j'étais chercheur à l'Institut National de la Recherche agronomique (INRA). J'y travaillais notamment avec mes camarades et collègues hydrobiologistes sur la protection des stocks de salmonidés sauvages en Bretagne. La question de l'eau y était devenue une question centrale de développement économique dès le début des années 1970.

Pour ma part, je ne souhaite pas m'inscrire dans les propos entendus depuis ce matin, où le volet environnemental est traité comme étant isolé de tout le reste. Pour moi et surtout à cette époque, il ne s'agit pas du tout d'un isolat. En tout cas, pour ce qui concerne les années 1970, on ne peut pas du tout comprendre la réaction du monde associatif si on n'a pas en tête l'effervescence que nous connaissions en Bretagne après mai

1968. Je cite ici rapidement un certain nombre d'éléments du contexte :

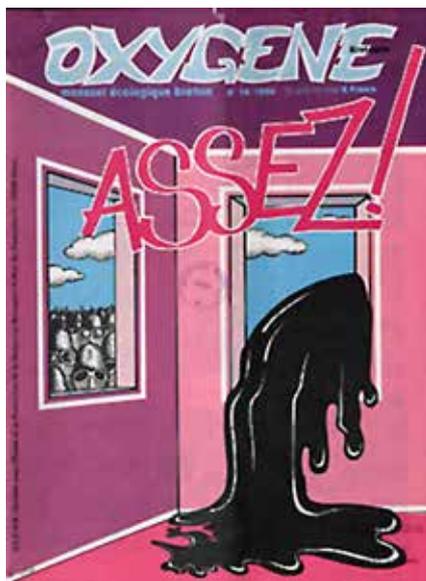
- au début des années 1970, la guerre du lait fut un événement majeur, mené notamment par les paysans travailleurs. Nous avons même vu un évêque appeler à manifester à Saint Brieuc, en soutien au monde paysan.

- le plan Messmer en 1974 nous annonçait 200 centrales nucléaires en France. D'une certaine manière, ce plan nous a beaucoup aidé parce qu'il conduisait à mettre en place des centrales « baladeuses ». La « chance » que nous avons eue, c'est que le gouvernement ait voulu installer des centrales un peu partout. Cela a provoqué des oppositions fortes, rapidement fédérées, associant élus et populations. Parmi ces oppositions, le mouvement antinucléaire contre le projet de centrale nucléaire à Plogoff est particulièrement emblématique.

- le mouvement culturel était lui aussi en pleine effervescence : Alan Stivell à l'Olympia par exemple...

- de très nombreux festou-noz étaient organisés autour de thématiques environnementales, notamment liées aux enjeux de l'eau.

S'il faut déjà retenir une première idée, c'est l'existence de ce milieu contestataire et massif. D'une certaine manière, au-delà du choc provoqué par les effets de cette marée noire sur notre environnement breton, l'Amoco Cadiz représentait avant tout un climax dans un environnement social, économique, culturel et environnemental qui faisait qu'en Bretagne, en 1978, une réelle mise en cause d'un mode de développement désastreux pour l'environnement était



Avril 1980 (n° 14), dessin de Yffig

partagée par une grande partie de la population !

La SEPNB était née en 1958. Elle comptait 2 500 adhérents en 1977. Dans son rapport de cette même année, elle se définissait, de manière un peu nombriliste, comme étant en tête de toutes les sociétés scientifiques régionales françaises et de toutes les sociétés de protection de la nature. L'association avait été pendant très longtemps animée et « dominée » par les universitaires de l'Université de Bretagne occidentale, où le rôle des ornithologues était déterminant. Cela explique – entre autres choses – une sensibilité très forte aux marées noires, car l'une des images marquantes de celles-ci, reste cette faune sauvage engluée, rendue incapable de s'envoler et qui meurt dans des conditions particulièrement atroces. Je rappelle qu'en 1959, la SEPNB avait créé la

première réserve naturelle en Bretagne, au cap Sizun, élément majeur dans le développement de concept de patrimoine naturel.

En 1967, en Bretagne, on avait déjà vécu la catastrophe du Torrey Canyon. Je souhaite ici rendre hommage à Albert Lucas, président fondateur de la SEPNB, qui nous disait, bien avant les catastrophes écologistes de l'Amoco Cadiz, de l'Erika et du Prestige : « Nous sommes à la veille d'une rupture d'équilibre si des mesures de sauvegarde de caractère international ne sont pas prises. »

Entre le Torrey Canyon et l'Amoco Cadiz, il y avait eu deux autres marées noires, que l'on a pu qualifier de « petites », comparativement à la première et à la quatrième.

Je rappelle que la Fédération française des sociétés de protection de la nature avait tenu un congrès à Brest, deux mois avant la catastrophe. Le représentant de la Marine nationale, qui avait été invité, y avait fanfaronné : « La Marine est prête, jusqu'au dernier bouton de guêtre, à faire face à une marée noire. »

De fait, il se passa une autre mobilisation extraordinaire, non pas celle de la SEPNB en tant qu'association mais celle de ses principaux représentants. Professeurs d'université, ceux-ci mobilisèrent avec pertinence et clairvoyance, dès le lendemain de la catastrophe, des centaines d'étudiants. Il s'agissait d'une course contre la montre pour essayer de faire un état des lieux avant que le pétrole n'arrive sur les plages et les

rochers, en tenant compte de l'hypothèse d'actions en justice à venir...

Ce qui était particulièrement étonnant et novateur, c'est qu'il y avait là une volonté de faire un point zéro. Imaginez l'époque des « 4L »<sup>1</sup>, des « 2 Chevaux » et les premiers dons de soutien qui venaient de toute la France, voire même du reste de l'Europe!

Il nous faut souligner ici que, lors de la catastrophe suivante, celle de l'Erika, il n'y eut pas de réalisation d'un nouveau point zéro. Il y a eu, à ce moment-là, perte d'une forme d'expérience intéressante. Peut-être était-ce lié à un effet d'accoutumance résultant de la répétition de ce genre de pollution pétrolière et d'une institutionnalisation du suivi des crises. Certes, le Cedre avait été créé dans la foulée du naufrage de l'Amoco Cadiz. Christophe Rousseau expliquera sans doute mieux que moi tout à l'heure, le rôle et les difficultés du Cedre à ce moment-là.

Dès le premier jour, il y eut une division des tâches entre la SEPNB et la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO). La LPO se chargeait des Côtes-d'Armor (elle n'existait pas dans le Finistère), la SEPNB de l'ensemble des côtes du Finistère. Il faut aussi bien retenir qu'à l'époque l'avifaune était quasiment le seul compartiment de biodiversité qui était pris en compte chez les principaux acteurs du dossier. La SEPNB allait être la première structure à ester en justice et à rejoindre ensuite le syndicat mixte.

C'était la première fois qu'elle recevait l'aval de toutes les autorités dans la région, qui acceptèrent ensuite sa présence dans le syndicat mixte, créé surtout à l'initiative des collectivités locales.

On eut à ramasser 220 000 tonnes de cadavres pollués, 20 000 tonnes de poissons et de crustacés. La perte économique des activités liées à la pêche fut à l'époque chiffrée à 140 millions de francs. À l'époque, en tant que chercheur à l'INRA, j'avais d'ailleurs participé aux premières évaluations de l'impact de cette catastrophe sur l'environnement économique, dans l'hypothèse d'une négociation ou d'une action en justice contre les personnes morales responsables de l'Amoco Cadiz. Au cours des premiers jours et les premières semaines, rares étaient ceux qui pouvaient penser à l'issue finale, un jugement au tribunal de Chicago.

En matière de bilan, je veux citer ici Jean-Yves Monnat, qui fut l'un des présidents de la SEPNB. « Avec un peu de recul, nous pouvons admettre que, par bonheur, les conséquences de cet incident pétrolier sur l'avifaune ont été loin d'être aussi lourdes que pouvait le laisser craindre l'énormité sans précédent du tonnage répandu. »

En revanche, et on le vit encore aujourd'hui - je pense encore à Christian Garnier, membre d'honneur de FNE, qui planche encore sur ce sujet de nos jours - le problème rémanent, c'est que le stockage des déchets pollués s'était fait n'importe comment, à la hâte. On avait creusé des trous un peu partout,

détruit des zones littorales extrêmement riches et des marais littoraux. 100 000 tonnes de déchets avaient été collectées. Ce sont les marais qui ont le plus souffert, plus que d'autres milieux, nettoyés à la va-vite, souvent au bulldozer.

J'ajoute un mot extrêmement important sur la saga judiciaire, qui dura de nombreuses années. Elle était conduite sous la houlette du maire de Ploudalmézeau et d'un homme que je souhaite officiellement saluer ici, Jean-Baptiste Henry, qui était en même temps que moi chercheur à l'INRA. Nous étions tous les deux militants et responsables au PSU Bretagne. Jean-Baptiste Henry a joué un rôle fondamental dans l'accompagnement du procès : il vécut pendant 11 mois à Chicago et aida à ce que ce procès se traduise par un succès relatif.

Il est toujours extrêmement rare de voir des élus travailler de concert avec une association de protection de la nature. Cela a été le cas avec la SEPNB et la LPO qui, de son côté, a perdu son action isolée en justice contre la Shell. Je n'ai pas le temps d'évoquer ici cette question. De mémoire, la SEPNB n'avait pas esté en justice contre la Shell.

C'est le cabinet Huglo qui menait l'action du côté des avocats. J'ai vu maître Huglo hier soir. Il m'a dit qu'il ne pouvait pas venir. J'aurais pourtant souhaité qu'il vienne parler devant vous. Je profite lâchement de son absence pour évoquer le fait qu'au terme du jugement de Chicago, maître Huglo et son cabinet se retournèrent contre les élus au motif que les communes avaient touché beaucoup

<sup>1</sup> 4L, modèle de voiture Renault

d'argent et eux pas assez. Finalement, le cabinet Huglo Lepage perdit son procès contre le syndicat mixte breton.

Le plus désolant sans doute, c'est que ce procès n'a pas contribué à rendre les maires du littoral plus soucieux de leur environnement. Ceux d'entre nous qui vivent en bord de mer savent bien que les élus s'étaient bien remués lorsque leur littoral était sali. Mais, pour autant, ils n'ont pas toujours eu par la suite des politiques très précautionneuses en matière d'aménagement, de prévention ou de protection du littoral. Permettez-moi de citer ici Bernard Fichaut, très investi dans l'analyse de l'impact de la catastrophe et depuis universitaire à l'Université de Bretagne Occidentale : « Le plus triste c'est que ce procès n'a pas contribué à rendre les maires du littoral plus soucieux de leur environnement. »

Je n'oublie pas également notre ami et juriste éminent Raymond Léost : « En tant que tel, l'Amoco Cadiz n'a donné lieu à aucune avancée du point de vue du préjudice écologique, sauf à constater sa négation à Chicago. » Je pense que Claire évoquera d'autres avancées plus tardives.

Christophe Rousseau parlera du Cedre. Il faut rappeler ici en parallèle la création du rail d'Ouessant, qui a permis la mise en œuvre d'un système de circulation ordonnée des 50 000 navires passant annuellement au large du nord du Finistère, mais aussi les structures de surveillance mise en place, en particulier dans le Finistère et le Morbihan.

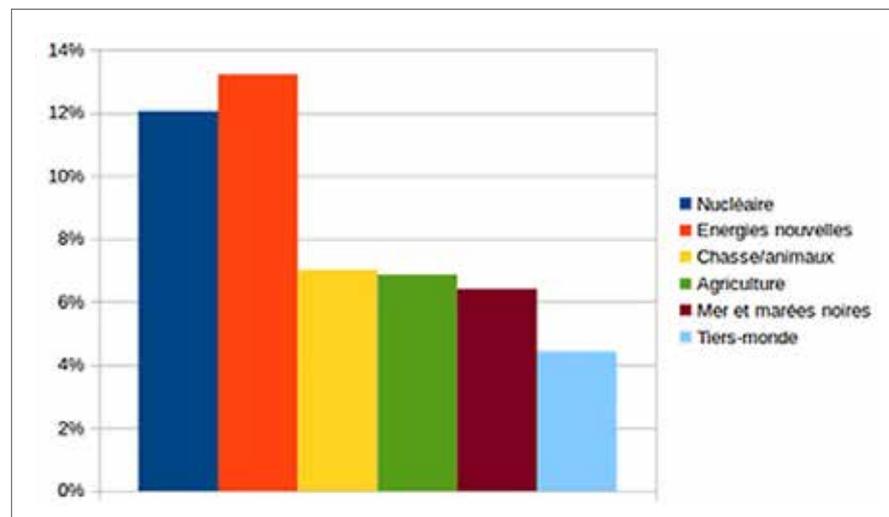
La SEPNB avait récupéré « beaucoup » d'argent. Celui-ci a servi notamment à financer des déplacements d'étudiants sur zone, à acheter un peu de matériel et à créer dans le Morbihan, sur d'anciennes zones de production de sel, la réserve de Séné. Depuis, celle-ci est devenue une réserve naturelle nationale. Après la crise de l'Amoco Cadiz, la SEPNB perdit plusieurs centaines d'adhérents. Je n'ai pas d'explication suffisante à donner ici mais ceci souligne que des personnes peuvent être sensibilisées à une cause environnementale sans obligatoirement aller au secours des structures qui se dépensent sans compter, bénévolement ou avec des salariés.

Selon moi, il est important de souligner le dépassement du champ d'intervention de la SEPNB au-delà des seuls enjeux et combats naturalistes, ce qui a donné plus tard Bretagne Vivante. Jusque-là, c'était avant tout une société

savante où les universitaires étaient très présents. J'y étais alors un simple adhérent. Après l'Amoco Cadiz, j'ai eu le plaisir de me sentir beaucoup plus militant à Bretagne Vivante lorsque j'ai notamment vu la prise en charge par l'association des enjeux environnementaux en général sur des sujets qui étaient chez nous en Bretagne extrêmement lourds : l'agriculture productiviste, le nucléaire, les problèmes de l'eau, etc.

Cela s'est traduit notamment par la création, à l'initiative de la SEPNB, du magazine *Oxygène* (1978-1985), qui connut un relatif succès mais qui finit par mourir de sa belle mort quelques années plus tard. *Oxygène* a permis de fédérer bien au-delà de la SEPNB.

Il est utile de revenir sur les thématiques abordées par *Oxygène*, au travers notamment de la répartition de la pagination.



Part de la pagination consacrée aux principales thématiques dans *Oxygène*

Vous pouvez constater que les questions portant sur la nature sont peu présentes, alors que se multiplient les papiers consacrés aux énergies renouvelables. Pour des personnes comme moi, c'était une évidence : si on était anti-nucléaire, il fallait (dé)montrer la pertinence d'énergies alternatives. Dans un champ plus politique, mais convergent, il nous faut souligner le travail du PSU Bretagne, initiateur notamment du « Plan alter breton », qui soulignait que la Bretagne pouvait devenir totalement indépendante des énergies fossiles et fissiles d'ici 2000 à 2010. Aujourd'hui, cette idée a toujours toute sa pertinence. Comme vous pouvez le constater, nous abordions, dans *Oxygène*, un très grand nombre de sujets sur le tiers-monde.

En ce qui concerne la question qui nous a été posée sur les archives de Bretagne Vivante, le lot de documents relatifs à l'Amoco-Cadiz est aujourd'hui bien identifié. Mais il n'est encore ni classé ni indexé. Un travail a déjà eu lieu depuis deux ou trois ans, voire même au-delà, puisqu'il y avait déjà eu une interpellation des associations finistériennes par l'AHPNE et la mise en place d'une démarche dans le département depuis 2011. Le processus en cours au sein de Bretagne Vivante n'est pas encore finalisé. Des archives ont déjà été déposées par le secrétaire général aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine (13 mètres linéaires) mais il reste encore plusieurs dizaines de mètres linéaires à déposer.

En ce qui me concerne, je lance également un appel, puisque je suis très investi

dans la collecte d'affiches depuis mai 1968. À cette époque, j'avais la chance d'avoir 21 ans et j'étais parisien et étudiant. Je suis collectionneur d'affiches et dépositaire, de plus de 2 000 affiches. Je mets de côté les affiches de mai 1968 portant le tampon de l'École des Beaux-Arts. Pour l'essentiel de ces affiches, j'avoue que je ne sais pas très bien quoi en faire. Je souhaiterais surtout une très belle valorisation de ces affiches, et non pas un simple dépôt. ★

# La mission de documentation du Cedre : une évolution liée aux pollutions majeures

**Christophe Rousseau**, adjoint au directeur du Centre de documentation de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux (Cedre)

Le Cedre est né du choc provoqué par le naufrage de l'Amoco Cadiz en mars 1978. La décision du Conseil des ministres date du mois d'août, les instructions du plan Pollution marine (Polmar) furent mises en place en octobre. La première équipe du Cedre fut rassemblée en février 1979. J'ai rejoint ce bel organisme, tout d'abord en tant que représentant de la Marine nationale. J'ai fait mon service militaire en tant qu'officier sur un bateau. Fin septembre 1979, j'ai été affecté au Cedre durant trois mois et y suis resté depuis cette date. Je suis aujourd'hui le dernier représentant en activité de cette toute première équipe, plus pour très longtemps d'ailleurs.

Au début, le Cedre avait pour mission principale de s'intéresser aux hydrocarbures et aux produits chimiques. C'était d'ailleurs dans les textes Polmar : il fallait se tenir informé des recherches sur les hydrocarbures et produits chimiques, qui étaient effectuées par les organismes scientifiques de l'époque tels que l'Institut français du pétrole (IFP),

créé en 1919, ou le Centre national pour l'exploitation des océans (CNEXO), créé en 1967. L'Ifremer n'existait pas encore.

Notre mission initiale était également de rassembler une documentation sur l'ensemble des matériels et produits disponibles en France et à l'étranger. En dehors des tâches techniques, nous avions donc cette mission documentaire. Ainsi dès la création nous avons recensé les accidents survenus sur les côtes françaises. La liste que je vous montre à l'écran n'est pas exhaustive car je n'ai conservé que les principaux d'entre eux. Au fur et à mesure qu'il y a eu des accidents, les textes de Polmar qui ont mis en place le Cedre, ont évolué.

Le Cedre est une association relevant de la loi de 1901, chargée d'une mission de service public, pour laquelle nous recevons une subvention interministérielle qui transite par le ministère chargé de l'Environnement. Notre conseil d'administration mélange à la fois des autorités publiques, des entreprises privées et

des organismes scientifiques. C'est une structure assez originale qui ne fonctionne pas si mal depuis 40 ans.

On n'a rien trouvé de mieux que la forme d'une structure associative pour nous donner de la liberté de manœuvre en cas de besoin. En effet, dans ces situations, il faut intervenir dans l'urgence, nous n'avons pas besoin de demander l'autorisation à priori. S'il faut partir à l'autre bout du monde, notre seule limitation se résume parfois à l'obtention d'un billet d'avion et d'un visa. C'est ce qui fait notre souplesse opérationnelle.

Nos missions ont évolué au cours des années. Au début, nous étions plutôt axés sur les questions concernant les hydrocarbures, les produits chimiques et le milieu maritime. La loi sur l'eau de 1985 nous a demandé de faire la même chose pour les eaux douces. Aujourd'hui, nous avons également une mission nationale concernant les macro-déchets et les micro-plastiques. Les pollutions évoluent, et nous sommes obligés de nous



Déploiement de barrage lors d'un exercice POLMAR © Cedre

adapter pour suivre cette évolution.

Lors de l'accident de l'Erika, nous avons indiqué au ministère chargé de l'environnement que les leçons de cette pollution majeure risquaient de se perdre si aucune trace n'en était conservée. L'instruction du 4 mars 2002 nous charge de garder la mémoire de tout accident de pollution et d'être le point focal des retours d'expérience tirés de toutes les pollutions marines.

Pour mettre en pratique cette nouvelle mission à l'issue des opérations de lutte contre la pollution de l'Erika, nous avons embauché deux personnes pendant deux ans afin de rassembler toutes les informations qui étaient déjà en train de disparaître dans toutes les cellules de

crise et dans toutes les préfectures. Tout ce savoir-faire s'évapore très vite, tout comme certains types de pétrole.

Lorsque nous réalisons ce type de compilation, elle ne traite pas uniquement des techniques de lutte contre la pollution. Elle rassemble des informations utilisables non seulement par les scientifiques mais aussi par les juristes, les environnementalistes et les historiens. Cet outil s'efforce de rassembler toutes les données connues.

Comme cela fut dit précédemment, les archives n'intéressent pas forcément un seul type de population mais plusieurs. C'est dans cet esprit que nous avons constitué, les archives de l'Erika, du Prestige et du Levoli Sun qui avait pro-

voqué une pollution de la mer par des produits chimiques. Nous sommes donc bien dans l'esprit des discussions de ce matin.

Nous ne gardons pas l'information pour nous. Notre mission et de la mettre à disposition. Très rapidement, nous nous sommes attachés à la rediffuser sous la forme de bulletins, de guides, de lettres techniques ou d'informations ponctuelles. Tout cela a évidemment évolué avec le temps et la modernisation des moyens technologiques. À mes débuts au Cedre, nous utilisions un télex ! Les jeunes d'aujourd'hui ne savent évidemment pas ce que c'est. Il fallait changer des bandes à trous... Nous sommes passés du stade du télex d'il y a 40 ans aux outils numériques actuels avec, entre-temps, le fax, qui n'a jamais été reconnu comme un outil officiel de transmission de l'information. Comme quoi les choses se transforment par étapes de façon assez surprenante !

Notre souci de retranscrire tout ce savoir accumulé, nous ne l'avons pas fait seulement pour répondre aux demandes de nos partenaires opérationnels et de nos tutelles, publiques et privées, mais pour le mettre à disposition de tous. Ainsi, nous nous sommes attachés à publier des documents pédagogiques pour les lycées et des collèges de France, d'abord sur des supports papier, puis avec des animations informatisées.

Lorsqu'est survenue la catastrophe de l'Erika le 12 décembre 1999, nous venions juste de commencer à mettre en place notre site Internet. Cette crise

lui a donné d'un coup une amplification absolument incroyable. Aujourd'hui, il est vrai que nous avons, au niveau mondial, le site consacré à cette thématique, probablement le plus documenté et le plus référencé.

Notre site comporte beaucoup de banques de données : des revues de presse permanentes sur les pollutions accidentelles des eaux, des accidents concrets, des lettres techniques qui font le point sur la veille technologique, etc. Nous fournissons beaucoup de données. Ce très gros document de plus de 3 000 pages est très lourd à mettre en œuvre et à mettre à jour. Tout cela est absolument nécessaire au Cedre car nous faisons de la recherche et de l'expérimentation. Il s'agit toujours de choses très appliquées. Nous ne faisons pas de recherche fondamentale. Ce n'est pas notre travail. Tout cela est orienté vers la lutte contre les pollutions. Pour éviter de réinventer l'eau tiède, contrairement à ce que font souvent les Américains, nous essayons de conserver et donc d'archiver beaucoup d'informations pour ne pas repartir de zéro en cas de besoin.

Nous réalisons également des plans d'urgence, publics et privés. Un plan d'urgence représente beaucoup de travail de documentation sur l'environnement, les moyens, le niveau d'entraînement des personnels, etc. Il faut rassembler énormément de données. Nous avons aussi des formations qui couvrent des champs très divers qui vont de la télédétection par satellite à la restauration botanique. Nous sommes donc obligés d'accumu-

ler beaucoup d'information de sources externes au Cedre dans des domaines tels que la réglementation internationale ou des aspects purement scientifiques en biologie ou écotoxicité.

Nous rassemblons également beaucoup de données issues de toutes les études que nous produisons en interne : elles représentent une source majeure d'information pour nous et nos partenaires. Tout cela concerne plutôt la partie « mission en temps de paix ».

L'autre aspect de la mission du Cedre est la partie opérationnelle. C'est notre cœur d'activité. Tous nos autres métiers concourent à faire que les ingénieurs qui assurent de l'astreinte opérationnelle 24 heures sur 24 soient capables de répondre dans l'urgence aux demandes de nos partenaires et de nos tutelles. En général, il s'agit d'abord du préfet maritime ou du préfet terrestre et, quand il s'agit de contrats privés, de nos partenaires de l'industrie.

Pour cela, nous avons été obligés de mettre en place une structuration de la donnée afin de pouvoir y accéder en temps réel pour des activités d'évaluation opérationnelle. Il faut savoir quel est « l'ennemi », quel est le type de polluant incriminé. Nous cherchons d'abord dans nos banques de données et en parallèle nous essayons d'obtenir un échantillon du produit afin d'étudier, avec nos outils expérimentaux son comportement et son vieillissement.

En même temps, la question va rapidement se poser de savoir si une pollution

similaire s'est déjà produite et comment elle fut traitée. Nous sommes donc obligés d'avoir une banque d'information sur tous les cas de pollution et d'essayer de faire des analyses techniques parallèles, parce que cela permet de renforcer la prise de décision. Il ne suffit pas de fournir le fruit de nos recherches. Si nous sommes capables de montrer que précédemment nos voisins avaient agi d'une certaine façon, bien ou mal, à l'occasion de tel type de pollution similaire, cela permet de conforter notre expertise.

Nous ne sommes que d'humbles conseillers techniques. Le travail d'un conseiller technique, c'est par définition d'être humble, puisque nous devons fournir au décideur les avantages et les inconvénients de différentes solutions. Ensuite, avec ses critères d'évaluation, qui peuvent être socio-économiques ou politiques, données dont nous ne disposons pas, il prendra une décision qui n'est pas toujours celle que nous avions proposée. Il faut donc faire preuve d'humilité. Cela fait partie du jeu.

En temps réel, cette collecte d'informations nous permet de faire de l'évaluation pour la prise de décision et pour établir des éléments de communication. Je termine toujours mes conférences en disant que, quelle que soit la pollution, quel que soit le pays, l'émotion reste un élément majeur de la communication.

Au Cedre on a coutume de dire qu'il y a trois couches de pollution : la pollution physique elle-même, la pollution médiatique et la plus complexe, celle



Test d'un rouleau oléophile lors de la pollution du Prestige © Cedre

des relations avec les administrations centrales ! Par expérience je peux vous dire que la communication médiatique en période de crise, c'est compliqué.

Je viens encore d'en faire l'expérience pendant presque deux mois, en début d'année, avec l'accident du Sanchi en mer de Chine. Je me suis attiré les foudres des médias pour avoir dit le contraire d'un expert américain, qui avait annoncé une pollution catastrophique sur des bases techniques qui nous échappent encore. Au final nos prévisions se sont révélées les bonnes.

Autre exemple. Pendant la crise de l'Erika, j'étais le « salaud » qui passait tous les soirs à la télévision. Parce que je n'avais pas été capable d'empêcher la pollution d'arriver sur la côte, je recevais des menaces de mort sur mon ordinateur tous les matins. Ceci pour vous dire combien il est difficile de communiquer en période de crise. Tout se fait en temps réel, dans l'émotion, sans recul.

En matière de traitement des données de lutte contre une pollution acciden-

telle, nous avons développé un outil assez puissant, Argepol : « Archives et gestion des pollutions ». Nous l'avions mis en place au moment de l'affaire de l'Erika, notamment pour les zones de défense qui faisaient la coordination des opérations. Nous récupérons les données des chantiers de lutte sur le littoral. Toutes ces informations collectées permettaient d'avoir une information locale, communale, départementale et zonale. C'est cet outil qui permettait, lors de la pollution générée par le naufrage du Prestige (le 13 novembre 2002), au Conseil des ministres, d'ajuster les moyens humains, matériels et financiers aux volumes des arrivages à la côte.

Aujourd'hui, cet outil est beaucoup plus puissant qu'à l'époque parce que l'on peut maintenant y mettre des images satellitaires. On rajoute des couches de systèmes d'informations géographiques (SIG) en empilant les informations. Tout cela permet de faire du traitement opérationnel en temps réel mais aussi en temps différé de documenter les incidents à des fins juridiques, financières ou contentieuses et de retour d'expérience.

Cette tâche documentaire peut s'avérer très compliquée. Au début du Cedre, nous étions hébergés dans un bâtiment du port de Brest où étaient rassemblés tous les dossiers relatifs à l'Amoco Cadiz. Il y avait des pièces entières remplies de boîtes d'archives, du sol au plafond. Plusieurs années ont été nécessaires pour traiter tout cela « manuellement ».

Comme je l'évoquais précédemment, la mémoire s'évapore énormément. Il faut vraiment structurer la donnée lorsqu'elle arrive, savoir comment la récupérer. Il y a les données résidentes, celles que nous avons préparées à l'avance, et toutes les données que nous allons chercher de façon dynamique, parce qu'elles dépendent de l'incident lui-même. Cela permet de générer une information qui va être la base de la prise de décision et ensuite du retour d'expérience.

Le retour d'expérience est, à mon sens, une démarche qui est très rentable en termes de rapport coût/efficacité. Malheureusement, ce n'est pas tellement dans notre culture française ni dans les cultures latines en général. Il s'agit plutôt d'une culture anglo-saxonne. Il y a un moyen de rebâtir des actions à partir de précédents qui ont fonctionné.

Tout cela veut dire que, pour le Cedre, tout ce qui passe par la capture et l'utilisation de données, en temps de paix comme en temps de crise, c'est vraiment fondamental. Cela dépend à la fois de la qualité du classement et de l'archivage ainsi que de la capacité à aller rechercher de la donnée scientifique ou technique pour des études ou pour des mesures opérationnelles.

Dans notre métier, il nous faut parfois traiter des informations complexes dans un temps très court. Le cas du Napoli en est un bon exemple. Suite à une forte tempête en Manche, ce porte-conteneurs eut des problèmes de structure au large de la Bretagne et a ensuite été remorqué et échoué sur les côtes anglaises. L'après-midi nous avons reçu le connaissance (inventaire) des matières dangereuses présentes à bord. Ce document d'une centaine de pages rassemblait environ sept références de produit chimiques par page. Les huit catégories du Code des matières dangereuses (IMDG) de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) y étaient représentées. A minuit, nous présentions au préfet maritime les conteneurs présentant les risques principaux.

Ce type d'exercice demande d'avoir la capacité de collecter de l'information et de la traiter très rapidement. La machine ne remplace pas l'homme. Il faut qu'il s'agisse d'un soutien. Derrière, il faut des ingénieurs expérimentés. Pour nous, documentation, archivage et exploitation se situent vraiment au cœur de notre activité. Ce matin, j'avais le sentiment que l'archivage servait plutôt à l'historien, etc. En ce qui nous concerne, c'est à des fins techniques ou opérationnelles, en temps réel. Nous nous inscrivons moins dans cette logique de l'histoire, de l'analyse a posteriori, si ce n'est pour le retour d'expérience.

### Patrick Février

Vous venez d'entendre l'intervention du représentant d'une association pour laquelle, finalement, l'archivage opéra-

tionnel est une facette importante du métier. C'est donc assez différent de la vision des associations présentes dans la fédération FNE. C'est la raison pour laquelle nous avons jugé intéressant de vous inviter.

### Christophe Rousseau

Il y a deux aspects dans les crises de pollutions marines : les questions techniques et scientifiques et les questions juridiques. Elles sont souvent très liées.

Pour l'aspect juridique, la première chose que le juge chargé du dossier de l'Erika avait saisi, c'était notre cahier d'intervention. En effet, pendant les heures précédant la rupture du navire en deux parties nous avons déjà échangé avec les autorités maritimes et différentes parties intéressées.

Certains scientifiques de l'université de Brest, avec lesquels nous travaillons, s'appuient régulièrement sur des connaissances développées en particulier par l'un de nos anciens directeurs. Cela concerne notamment tout ce qui a trait avec l'indemnisation des dommages environnementaux, pas seulement les dommages économiques, directs ou indirects.

Nous espérons que cette information que nous collectons serve également à faire évoluer les choses, pas seulement en termes techniques. Nous fournissons un « bébé » et nous faisons en sorte qu'il ne soit pas seulement une donnée brute, en désordre. Nous essayons de fournir quelque chose de pré-organisé. Mais après, cela nous échappe.

### Patrick Février

Je rappelle qu'en matière de prévention des marées noires, il y a une réglementation européenne, ce qu'on a appelé les « paquets » Erika 1, Erika 2 puis Erika 3.

### Mélanie Mornin

Je travaille aux Archives départementales de Rouen. Le logiciel Argepol comprend-il un système d'archivage électronique ?

### Christophe Rousseau

Par définition, c'est un système électronique, complètement informatisé. Au début de la mise en place d'Argepol, on ne disposait pas de tablettes numériques. Nos agents présents sur la plage renseignaient manuellement quotidiennement un compte rendu formaté chantier par chantier. Ce compte rendu était ensuite envoyé à la zone de défense où il était saisi dans ARGEPOL.

Dès le début, l'idée avait été de disposer d'un système numérisé et, aujourd'hui, informatisé. Cela permet de transmettre l'information, après l'avoir traitée en temps réel - puisque l'on rajoute des couches - et surtout de pouvoir l'expédier, avec des traitements à la demande. Le but était d'avoir une archive déjà « prédigérée », classée. Ce matin, nous avons parlé de classement d'archives avec des options différentes. Nous essayons de faire cela dès le début. ★

# Pour la reconnaissance des dommages écologiques : retrouver le fil de l'action. Le cas de l'Amoco Cadiz

Claire Bouteloup, *docteure en sciences sociales et gestion de l'environnement*

Je vais repartir de ce que vous a raconté Denez L'hostis. Pour ma part, je me suis posé la question du « pourquoi » (cette mobilisation). Ainsi, nos interventions sont assez complémentaires. Dans mon travail de thèse, cet vaste que ce que je vais présenter cet après-midi, il y a bien eu deux choses :

- D'abord, comprendre ce qui s'était passé. Là, les archives m'ont un peu manqué. J'ai mis du temps à reconstruire ce qui s'était vraiment passé et à recenser tous les acteurs impliqués.
- Dans un deuxième temps, recueillir le matériau dont j'avais besoin pour produire mes résultats.

Dans plusieurs de mes sources, nous pouvons noter les informations livrées par le Cedre sur l'évènement et sur le poids relatif de cette marée noire par rapport à d'autres.

Cet après-midi, je vous présente la question des informations et des matériaux que j'ai utilisés et les difficultés que j'ai ou pas rencontrées. La question de ma thèse partait du constat qu'à chaque marée

noire, il y a systématiquement des mobilisations massives, que ce soit en France ou ailleurs. Un certain nombre de réactions émotionnelles sont relayées par les médias. Pour autant, les scientifiques, de manière générale, disent que les marées noires ont des effets plutôt temporaires et réversibles et que, par exemple, leurs impacts durent moins de 10 ans. Cela me paraissait déjà un premier contraste.

Par ailleurs, depuis un certain nombre d'années, il existe des dispositifs de gestion et d'indemnisation des marées noires. Pourquoi ces mobilisations se produisent-elles juste après la marée noire, à chaud? Pourquoi des acteurs se sont-ils impliqués, pendant 10 ou 15 ans dans des procès pour faire reconnaître le dommage écologique, alors que cette notion juridique n'existait pas à l'époque de l'Amoco Cadiz ?

Je me suis intéressée aux dommages et aux actions engagées pour les faire reconnaître. J'ai donc interrogé un certain nombre d'acteurs, qui étaient les protagonistes des actions. Je suis partie

des gens qui s'étaient mobilisés suite à la marée noire et, ensuite, me suis penchée sur ce qu'ils avaient vécu, pour analyser les dommages subis.

Parmi les acteurs interrogés, il y avait, bien entendu, les associations de protection de l'environnement, avec beaucoup d'universitaires dans le cas de l'Amoco Cadiz.

Je me suis vite rendu compte que les associations étaient au cœur des actions et des débats, pour plusieurs raisons :

- Leurs membres se mobilisaient de manière instantanée. C'était leur propre décision de faire un certain nombre de choses comme des états zéro, pour sauver des oiseaux, pour alerter les autorités et l'opinion.
- Leurs membres étaient aussi interpellés par les autorités. On leur demandait leur avis, les médias les questionnaient. Ils se retrouvaient donc acteurs, qu'ils le veuillent ou non.

Quelles étaient leurs motivations dans l'acte de se mobiliser ? Quelles étaient

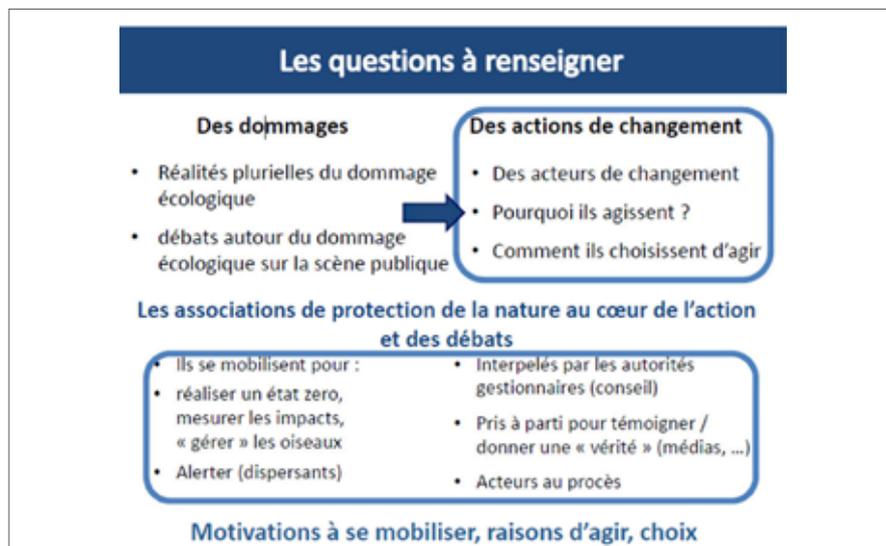
les raisons des choix qu'ils avaient faits ? À chaque étape de leur action, ils ont fait des choix : avec qui allait-on se coaliser ? Que devait-on dire auprès des médias ? Comment évaluer ces dommages ?

Pour tous ces choix, les acteurs associatifs procédaient à un certain nombre de jugements de valeur et cherchaient un certain équilibre entre leurs valeurs morales et des choses plus intimes.

D'après L. Thévenot (en 2006), chacun d'entre nous regarde potentiellement une situation de trois manières différentes, à travers trois niveaux d'« engagement » : nos valeurs politiques et morales, d'une part ; nos intérêts et nos objectifs, ce que nous voulons faire, d'autre part ; ou, enfin, des choses beaucoup plus intimes, que l'on n'explique en général pas forcément et que je souhaitais retrouver aussi. Pour moi, c'était une part intégrante des actions. C'est sur la base de ces trois niveaux de perception que j'ai cherché des informations auprès des acteurs qui s'étaient mobilisés.

Vous vous rendez bien compte que, dans des archives, je n'allais pas tout trouver, notamment pour tout ce qui concerne les émotions. J'ai aussi eu du mal à retrouver les alliances qui avaient été nouées, pourquoi elles l'avaient été, quand cela s'était réalisé, partant de quelle initiative et dans quel but.

Tout cela a été capitalisé dans ce qui constitue peut-être aujourd'hui une archive : un livre édité par le Cedre, qui recueille une sélection de ces témoi-



gnages oraux que j'avais collectés pendant ma thèse.

Voici quelques exemples que j'ai trouvés en conduisant mes entretiens. J'avais rencontré une trentaine de personnes, en leur demandant toujours les mêmes choses et en les laissant libres de parler pendant le temps qu'elles voulaient.

J'ai trouvé des informations très intéressantes, y compris pour les actions qui ont pu avoir lieu par la suite. Ainsi, ces résultats furent peut-être exploités lors du procès de l'Erika dans la mesure, par exemple, où cet écrit a pu donner à voir les témoignages des personnes ayant vécu vingt ans auparavant, quelque chose de ressemblant.

J'ai également trouvé des choses liées aux intérêts et aux objectifs de chacun. Finalement, pour les scientifiques, une marée noire est aussi une oppor-

tunité d'étudier les dommages et leur évaluation, de développer de nouveaux modèles et des expérimentations. C'est aussi l'opportunité de se positionner vis-à-vis de décideurs, de marquer son territoire, d'une certaine manière, et d'avoir une certaine reconnaissance. Pour les associations environnementales en particulier, pour vous, cela a été une très belle occasion de contribuer à influencer la gestion des marées noires, à la faire changer avec les valeurs que vous défendiez.

Ce changement a principalement été impulsé par les valeurs portées par les membres de ces associations. Lorsque je parle de « valeurs », je fais référence à un sociologue, Luc Boltanski, qui a écrit un livre sur l'économie des grandeurs.

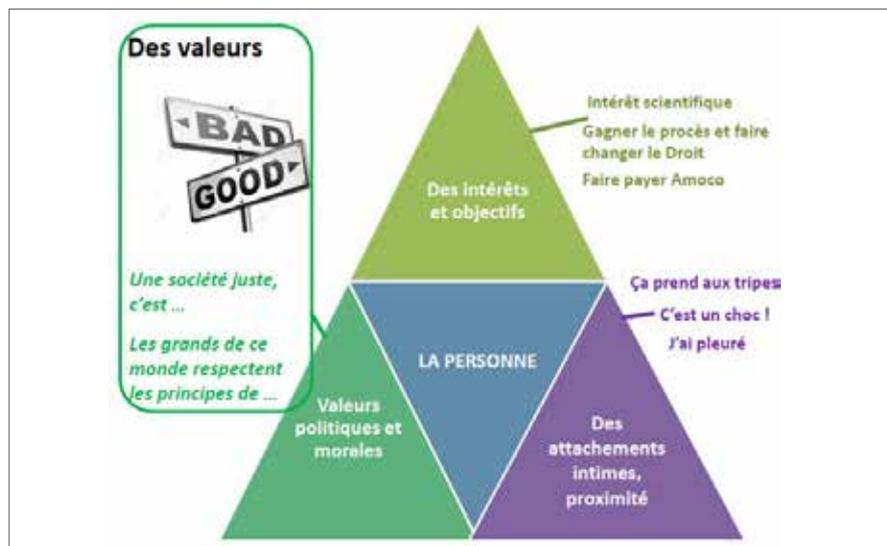
J'ai analysé chaque propos recueilli lors de ma thèse, pendant mes entretiens pour essayer de regarder d'où parlait

la personne, c'est-à-dire avec quelles références normatives et dans quelles intentions. Elle avait envie que j'entende certaines choses. Elle me parlait de la situation vécue, du cadre mental à partir duquel elle regardait cette situation.

À titre d'exemple, lorsque l'association Bretagne Vivante (anciennement SEPNB) m'expliquait qu'elle portait dans son positionnement la cause d'une écologie scientifique et non politique, elle se situait plutôt dans un monde industriel. D'autres acteurs exprimaient des points de vue par rapport à un autre pilier de valeurs plutôt liées aux dispositifs d'État, à la réglementation. Les scientifiques qui m'expliquaient qu'il fallait faire des états zéro étaient dans une dynamique où il était extrêmement important pour eux de pouvoir, à terme, conduire des procès à partir de faits scientifiquement très étayés. Ces deux piliers venaient ensemble. Voilà pour les illustrations.

On a les mêmes questions sur la manière d'évaluer ou non les dommages. Il s'agissait de débats sur les valeurs qui avaient lieu chez vous, dans vos associations : fallait-il évaluer ? quels résultats cela donnait-il ? quels risques pouvait-on et devait-on prendre ? qu'est-ce qui était important ? qu'est-ce qui était plus important ?

Dans le cas de l'Amoco Cadiz, ces questions d'évaluation ont été tranchées en mélangeant plusieurs choses. Il faut savoir que, pour chacun d'entre nous et pour chaque acteur, on est tout le temps en train de faire des va-et-vient entre ce que l'on ressent, ce qui est de



l'ordre de l'intime, les valeurs morales que l'on a et les intérêts que l'on défend dans une situation donnée. L'évaluation du dommage fut tranchée dans le cas de l'Amoco en se disant que, même si l'on n'était pas d'accord sur le plan des valeurs, il serait nécessaire de procéder à une évaluation. Restait à définir comment évaluer pour ne pas y perdre notre âme et pour qu'Amoco paye une forme de réparation. C'était un mélange entre les valeurs et les objectifs.

Cela paraît tout simple. Mais, pour comprendre tout cela, il me fallut un certain temps et un certain nombre de documents. J'ai rencontré des gens et analysé des documents.

Mon but était de m'immerger dans la situation, d'essayer de comprendre ce que les gens avaient vécu en termes d'émotions, de comprendre la pluralité des choses. Cela signifie qu'il n'y avait

pas qu'une seule vision de la marée noire : en fonction de chaque personne à qui vous parliez, vous aviez l'expression d'une vision différente. Il fallait aussi essayer de comprendre ce qu'il s'était vraiment passé pour eux, de saisir quel était le processus de leurs choix et de vérifier si tout cela était cohérent avec les faits.

En effet, l'Amoco est une marée noire qui a eu lieu il y a 40 ans maintenant. Lorsque je préparais ma thèse, elle avait déjà 30 ans. Nous avons tous nos souvenirs et notre manière de les fabriquer. Et lors de ma thèse, j'ai remarqué à l'issue d'un certain nombre d'entretiens que j'entendais un peu toujours la même histoire que les gens racontaient un peu tous la même marée noire, ce qui était bizarre. Un processus de mémoire s'était mis en place, notamment à l'aide de la lecture de certains ouvrages qui avaient été écrits et qui racontaient cette histoire.

Dans les documents que j'avais regardés, en plus des entretiens conduits, il y avait tout ce qui était médiatique, avec bon nombre de choses différentes. Il y avait notamment des témoignages de gens dans les journaux, des poèmes, des éditoriaux, des choses plus ou moins humoristiques, etc. Il y avait donc des données scientifiques et d'autres qui étaient beaucoup moins.

Quelles sont les difficultés et les opportunités liées au recours aux archives ? Si les archives concernant l'Amoco Cadiz avaient été indexées de la façon dont vous parliez ce matin, j'aurais été très heureuse. J'aurais gagné beaucoup de temps. J'aurais également eu beaucoup plus de documents, donc plus de variétés dans les informations, plus de chances d'avoir un panel de visions différentes, peut-être aussi plus de finesse dans l'analyse. J'aurais surtout pu, peut-être, nuancer ce que j'avais entendu lors des entretiens.

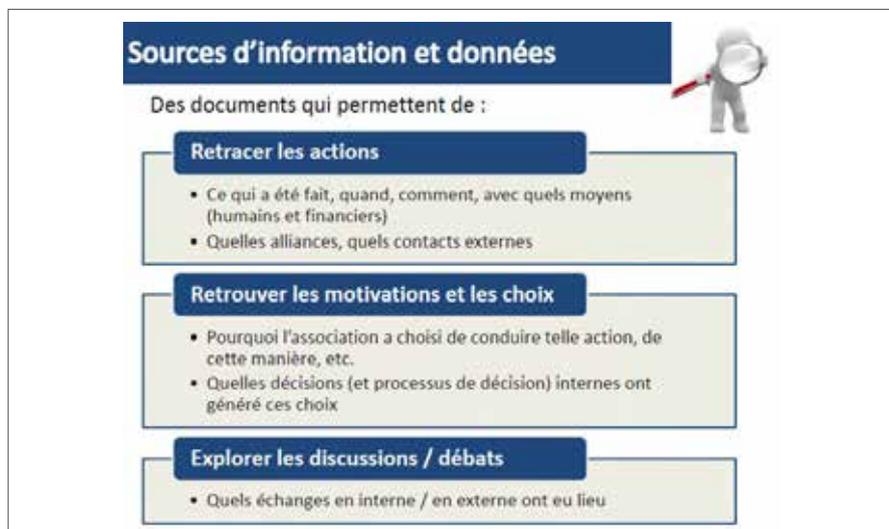
Trente ans après la pollution des côtes bretonnes, j'avais à étudier dans ma recherche la même histoire. Si j'avais eu sous les yeux les archives des comptes rendus de certaines associations dans le fil de leur action (pourquoi allaient-elles à un procès ou non ? qui était d'accord, qui ne l'était pas ? comment ces débats étaient-ils partagés ? etc.), mon travail aurait été plus fin. J'aurais peut-être pu produire une analyse encore plus fouillée des actions menées par ces associations et des caractéristiques de leur mobilisation environnementale.

Enfin, les documents privés étaient une source cruciale pour mon travail. Lorsque je rencontrais une personne, elle me sortait ses photos, ses notes, ses brouillons, etc. Ce sont surtout les brouillons de Jean-Baptiste Henry qui se révélèrent cruciaux, parce que j'avais des traces beaucoup plus fines de la manière dont il préparait les discours du comité des élus.

Pour conclure : j'avais besoin de retracer les actions, de retrouver les motivations et les choix, d'avoir une trace des débats que cet événement avait pu susciter. Aujourd'hui, il vous arrive d'être confrontés à un certain nombre de projets et de contentieux. La question est de savoir ce qu'il serait important de garder.

Je pense que tous vos écrits et vos comptes rendus internes sont des sources extrêmement riches si vous arrivez à garder une trace des accords et des désaccords. De la même façon, des e-mails, des photos ou des vidéos peuvent être des témoignages intéressants. Dans le cas de l'Amoco Cadiz, cela me fait penser qu'il y avait une radio locale. C'est typiquement une source d'archives très intéressante, parce qu'elle a pu avoir reçu des appels de tout le monde.

En fait, tout ce que vous écrivez, vos notes, vos carnets, etc., c'est important de ne pas le jeter. Voici une remarque de l'un de mes interlocuteurs qui disait : « Aujourd'hui, on devrait avoir beaucoup plus de traces qu'hier. » Je n'en suis pas si sûre par rapport à la discussion de ce matin sur les contenus électroniques qui disparaissent sans être archivés ! ★



# Débat

## Jean-Pierre Raffin

Pour apporter un complément d'information à ce qu'ont dit Denez L'hostis et Christophe Rousseau, il se trouve qu'en tant que scientifique, j'ai vécu plusieurs pollutions pétrolières : le Torrey Canyon en 1967, l'Amoco Cadiz en 1978, le Gino en 1979, le Tanio en 1980.

Après l'Amoco Cadiz, deux éléments nous semblaient marquants. Avec un ensemble de biologistes de l'université Paris VII, nous avons demandé à des Bretons ce que nous pouvions faire pour les aider. Ils nous répondirent que nous pouvions parcourir la côte pour faire le constat des dégâts. Eux-mêmes couvraient la zone entre Brest et Roscoff. Pour nous, c'était la région de Lannion, l'île Grande et Pleumeur-Bodou.

En observant cette portion de côte, nous avons en tête ce que nous avaient dit les biologistes marins après le naufrage du Torrey Canyon : le nettoyage pouvait être pire que la marée noire elle-même. C'est ce que nous avons dit au vu de la manière de nettoyer le littoral à l'île Grande et dans les marais de Pleumeur-Bodou. Nous avons envoyé nos données aux Bretons. Elles ont servi au moment du procès.

Nous avons également dit qu'il serait intéressant de voir comment se reconstituerait le milieu. Pendant 30 ans, nous avons assuré le suivi à l'île Grande avec les mêmes protocoles, en distinguant les rochers battus par les vagues, les portions de côte abritées et les marais. J'en retire deux éléments de réflexion.

Le premier concerne le problème des sites de stockage. Je me souviens très bien qu'après l'Amoco Cadiz, il y en avait n'importe où, remplis n'importe comment, dans les dunes et dans les marais...avec de la bêche agricole qui se dissout avec le pétrole. On avait dit qu'à l'avenir, il faudrait prévoir des sites de stockage imperméabilisés.

J'ai pu constater au moment de la marée noire provoquée en 1999 par l'Erika que rien n'avait été fait dans ce domaine. Rien n'était prévu. Comme pour l'Amoco Cadiz, on doublait une pollution marine par une pol-

lution terrestre. En effet, comme les gens ne savaient que faire des déchets, ils les amenaient depuis le littoral jusqu'à l'intérieur des terres. Là aussi, nous avons l'impression que la mémoire s'était dissoute, de même que la mémoire des traitements.

En ce qui concerne l'appréciation de l'impact, il est très difficile d'avoir une appréciation globale, puisque tout dépend du milieu. Sur les faciès rocheux battus, toute la pollution s'était naturellement terminée pratiquement un an après. Sur les faciès vaseux et sablonneux, en fond de mer, cinq voire dix ans après, lorsque l'on creuse, on retrouve encore du pétrole. Il n'est scientifiquement pas difficile d'avoir une vision globale en disant que c'est une catastrophe ou que ce n'est pas une catastrophe lorsque l'on n'en prend pas en compte le long terme.

## Patrick Février

Qui souhaite réagir ?

## Denez L'hostis

S'il y a eu des améliorations en matière de sécurité maritime, notamment dans le monde occidental, il ne faut pas oublier qu'aujourd'hui, un naufrage a lieu tous les trois jours dans le monde. Nous sommes face à un développement de flottilles, pas forcément de transport de pétrole ou d'hydrocarbures.

Si nous portons notre attention sur les eaux maritimes en Europe, on peut considérer que l'on a fait des progrès en matière de prévention des risques de marée noire depuis le naufrage du Torrey Canyon en 1967 jusqu'à celui du Prestige en 2002. En revanche, ce n'est pas du tout le cas à l'échelle mondiale.

Parallèlement, les marées noires représentent aujourd'hui 150 000 tonnes par an dans le monde alors que la pollution porte sur 1,8 million de tonnes pour le dégazage. La marée noire est un peu l'arbre qui cache la forêt. Mais nous avons l'habitude de cela dans les milieux environnementaux ou naturalistes. Il est vrai que nous sommes très sensibilisés par une marée noire et par le choc photographique que cela implique. Mais à côté, nous avons des pollutions diffuses qui sont très

présentes dans le milieu mais moins visibles. Géographiquement, si nous avons pu faire des progrès, nous ne sommes toujours pas à l'abri de situations d'alerte, notamment dans la Manche. Il reste toujours une multiplication de situations qui font qu'à l'échelle planétaire nous n'avons pas fait évoluer positivement la situation.

### Christophe Rousseau

Je vais tout d'abord répondre sur l'impact du nettoyage en vous donnant un exemple très concret. L'Erika avait perdu 20 000 tonnes de pétrole. Dans une usine qui avait été construite de toutes pièces à Donges, on traita plus de 250 000 tonnes de déchets pollués à - 10 % pendant plus de trois ans.

Une grande partie de notre travail consiste à faire en sorte que les techniques de lutte ne soient pas plus dommageables à l'environnement que le pétrole lui-même. Aussi, comme il fallait que cela soit plus blanc que blanc, des acteurs remettaient sur les plages du sable dont la granulométrie n'avait rien à voir avec le sable d'origine. C'est encore pire que tout. Je suis d'accord avec vous : c'est pour nous un vrai problème d'éducation sur le terrain. Pour cette raison, le Cedre a réalisé un guide des élus pour que ces derniers aient un document leur permettant, au cours des premières heures, de ne pas faire de gestes prématurés qui pourraient aggraver la situation par rapport à la pollution.

En ce qui concerne le second point, je suis d'accord avec vous. Cela dépend non seulement des milieux mais également des produits. Entre un pétrole brut extrêmement toxique et léger, ce qui était le cas pour l'Amoco Cadiz, et tous ceux que l'on a connus après, comme le fioul lourd, issu d'une fin de chaîne de distillation, dans les cas du Tanio, de l'Erika ou du Prestige, il ne s'agit pas du tout des mêmes pétroles.

Dans le premier cas, on avait nettoyé la côte en trois mois et demi. Mais c'était très toxique. Cet hydrocarbure avait tout tué. Il fallut 10 ans de reconquête des milieux naturels. Dans les autres cas, le nettoyage nécessitait deux ans de travail car il fallait donner un coup de main à la nature. Sinon, toutes vos plages

auraient été goudronnées. Un hydrocarbure proche du bitume n'est pas fait pour être biodégradé. Ce sont des chaînes de carbones de 3 kilomètres.

A partir de l'Erika, il y a eu une grande évolution pour la gestion des déchets. La priorité a été de nettoyer d'abord - cela a été très bien fait pour le Prestige - tous les sites de stockage, dès que l'on avait fini un chantier. On pourrait écrire beaucoup de choses sur les questions de stockage des déchets des marées noires. Lorsque vous aviez des kilomètres de camions qui arrivaient à la pesée, à Donges, pour aller déverser les déchets dans les énormes aires de stockage que l'on avait faites, au bout d'un moment, les chauffeurs finissaient par s'énerver d'avoir à attendre pendant des heures. Ils repartaient donc pour emprunter un petit chemin dans la campagne et y abandonner les déchets. Ensuite, il fallait appeler les gendarmes pour essayer de retrouver où ils avaient benné cela. Je l'ai vu et cela existe.

Aussi faisait-on appel au sens civique des populations. En effet, on était obligé de mettre un gendarme devant chaque site de stockage en haute plage parce que le lendemain matin, vous aviez des poubelles, des chaises de jardin, des vieux frigidaires, etc. Il fallait donc récupérer tout cela. La conscience collective et la conscience individuelle de l'environnement sont des choses très compliquées à faire évoluer.

En ce qui concerne « l'arbre qui cache la forêt », par rapport aux conditions chroniques, les pollutions accidentelles, ce n'est pas grand-chose. Les pollutions provoquées par les hydrocarbures sont très émotionnelles. Mais ce n'est encore pas grand-chose par rapport aux pollutions provenant des produits chimiques tels que les pesticides, des métaux lourds, des radionucléides et, maintenant, des micro-plastiques.

Tout cela, c'est aussi nous, nos rejets urbains. Cela ne concerne pas seulement les industriels. Je donne toujours cette image - je l'ai apprise à l'université : si vous prenez une grenouille et que vous la jetez dans l'eau chaude, elle ressort aussitôt après s'être brûlé les pattes. Prenez la même grenouille, mettez-la dans l'eau froide et augmentez très doucement la température : à

la fin, elle meurt cuite dans son jus. C'est exactement ce qui nous arrive.

Le pouvoir émotionnel d'une pollution majeure provoquée par des hydrocarbures masque une réalité plus diffuse dans l'environnement. Lorsque vous regardez les statistiques, vous pouvez constater qu'aujourd'hui, avec la réglementation internationale accumulée depuis 40 ans, il n'y a presque plus de pollution accidentelle due à des pétroliers. Avant le Sanchi et ses condensats, des produits très légers, cela faisait 10 ans que l'on n'avait pas eu d'accident. D'ailleurs, c'est un nouveau produit qui s'évapore. C'est surtout de la pollution atmosphérique. Tout cela pour dire qu'il y a cette notion de relativité des impacts sur l'environnement.

### Claire Bouteloup

Ce débat montre l'intérêt de décentrer le débat, de ne pas rester coincé dans les controverses environnementales. Parfois, on ne peut pas conclure. Potentiellement, les marées noires ont été l'opportunité, pour des acteurs comme vous, de faire changer le droit. On se sert de l'arbre qui cache la forêt. On transforme l'essai pour sensibiliser des législateurs et susciter des procès. Aujourd'hui, la loi sur la biodiversité inclut un système de reconnaissance du dommage écologique.

### Marc Maillet

Je souhaite rappeler le phénomène où l'émotion suscitée alla jusqu'à constituer des brigades internationales lorsqu'il y eut ce grave problème de pollution sur les côtes espagnoles. En tant qu'administrateurs, nous avons été confrontés à cette mobilisation nécessaire pour aller nettoyer. Heureusement, Josée Cambou, qui était secrétaire nationale de FNE et que je salue, essaya de croiser des informations sur les produits déversés par cette marée noire. Elle constata qu'ils étaient extrêmement dangereux pour la santé humaine. Nous prenions donc la responsabilité d'envoyer, sans protection, des bénévoles français, espagnols ou autres effectuer des nettoyages qui allaient mettre en cause leur santé et, par là même, la responsabilité de notre fédération. Josée Cambou et le bureau prirent la déci-

sion de ne pas envoyer de bénévoles et de ne pas faire ce travail de nettoyage à risque.

### Patrick Février

Pouvez-vous préciser à quelle pollution vous faites allusion ?

### Marc Maillet

Il s'agit d'une pollution qui avait fait grand bruit en Espagne, sur la côte de Galice : le Prestige. La mobilisation fut considérable. Les gens y allaient avec rien, quasiment à mains nues. Nous avons vu des scènes absolument incroyables.

Josée Cambou avait vu cela à la télévision. Comme elle siège dans des commissions de protection de la santé, elle avait réussi à obtenir l'expertise de spécialistes sur les produits qui avaient été déversés sur les côtes galiciennes. Dès que nous avons eu la liste de ces produits, nous avons pu aussitôt nous rendre compte qu'il s'agissait de produits cancérigènes selon les spécialistes que nous avons consultés. Nous ne sommes donc pas allés ramasser ces résidus à la petite cuillère.

### Christophe Rousseau

Je me permets de réagir, parce que notre travail est également de démythifier les choses. Tout à l'heure, je distinguais deux types d'hydrocarbures.

Le brut léger comporte beaucoup de molécules d'hydrocarbure, avec de courtes chaînes de carbone et d'hydrogène qui vont s'évaporer et qui seront capables de traverser vos membranes huileuses et d'aller atteindre un organe comme le poumon ou le foie.

Les hydrocarbures lourds, du type de ce que transportaient l'Erika ou le Prestige, représentent la fin de la chaîne de distillation, avec des chaînes qui comptent au minimum 40 ou 50 carbones. Les seuls éléments légers qu'il y a dedans sont ce que l'on appelle les fluxants, des sortes de gazoles représentant moins de 10 % du produit, ajoutés avant de réchauffer le produit pour pouvoir le pomper. Sinon, c'est du chewing-gum : nous l'avons bien vu sur les plages de Saint-Nazaire.

Au moment des accidents du Prestige et de l'Erika,

certaines personnes disaient que ce produit était cancérigène. En effet, sur Internet, dans l'affichage des données de sécurité publié par l'industrie pétrolière, on dit que c'est « potentiellement cancérigène ». De fait, si vous prenez un extrait de foie ou de poumons et que vous le laissez traîner dans du fioul lourd, au bout d'un moment, vous allez développer des molécules cancérigènes. Cependant, à partir du moment où ce produit est déversé dans la nature, les fractions légères vont s'évaporer dans les heures qui suivent. Vous allez vous retrouver avec une masse proche du bitume, qui ne s'évapore pas et dont les chaînes sont trop longues pour traverser les membranes. À part en manger beaucoup, les risques de cancer sont extrêmement faibles, à tel point que les seules personnes que l'on a protégées au moment du nettoyage, ce sont les gens qui utilisaient des karchers à eau chaude, parce qu'ils étaient susceptibles de « revaporiser » du produit et donc de « refractionner » des fractions légères. Ils étaient donc équipés d'un masque à cartouche filtrante.

Pour ce qui est des autres, s'il y eut beaucoup de malaises, cela n'avait rien à voir avec la toxicité du produit. À l'inverse, dans le cas de l'Amoco Cadiz, on envoyait même des élèves de lycée sur les plages pour nettoyer, des dizaines de milliers de volontaires, de militaires, d'habitants pour ramasser un produit qui lui, pour le coup, était extrêmement toxique.

L'État français a eu beaucoup de chance de ne pas être envoyé au tribunal pour des affaires de cancer, 40 ans après. Nous parlions du principe de précaution. C'est la raison pour laquelle, dès qu'il y a trois boulettes sur une plage, les maires la ferment aussitôt, car nous sommes dans cette angoisse un peu psychanalytique de la moindre boulette qui déclenchera des cancers.

Tout à l'heure, vous disiez qu'il était difficile d'évaluer. Voilà notre travail : démythifier des choses. Parfois, ce n'est pas très simple, parce qu'en période de crise et dans l'émotion, les gens ne veulent pas nous croire.

### Claire Bouteloup

Cela pose la question de la responsabilité de l'archivage. Pour les personnes qui archivent ce genre

d'informations, ce sont quand même des questions à se poser. Il en va de même pour ce que je vous ai présenté toute à l'heure : les résultats sont extrêmement sensibles aux méthodes et aux sources. Dans l'équilibre entre les sources et dans ce qu'elles disent, je pense que ce n'est pas évident.

### Christophe Rousseau

Globalement, le ministère de la Santé n'est pas très courageux dans ce genre de pollution. C'est le moins que je puisse dire. Au moment de l'Erika ou du Prestige, on m'envoyait toujours auprès du préfet de zone de défense pour lui expliquer ce qu'était la pollution. La première chose que je me rappelle avoir faite, c'était d'appeler un de mes amis, qui était médecin au centre antipoison de Rennes. C'était un épidémiologiste très compétent, qui était conseiller au ministère de la Santé. On commençait à faire des fiches de protection sanitaire des populations que l'on envoyait aux maires pour essayer de remettre les pendules à l'heure.

### Patrick Février

Une dernière question avant de laisser la place à la table ronde suivante ?

### Georges Cingal

Je viens du Sud-Ouest. Je suis content de rencontrer Christophe Rousseau pour la première fois. Je souhaite vous demander un conseil. Sur le port de Bayonne Tarnos, on voit arriver des bateaux qui déchargent des produits chimiques, repartent au large pour nettoyer leurs cuves puis reviennent au port pour recharger d'autres produits chimiques. Je souhaiterais qu'il me dise à moi, qui suis président de la Fédération des sociétés pour l'étude, la protection, l'aménagement de la nature dans le sud-ouest (SEPANSO) Landes, ce que je peux faire pour empêcher cette pollution chronique dans le golfe de Gascogne.

### Christophe Rousseau

Quand je faisais mes études à Bordeaux, je fus membre de la SEPANSO pendant un temps. Le seul conseil

que je puisse vous donner, c'est d'aller voir le centre de sécurité des navires au service des affaires maritimes. Ce sont eux qui contrôlent cela. Si vous avez des preuves, des flagrances ou des constats de tels comportements polluants, allez les voir, parce que c'est leur métier. Ils ne font que cela. Pour les bateaux qui sont pris en flagrant délit de rejet illicite au regard de la réglementation MARPOL 73/78, et notamment de l'article 6 sur les produits chimiques, les amendes sont aujourd'hui extrêmement importantes.

### Pauline Couvin-Asdrubal

Je suis présidente de France Nature Environnement Guadeloupe. Avez-vous déjà commencé à faire des archives sur les algues sargasses qui envahissent aujourd'hui nos plages et sur leur toxicité ? Des gens deviennent malades, les appareils électroménagers noircissent. Depuis quelques années, nous sommes envahis par ces algues.

Les plages en étaient remplies mais, pendant les vacances de Pâques, elles ont disparu. Je ne sais pas pourquoi. En ce moment, elles sont en train de revenir en bancs de trois à quatre kilomètres d'algues. C'est très dangereux pour la santé publique. Avez-vous déjà commencé à en faire des archives ? Avant-hier, juste avant mon départ, il y a eu une réunion avec le préfet et tous les maires des communes pour essayer de trouver une solution. J'ai participé à un appel à projets pour trouver des moyens de les arrêter, avant qu'elles n'arrivent sur les plages, ou pour les récupérer. Mais, dans ce dernier cas, la question du lieu de stockage se pose. Voilà le problème que rencontre en ce moment la Guadeloupe.

### Christophe Rousseau

A ma connaissance, nous ne faisons pour le moment pas d'archives sur le sujet. Il se trouve que j'ai travaillé sur cette thématique. Lorsque l'appel d'offres fut lancé, nous nous sommes rapprochés de nos « voisins géographiques », le Centre d'étude et de valorisation des algues (CEVA), qui se trouve en Bretagne pour essayer de réfléchir et de proposer des solutions techniques à

ce problème.

Ce que j'ai du mal à comprendre, c'est que l'on n'ait pas déclenché une espèce de plan Polmar. En effet, c'est pire qu'une pollution par hydrocarbures provenant de pétroliers, parce que l'on est plus proche d'une rupture d'un puits de pétrole comme dans le Golfe du Mexique. C'est quelque chose qui arrive tout le temps. De plus, il s'agit d'un énorme problème de santé publique et également d'un problème technique de collecte, soit sur la plage, soit devant la plage.

Il faudrait donc mettre en œuvre des moyens considérables pour récupérer tout cela. Ensuite, qu'en fait-on ? Il s'agit de 80 % d'eau. Le reste est destiné à pourrir. Vous avez toute la chaîne de récupération, comme avec les hydrocarbures, et les questions de stockage, de transport, d'élimination, voire aujourd'hui, de valorisation. Mais à mon sens, nous sommes complètement à côté du problème. C'est le sentiment que j'avais il y a deux ans. C'était déjà quelque chose d'énorme. J'ai du mal à comprendre qu'il n'y ait pas encore une sorte de plan national d'urgence sur le sujet. Mais cela n'engage que moi.

### Un intervenant

Ma remarque porte sur le visible et sur le non visible : Notre-Dame des Landes et les pollutions dont nous parlons, c'est le sommet de l'iceberg, le sommet que toutes les associations gèrent au jour le jour. En ce qui concerne les archives, il faut se concentrer aussi bien sur les épiphénomènes excessivement importants que sur tout ce que l'on gère en bas bruit de fond. Pour reprendre l'exemple des PCB, dont l'unité de toxicité est le nanogramme, chaque année, à la station d'Avignon, 80 tonnes se retrouvent dans la Méditerranée. Il nous faut avoir cette attention particulière entre les grands événements médiatiques et tous les sujets non visibles qui sont traités au jour le jour et qui, effectivement, participent aux pollutions chroniques.

Aussi, j'aurais une question. Tout d'abord, merci à Christophe Rousseau d'avoir insisté à ce sujet. Cela me semble très important en termes de mémoire et de retranscription de ce que l'on fait au jour le jour.

L'expertise du Cedre est-elle sollicitée pour tous les enjeux liés au futur trafic que l'on voit venir sur le grand passage du Nord, en Arctique ?

### Christophe Rousseau

Oui. Nous travaillons sur l'étude du comportement des hydrocarbures. Depuis maintenant trois ou quatre ans, nous avons des contrats avec l'industrie pétrolière, de façon globale : il ne s'agit pas d'un industriel ou d'un autre. Il s'agit d'étudier le comportement des hydrocarbures dans ces milieux-là, parce que nous n'en avons pas de connaissances.

Nous avons donc acheté une machine à faire de l'eau froide, une citerne de lait dans laquelle nous stockons du froid. Ensuite, nous allons acheter 300 kilos de glace à Océanopolis. Dans notre « polludrome », nous essayons de faire vieillir les hydrocarbures.

Dans le Svalbard, tout à fait dans le Nord, nous avons mis des cellules flottantes, que nous suivons saison après saison. De temps en temps, il nous faut aller percer des trous dans la glace pour effectuer des prélèvements afin d'essayer de mieux comprendre leur fonctionnement. Cette connaissance est toute neuve. Nous débutons sur le dossier. Cela date de seulement quelques années. Nous sommes donc dans cette démarche, à la demande de l'industrie.

### Patrick Février

Merci beaucoup aux trois intervenants que nous pouvons applaudir. ★



Naufrage de l'Amoco Cadiz, mars 1978 - Portsall, pompage dans le port par les militaires © DR

# Session 2

## Mémoire de l'ours, mémoire des hommes ?

# Introduction

Jean-David Abel, *vice-président de FNE*

Nous allons à présent aborder un sujet qui, comme le précédent, est passionnant, mais aussi assez passionné, comme vous le savez, probablement parce qu'avec l'ours, on touche de façon très directe à la vie qui s'incarne dans un animal magnifique et peut-être, malheureusement pour lui, trop emblématique. Il génère en effet des conflits de représentation et de projection. On touche à des fondements culturels, au rapport de l'homme à la nature. Finalement, il y a des conflits et des controverses, largement au-delà de la question de l'ours, entre les hommes, au sujet de la présence de cet animal et de la coexistence avec lui. La mémoire de ce très long travail pour garder une population viable d'ours en France est très vivante. Nos deux intervenants nous apporteront des éléments. Ce qui est important, c'est de voir comment cette mémoire vit, comment elle s'organise, comment elle est présente, et quels sont aujourd'hui les résultats.

Dans l'ordre, tout d'abord Farid Benhammou, professeur en classes préparatoires aux grandes écoles et chercheur associé à l'université de Poitiers. Puis, mon collègue que vous reconnaissez à son signe dans toute la France, Alain Reynes, directeur de Pays de l'ours-Adet, une association qui œuvre sans relâche et depuis des décennies pour le renforcement de la population et l'existence d'une population viable d'ours dans notre pays. ★

# Une recherche sur la protection de l'ours dans les Pyrénées : de la mémoire vivante à la documentation sensible

**Farid Benhammou**, *professeur de géographie en classes préparatoires aux grandes écoles, chercheur associé au laboratoire Ruralités à l'université de Poitiers*

Je vais vous présenter une partie de ma recherche qui portait sur la protection de l'ours dans les Pyrénées. Je l'ai intitulée « de la mémoire vivante à la documentation sensible », puisqu'en effet j'ai beaucoup travaillé avec des associations de protection de l'environnement.

Je suis géographe, pas sociologue. Cependant, il y a une dimension sociale et politique très importante dans mon travail. Par conséquent, j'ai utilisé des outils que l'on utilise en sociologie, notamment des entretiens. Ce qui m'a intéressé et ce qui fera aussi l'un des aspects de mon propos, c'est justement en quoi cette question de l'ours est révélatrice de la gestion de l'environnement.

J'ai adopté une approche assez particulière, mêlant de la géopolitique, c'est-à-dire l'étude des conflits sur les territoires, et de la gestion stratégique impliquant des jeux d'acteurs qui déploient des

stratégies pour atteindre leur but. Les acteurs qui nous concernent aujourd'hui sont les associations de protection de l'environnement, qui m'ont fourni non seulement des points de vue mais aussi des témoignages et de la documentation.

Justement, nous verrons de quel type de documentation il s'agit. Je vous présenterai rapidement mes recherches. Ensuite, j'aborderai l'importance des témoignages, notamment ceux des personnalités que j'ai pu rencontrer, dont certaines sont ici présentes, et celle des associations, qui sont détentrices d'un certain nombre d'informations très importantes et stratégiques.

Principalement, ma recherche était bâtie à partir de deux travaux que j'avais menés : mon diplôme d'études approfondies (DEA), un titre remplacé par le master 2 depuis 2002, le « M2 » pour les jeunes, et ma thèse. Il faut bien voir

que j'avais déjà réalisé un travail un peu exploratoire à l'époque de ma maîtrise, en 1998-1999, en « M1 » pour les jeunes. Ce travail portait sur le retour du loup dans les Alpes.

À l'époque, je voulais travailler sur tous les grands prédateurs, pas sous un angle d'écologie ou de biologie, mais vraiment sur ce que cela révélait sur la modification d'un certain nombre de territoires périphériques en France et sur notre rapport à l'environnement, à nos campagnes et à l'agriculture. Je trouvais donc que la géographie était tout à fait appropriée pour traiter cette question.

J'avais déjà accumulé un certain nombre de documents à la fin des années 1990. J'en avais tellement que je voulais travailler à la fois sur l'ours, sur le lynx et sur le loup. Mais j'étais un peu trop ambitieux. J'ai finalement fait ma maîtrise uniquement sur le loup. Cela m'a

ensuite amené, lorsque j'ai fait mon DEA, à poursuivre mes recherches sur l'ours dans les Pyrénées, notamment grâce à la rencontre de celui qui allait devenir mon directeur de thèse, Laurent Mermet, professeur à AgroParisTech. À l'époque, il s'agissait de l'École nationale du génie rural des eaux et des forêts.

Avec la direction générale de l'Environnement de Midi-Pyrénées, Laurent Mermet se posait des questions qui pouvaient rejoindre mes préoccupations. Dans ces conflits, on a souvent des visions assez caricaturales. En gros, les locaux sont censés être tous contre la protection de l'ours et la protection de l'ours est réputée être imposée par l'État et par des écologistes urbains.

Ce n'était pas le sentiment que nous avions, notamment après avoir été déjà en contact avec des associations de protection de l'environnement ainsi que d'autres acteurs bien implantés localement. Le travail consistait à aller rencontrer tous les acteurs impliqués dans cette problématique afin de croiser différents points de vue : évidemment des opposants comme dans le monde agricole ou cynégétique mais aussi des scientifiques, des représentants de différentes administrations, des associations de protection de l'environnement, etc.

J'avais compté le nombre d'entretiens que j'avais dû mener : entre 200 et 300, soit une matière importante. Cela s'est fait sur plusieurs années, de 1998, début de mes recherches, jusqu'à ma soutenance de thèse en 2007. Cela m'a per-

mis d'avoir une vision assez complexe. À ce titre-là, des rencontres étaient très importantes. J'ai pu recueillir une matière vivante, entre autres celle fournie par des associations de protection de la nature.

J'avais un double méta-terrain avec des terrains à l'échelle locale. C'était à l'époque où le loup était surtout présent dans les Alpes, étant revenu par l'Italie. Dans toute la chaîne des Pyrénées, l'ours était présent. La cartographie permet d'avoir les idées claires sur le dossier de l'ours dans les Pyrénées.

Les Pyrénées ont été le dernier territoire où des ours autochtones se sont maintenus. Mais, progressivement, on constatait que leur répartition se réduisait, avec une scission territoriale au milieu du XX<sup>e</sup> siècle entre deux populations. Le dernier bastion était situé dans le Béarn, à l'ouest des Pyrénées, et dans les Pyrénées centrales. A la fin des années 1980 et au début des années 1990, on pense qu'il restait quelques individus erratiques, mais qui ont très vraisemblablement disparu. Au début des années 1990, on comptait entre cinq et six ours pour une seule femelle à l'ouest.

Pour des raisons géopolitiques, la réintroduction ne s'est pas faite dans le Béarn, là où il y avait encore des ours, mais dans les Pyrénées centrales. Le lâcher concerna deux femelles et un mâle en 1997 puis, en 2006, quatre femelles et un mâle, sur des territoires dont la majorité appartient au périmètre d'intervention de l'association Pays de l'ours-Adet.

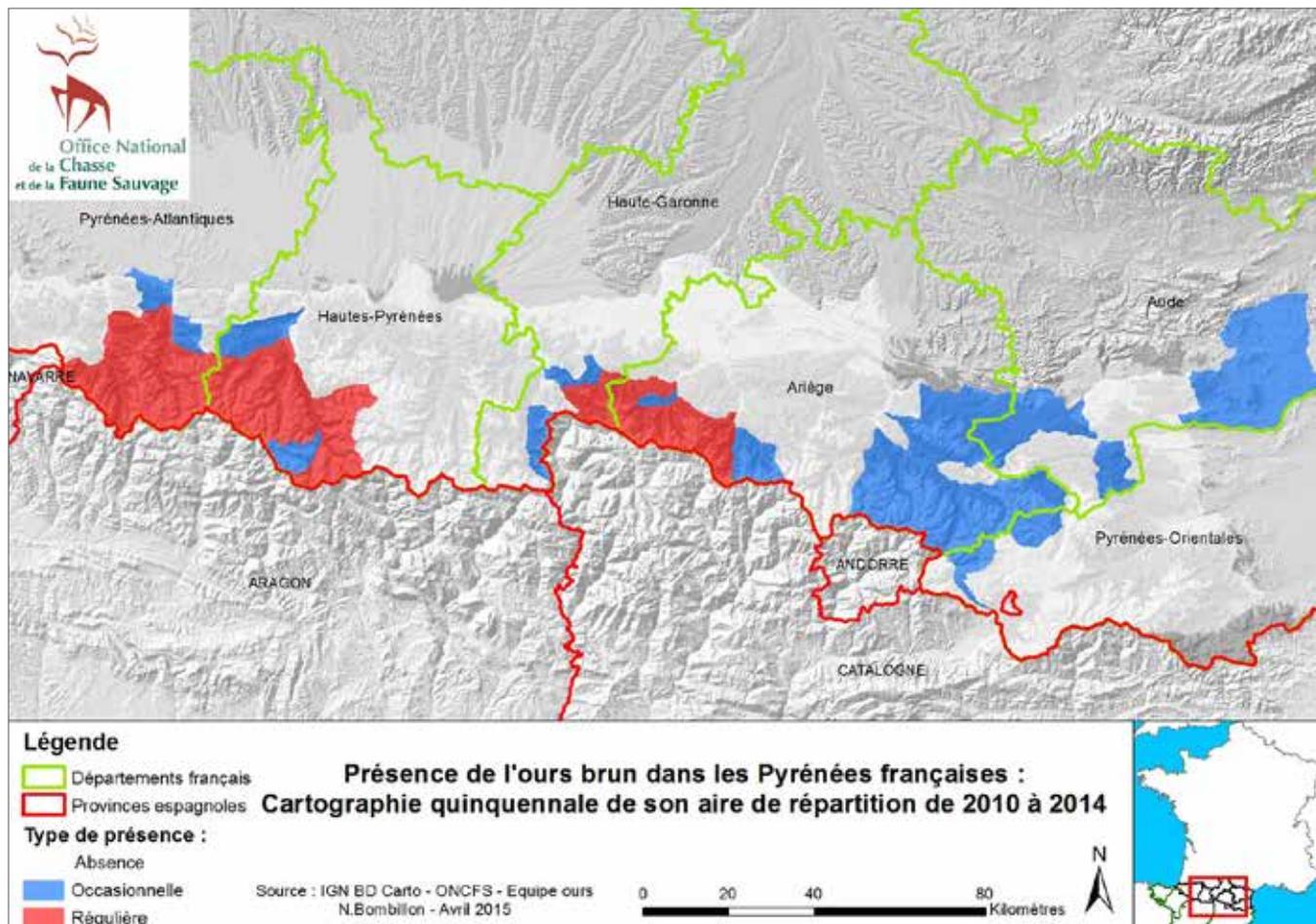
Cet animal occupait toute la chaîne des Pyrénées. Mais le dossier de l'ours faisait écho à d'autres dossiers, notamment ceux concernant les grands prédateurs. Aussi la question de l'ours a-t-elle eu une portée plus importante, voire une dimension multi-scalaire comme le diraient les géographes.

Pour constituer mon corpus, les témoignages ont été extrêmement importants. Je vous en présente un florilège.

Je souhaite commencer par Jacques Baillon, qui était mon voisin lorsque j'habitais près d'Orléans et lui à Olivet. Lorsque je commençais à travailler sur ces questions, peu de choses existaient dans le domaine de la recherche en sciences humaines et sociales. Jacques Baillon fait partie de ces naturalistes qui sont des puits de science et en même temps des détenteurs d'archives importantes. J'ai d'ailleurs un message pour l'AHPNE : il faudrait aller voir ce qu'il se passe chez lui car, selon moi, il doit avoir des archives très intéressantes.

Jacques Baillon m'avait déjà lui-même mis en contact avec un certain nombre d'acteurs, à commencer par l'association ARTUS qui, et c'est encore un hasard, était basée près de chez moi, à Blois, à une demi-heure de train. Mes premiers entretiens furent menés à la fin des années 1990. J'eus la chance de rencontrer Roland Guichard, l'un des fondateurs et directeurs de cette association.

Certes, ARTUS n'est pas la première association qui ait orienté son action vers la protection de l'ours. La politique



Présence de l'ours brun dans les Pyrénées françaises : cartographie de l'ONCFS © ONCFS

de réintroduction a été d'ailleurs le fruit de plusieurs associations qui avaient décidé de mener des actions concrètes, comme le FIEP en Béarn par exemple. Il y eut notamment un événement assez marquant : l'exposition au Muséum de 1988 « D'ours en ours ». A la suite de cela, l'association ARTUS avait vu le jour et s'installa à Blois. Je reviendrai sur son rôle parce qu'elle a également mené un certain nombre de travaux d'exper-

tise, parfois en partenariat avec d'autres chercheurs ou d'autres organismes. Pour moi, cela a été une source très importante.

Il fallait aussi que j'aille dans les Pyrénées, ce que je ne faisais non sans plaisir, loin de là. Je pus y rencontrer les acteurs historiques de cette question, notamment Gérard Caussimont. Il est un des membres clés du Fonds d'inter-

vention éco-pastoral (FIEP), qui a été une association pionnière dans la cohabitation avec l'ours. Son adage est toujours « Pour que l'ours et le berger puissent vivre ensemble ». D'ailleurs, Alain Reynes fut jadis employé par le FIEP.

Comme c'est le cas chez beaucoup de représentants ou de responsables associatifs, l'accueil réservé aux étudiants était très favorable. Gérard Caussimont

me permit de réaliser un entretien avec lui en tant que personne ressource. Ensuite, je pus accéder à une documentation, sur laquelle je reviendrai.

Au moment où se constituait le collectif Cap Ours, une coordination associative regroupant toutes les associations pyrénéennes intéressées par la cause de l'ours, j'eus aussi l'occasion, à partir des années 2000, de rencontrer un certain nombre de membres de cette coordination. Alain Reynes, ici présent, en faisait partie. J'avais alors un tropisme peut-être trop pyrénéen. A titre de conseil, Jean-Pierre Raffin, qui est bien sûr une référence pour le dossier « ours », me fit cette remarque : « Attention, des choses se sont passées aussi au niveau des grandes associations nationales. » Il m'avait d'ailleurs lui-même fourni un certain nombre de documents issus de son fonds d'archives personnelles sur ce qu'avait fait l'ancêtre de FNE, la FFSPN, mais aussi la Société nationale de protection de la nature (SNPN).

Plusieurs mobilisations associatives et scientifiques avaient été menées. Je vous présente l'une d'entre elles, qu'on retrouve dans un article qui est d'ailleurs signé de toi, Jean-Pierre : c'est un article du *Courrier de la nature* intitulé « Sauver nos derniers ours ».

Comme je le disais, ces associations ont également été une source de documentation rare et précieuse. A l'époque, Internet n'existait quasiment pas. Maintenant, beaucoup de ces associations ont fait numériser leurs bulletins, mais pas toutes.



Dessin de Jean Effel pour la couverture du numéro d'avril-juin 1964 du *Courrier de la Nature* © DR

Ainsi, Gérard Caussimont mit à ma disposition une documentation que le FIEP avait constituée, notamment tous les anciens numéros des « Nouvelles Ours », qui est leur bulletin. Cela m'a vraiment été très précieux. Il mit également à disposition sa thèse de civilisation hispanique, qui n'est pas forcément facile à trouver, sur les vallées du Béarn et de Navarre (Aspe, Barétous, Ossau et Roncal). Cette recherche a aussi été une ressource intéressante.

Mais les informations les plus stratégiques dont je pouvais disposer se trouvaient dans les locaux d'ARTUS, à Blois. Il serait d'ailleurs très intéressant de savoir ce que sont devenus ces documents. En effet, ARTUS a été absorbée par le groupe « Loup France » en 2002, ce qui a donné naissance à FERUS. J'avais accès à toute une documenta-

tion extrêmement importante pour mon travail de recherche. Il y avait tous les rapports d'expertise - dont tu as, Jean-Pierre, des copies - servant à préparer la réintroduction. En effet, ARTUS était une cheville ouvrière très active pour préparer ces réintroductions et a trouvé les financements pour payer la plupart des rapports.

J'y trouvais les études visant à savoir quels étaient les pays les plus intéressants pour se procurer des ours, les études écologiques (notamment celles de Jean-Michel Parde, un biologiste pyrénéen) et les études sociologiques, toutefois un peu superficielles. Je pouvais aussi accéder à toute une série d'expérimentations, que j'ai pu photocopier et que, plus tard, je verserai probablement aux Archives. Il y avait surtout un document qui n'était pas diffusé. Cette documentation très sensible était le rapport ASca, qui a bénéficié des lumières du professeur américain de l'Université du Montana, Christopher Servheen, un spécialiste internationalement reconnu de l'ours.

Qu'était ce rapport ASca datant de 1996 ? ASca est un bureau d'études qui existe toujours, fondé par celui qui allait devenir mon directeur de thèse, Laurent Mermet. C'était avant qu'il ne soit enseignant-chercheur à l'ENGREF (École nationale du génie rural, des eaux et des forêts, intégrée à Agro Paris Tech en 2007). Je pus prendre connaissance de ce rapport en 1998, avant même d'avoir rencontré Laurent Mermet.

C'était juste après la création de l'Institution patrimoniale du Haut-Béarn (IPH)

au début des années 1990, qui faisait suite à des tensions très fortes dans le dernier bastion historique de la protection de l'ours. Le ministère de l'Environnement affrontait de très graves tensions résultant d'une politique territoriale que l'on appelait « les réserves Lalonde », qui visaient à protéger le strict minimum des espaces nécessaires à la protection de l'ours.

Ces fortes tensions étaient à la fois locales et nationales, au niveau des ministères de l'Agriculture et de l'Environnement. D'ailleurs, si certains représentants des services de l'Agriculture ne pouvaient plus s'opposer frontalement à la ligne environnementale adoptée par le gouvernement avec la protection de l'ours, ils soutenaient activement des acteurs locaux plus hostiles à sa protection. C'est ce qui avait contribué à la création de cette Institution patrimoniale du Haut-Béarn, qui était censée regrouper tous les acteurs du dossier concernant à la fois l'ours et le pastoralisme.

Cependant, en regardant objectivement la composition des instances de cette institution, les travaux de recherche de Laurent Mermet et les nôtres ont pointé que certains acteurs étaient plus égaux que d'autres. Dans les premiers temps, les associations de protection de l'environnement ne siégeaient pas, puis se trouvèrent dans une position de faiblesse structurelle.

Au début de cette institution, un rapport d'évaluation de l'AScA a été initié pour faire un bilan, pour essayer de voir quelle était la situation : l'état éco-

logique des populations d'ours, les aménagements pastoraux, la situation du jeu des acteurs au niveau local. Ce rapport débouchait sur des scénarios. L'un d'entre eux consistait à dire qu'il ne servait à rien d'introduire des ours si on continuait la perturbation et la dégradation du milieu, à travers la promotion de ce que l'on appelait des pistes sylvo-pastorales, qui visaient à la fois à favoriser l'exploitation forestière et à faciliter la pénétration du milieu et l'accès jusqu'aux estives.

Or les fondateurs de cette Institution patrimoniale du Haut-Béarn - Didier Hervé qui allait devenir son directeur et le député Jean Lassalle - étaient d'ardents partisans de ces infrastructures. Le rapport ne fut donc pas bien reçu par l'Institution. Ce litige entre AScA et l'Institution explique que, pendant longtemps, ce rapport n'ait pas été diffusé.

Cependant, je pus mettre la main sur une copie. Roland Guichard, d'ARTUS, l'avait et j'ignore comment il a pu se la procurer. Je pus donc la consulter. Cette source était une base assez importante pour comprendre l'Institution. Par la suite, je rencontrai Laurent Mermet. Sans nous connaître, nous partageons déjà un certain nombre d'affinités, même si lui-même avait vécu cela dans sa chair, l'IPHB ayant longtemps refusé de verser les derniers paiements pour ce rapport, sa société AScA avait failli se retrouver en grosses difficultés. J'ai pu, grâce à lui, poursuivre ce travail.

Les associations de protection de l'environnement sont donc des sources d'in-

formation et de documentation tout à fait stratégiques. Évidemment, ce sont des histoires vivantes : la plupart sont des témoignages très enrichissants.

En revanche, parmi les faiblesses à pointer, figure le fait que nous avons une documentation éparse. Ce matin, nous avons pointé des questions tout à fait justes : beaucoup de ces associations ont des archives très précieuses mais éparpillées. Parfois, elles ne savent pas vraiment ce qu'elles ont, ni comment les conserver ou quoi en faire. Cette journée est donc tout à fait importante.

Il y a un autre aspect, le fait que la connaissance est stratégique. Y a-t-il forcément intérêt à diffuser toutes les archives des associations de protection de la nature dans le cadre de sujet épineux où certaines informations peuvent être utilisées contre la protection de l'environnement ? Cette question me semble également importante à poser. ★

# Mémoire d'ours, les leçons de protection de l'ours brun dans les Pyrénées

Alain Reynes, directeur de l'association Pays de l'ours-Adet

Dans cette histoire, je suis un peu le « pendant » de Farid. Il est venu observer et étudier en partie notre travail ou nos archives, et je suis un acteur du dossier.

Lorsque Jean-Pierre me contacta pour me demander si je voulais bien intervenir aujourd'hui, j'acceptai car je ne pouvais pas lui refuser cela. Ensuite, je me suis demandé pourquoi. Finalement, cela a été une bonne occasion de m'interroger et de revenir un peu sur nous, sur moi, sur les archives, sur l'action menée.

Ce travail un peu introspectif m'a permis de me questionner sur mes relations par rapport aux archives : dans quelle mesure ai-je pu en utiliser ? Lesquelles et pourquoi ? Avons-nous toujours accès aux archives ? Tout ce qui est ancien est-il une archive ? Est-ce que tout ce qui est ancien est ou non une archive « vraie » ?

J'illustrerai ce questionnement à partir de quelques exemples. Je pense que c'est ce qui est vraiment intéres-

sant. Il n'y a qu'ici que je peux dire : « il n'y a que 27 ans que je travaille sur le sujet », parce que certains le font depuis beaucoup plus longtemps que moi. Localement, on m'appelle « le vieux », ce qui m'amuse, au moins pour l'instant.

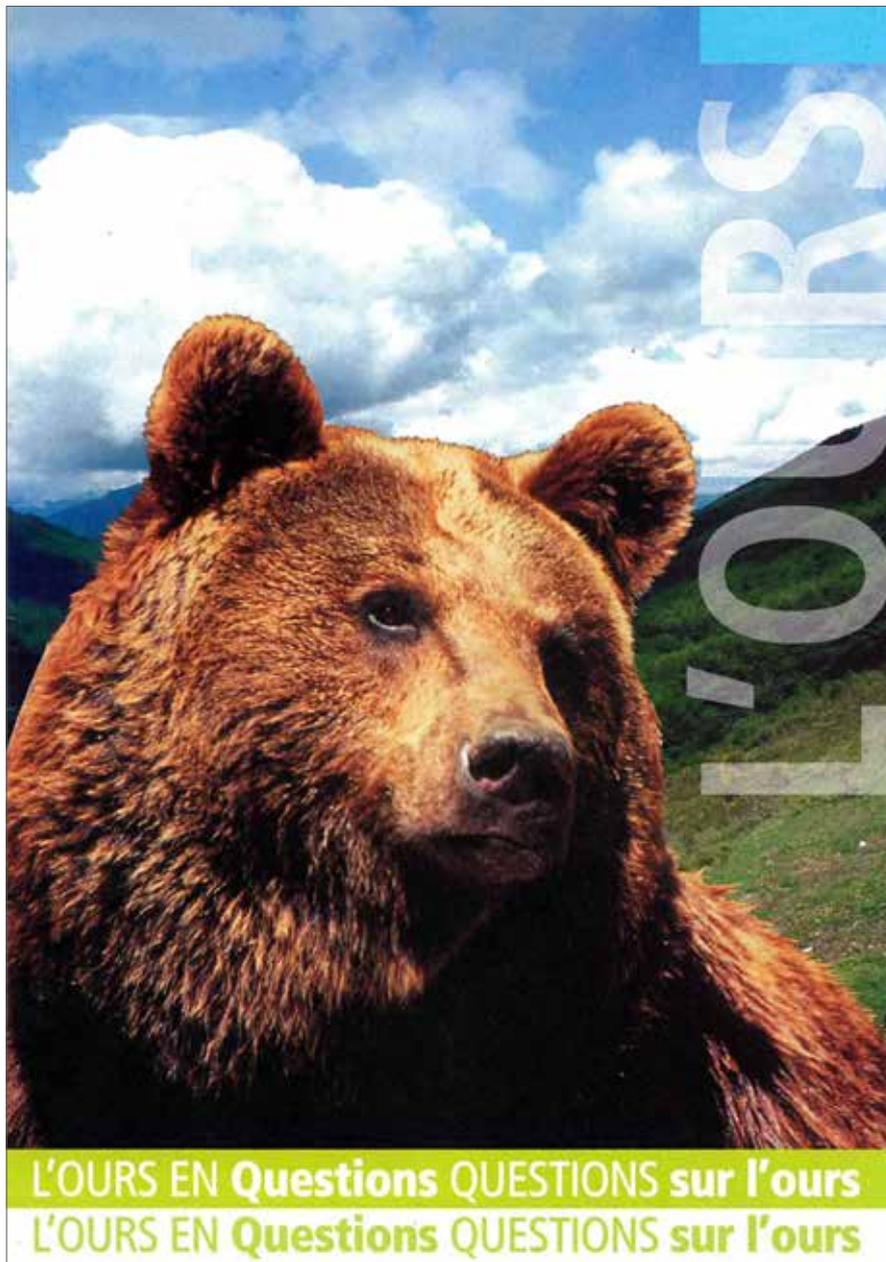
Avant tout, je souhaite rebondir sur quelques propos qui ont été tenus tout à l'heure, par exemple sur les écrits et les courriels. Il se trouve que, pour préparer cette journée, j'ai eu besoin d'aller rechercher une date que je pensais avoir dans mes courriels. Ce n'était pas très vieux, puisqu'il fallait remonter à 2010. Or, depuis cette date, j'ai changé deux fois de logiciel pour les courriels, deux fois donc de système d'archivage, tout simplement parce que le système que j'utilisais disparaissait. Ce n'était pas un choix. Si j'ai des archives, je n'ai plus forcément le logiciel qui sait les lire.

Une autre réflexion que je me suis faite, c'est que, depuis 27 ans, l'archivage était le cadet de mes soucis. J'ai tendance à être « le nez dans le guidon », dans l'action. Aujourd'hui, si je m'étais

écouté, je ne serais pas venu, d'autant que nous avons un ministre qui a décidé de nous occuper encore un peu plus en envisageant de lâcher deux ours dans les Pyrénées cette année. Vous imaginez que cela nous occupe bien un peu.

C'est là que je me dis que l'on ne fait jamais assez la différence entre ce qui est urgent, ce qui semble moins urgent, et ce qui est important. Or, la mémoire et l'archivage sont probablement très importants, même si ce n'est jamais urgent. C'est quand même un souci. Du coup, je repars avec beaucoup de travail supplémentaire et de questions dont il faudra s'occuper. Merci Jean-Pierre !

L'ours est un bon exemple par rapport à ces questions, parce qu'il cumule deux caractéristiques : c'est à la fois un dossier relativement ancien et complexe. Par le mot « complexe », je veux dire qu'il y a beaucoup d'acteurs, d'éléments à prendre en compte dans le système et d'interrelations. Si vous multipliez « beaucoup d'acteurs » par « beaucoup d'interrelations » puis par « beaucoup



Plaquette d'information distribuée par l'association Pays de l'ours - Adet

de temps », à la fin, cela fait « beaucoup d'informations » !

Évidemment, la question du stockage des sources et de l'accès à ces informations devient au fur et à mesure un vrai problème. Parmi les réflexions que je me faisais en préparant cette présentation, je me disais que tout ce qui est ancien n'a pas forcément la valeur d'archive et n'est pas nécessairement juste en termes d'information.

Par exemple, pour justifier l'urgence d'agir en faveur de l'ours, on fait bien souvent une jolie courbe qui présente le déclin de la population. Pour bien faire, on remonte généralement aux années 1900. Le seul petit souci, c'est de savoir combien il y avait d'ours en 1900 dans les Pyrénées. En cherchant un peu dans les archives dont je dispose, je trouve des chiffres qui vont au moins de 100 à 150, voire jusqu'à 400. Or nous sommes quelques-uns à penser qu'il n'y en avait pas plus de 50. Je vous laisse donc imaginer la fiabilité de telles courbes sur un siècle !

La difficulté principale que nous avons n'est même pas un problème d'archivage mais un problème de connaissances. Ce n'est pas que l'information ne soit pas archivée, c'est qu'elle n'existe pas car elle n'a pas été produite.

Nous avons une autre information. En 1954, Marcel Couturier, qui a été évoqué, fit un recensement, concluant qu'il y avait encore 72 ours dans les Pyrénées. Pourquoi pas ? C'est une référence que tout le monde prend comme une infor-

mation « fiable ». Pour que la courbe représentant l'évolution des populations d'ours soit « jolie », on retint donc qu'il y avait 150 ours pyrénéens en 1900, 72 en 1954 selon Marcel Couturier et environ 35 au cours des années 1980, époque à partir de laquelle un travail sérieux commençait à être réalisé. Effectivement, cela fait une belle courbe descendante.

Je me suis penché sur le travail de Marcel Couturier, en me demandant comment il avait procédé. Il était allé dans chaque vallée pour rencontrer des personnes telles que des chasseurs. Il leur demanda combien, selon eux, il y avait d'ours en ce moment dans leur vallée. Il additionna ainsi tous les ours de toutes les vallées, à partir des dires d'acteurs locaux. Or, maintenant que nous avons des moyens de suivi de la population (génétique, colliers émetteurs, etc.), on se rend compte qu'un même ours peut fréquenter de 10 à 15 vallées. S'il y a une chose certaine, c'est que le chiffre annoncé par Marcel Couturier en 1954, unanimement considéré comme une référence, est faux. Vous voyez donc que les histoires de mémoire et d'archive sont extrêmement compliquées, ne serait-ce pour cette raison. Ce qui est ancien n'est pas forcément juste.

Un autre aspect m'a vraiment beaucoup intéressé à un moment donné. C'est la différence qu'il peut y avoir entre une archive ou une information ancienne et des idées reçues ou des représentations sociales, comme disent les sociologues.

Il y a par exemple des discussions sur les causes du déclin de la population d'ours

dans les Pyrénées. Si l'on avait des informations claires à ce sujet, cela nous aiderait sans doute pour la suite. Pour un travail universitaire, j'étais allé rencontrer tous les acteurs de ce dossier. J'ai enregistré tous leurs propos, notamment la réponse à cette première question constante : « Selon vous, quelles sont les causes du déclin de la population d'ours dans les Pyrénées ? » Il en est ressorti de manière systématique que la première cause de la destruction des populations d'ours était la lutte contre cet animal considéré comme nuisible.

J'ai eu par exemple cette réponse de la part d'une personne qui m'a beaucoup apporté, Jean-Claude Bouchet, qui était professeur d'histoire à l'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) de Pau. Il est, à ma connaissance, la seule personne à avoir fait une thèse d'histoire sur la chasse, notamment sur la chasse à l'ours. Pour ce faire, il avait épluché toutes les archives de toutes les communes des Pyrénées entre 1650 et 1950 pour recenser toutes les informations sur le nombre d'ours tués et sur les primes versées.

L'avantage – bien que je ne devrais pas utiliser ce terme – c'est qu'à l'époque, comme le fait d'abattre un ours était légal et même encouragé, personne n'avait de raisons de le cacher. C'était donc soigneusement consigné dans les archives des communes et des départements. Jean-Claude Bouchet a établi, sans peut-être très bien le formuler, que la cause du déclin de la population d'ours relevait beaucoup plus de la surexploita-

tion d'une ressource que de la destruction d'une espèce nuisible.

Pour faire simple, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, chasser un ours rapportait beaucoup d'argent, soit environ l'équivalent du salaire d'un instituteur pendant six mois. Certaines personnes s'étaient donc spécialisées dans la chasse à l'ours. C'était un métier. Ce qui est « drôle », c'est qu'on appelait ce métier « braconnier ». Ce terme comporte maintenant une connotation assez différente.

Alors que Jean-Claude Bouchet avait quasiment établi ce constat dans sa thèse, lorsque je lui demandai, selon lui, quelle était la raison du déclin de la population d'ours dans les Pyrénées, il me répondit spontanément qu'il s'agissait d'un animal nuisible qui avait été détruit. Quelques minutes plus tard, toujours au cours de notre discussion, il me dit qu'il ne s'agissait pas du tout de cette raison-là mais que les destructions étaient liées au fait que la chasse à l'ours, alors légale, rapportait beaucoup d'argent.

Dans cet exemple, il y a donc là quelque chose que l'on croit savoir, une idée reçue, une représentation sociale extrêmement partagée et qui, pour autant, n'est pas une information ni une vérité scientifique établie. Au niveau de la mémoire et de sa transmission, c'est quelque chose que l'on traîne, encore aujourd'hui, comme un boulet. Tout le monde nous ramène à cela tout le temps : « Les anciens s'en sont débarrassés. Pourquoi les relâchez-vous aujourd'hui ? » C'est quelque chose qui est très important.

Comme il n'y avait pas ou peu d'archives, à proprement parler, sur des informations anciennes, si ce n'est le nombre d'ours abattus, beaucoup d'auteurs de livres ou d'articles se « rabattent » sur la seule source d'information qui existait : la presse. Il y a donc des livres sur l'histoire de l'ours dans les Pyrénées qui ont été écrits par des gens qui se sont fondés sur les articles de presse. Aujourd'hui, si l'on devait faire l'histoire du dossier uniquement à partir des articles de presse, je serais extrêmement inquiet. Faites donc attention à cela. Ce ne sont pas forcément des vérités.

La transmission de l'information a principalement reposé sur des flux directs, oraux, entre des personnes. Cette information était portée de génération en génération. Puis il y a eu des ruptures dans cette transmission entre les générations, suite au développement industriel et urbain et à la baisse des emplois dans les exploitations agricoles qui en a découlé. Cela a eu pour conséquence une perte importante d'informations et l'on doit réapprendre beaucoup de choses, réapprendre, entre autres, à vivre avec l'ours.

Par exemple, pour protéger les troupeaux des attaques d'ours, une technique très efficace est le recours aux chiens de protection des « Montagne des Pyrénées » que l'on appelle localement « patous ». Aujourd'hui, on entend des éleveurs crier à tue-tête que ces chiens ne sont pas efficaces et qu'ils sont inutiles, évidemment par mauvaise foi pour certains, mais pas seulement.

Leur mémoire s'est perdue. Lorsque l'on interroge des personnes qui travaillent au niveau international, ils nous disent qu'il existe 23 races de chiens de protection dans le monde. Le « Montagne des Pyrénées », ou « patou », est considéré comme la race la plus efficace. Cette race avait été sélectionnée et créée ici par certaines personnes, dont les héritiers nous disent qu'ils ne servent à rien, qu'ils sont mauvais, etc. Il y a vraiment eu une perte de mémoire et d'expérience. Maintenant, il faut retransmettre et réapprendre tout cela.

Il m'est revenu un autre élément : parfois, on a beaucoup à gagner à écouter et à lire d'anciens témoignages. Quand on ne connaît pas, on a peur. Une préoccupation constante des gens est de se demander ce qu'ils doivent faire s'ils rencontrent un ours. Bien que ce soit très rare, nous sommes obligés de le mettre dans tous nos documents, sinon, on nous le reproche. C'est la question que l'on nous pose tout le temps. Nous expliquons donc qu'il faut rester calme, ne pas agresser l'animal ou lui en donner le sentiment, lui laisser un espace de fuite, etc.

Les anciens le formulaient autrement : Quand les enfants partaient dans la forêt pour chercher du bois, ils leur disaient : « Si jamais tu rencontres l'ours, tu dois faire deux choses : premièrement, il faut lui parler. Deuxièmement, il faut être très poli avec lui. » Je trouvais cela très intéressant : lorsqu'on parle à quelqu'un, sans crier et de manière très polie, on n'est de fait pas agressif. C'était juste une manière beaucoup plus empirique

et sûrement plus efficace de dire ce que l'on dit maintenant dans des termes très froids.

Un jour, je racontais cela pendant une conférence. Une dame d'un certain âge, au fond de la salle, se manifesta timidement et me dit : « Je n'ai jamais dit cela à personne. Vous n'allez peut-être pas me croire, mais mes parents et mes grands-parents me disaient cela. Un jour, j'ai rencontré un ours dans la forêt. A force qu'on me le dise, je n'ai pas pu m'empêcher de lui dire : "Bonjour monsieur l'ours. Comment allez-vous ce matin... ?" »

Cette dame lui avait fait une petite conversation. En appliquant les consignes, elle était extrêmement calme. Tout s'était très bien passé. En effet, il ne faut surtout pas être agressif. Mais qu'est-ce que cela signifie ? Comprenons ce que l'on disait autrefois : soyons aimables, courtois et polis et tout se passera bien, avec les gens comme avec les bêtes. Cela vient effectivement du passé, des archives.

Évidemment, cela pose la question de la communication et de la transmission des informations, ce qui concerne aussi des événements récents. Par exemple, le 26 mars dernier, notre ministre a annoncé son intention de lâcher deux ours dans les Pyrénées. Il a expliqué qu'il fallait le faire parce que, dans la partie occidentale du massif, il ne reste que deux ours mâles. Parmi ces deux ours, il y a Cannellito, le rejeton de la dernière femelle de souche pyrénéenne, qui s'appelait Cannelle, abattue en 2004,

auquel il va falloir permettre d'avoir une descendance.

Or, dans le même temps, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), l'organisme d'État qui suit la population et produit la formation, diffusait l'information que Cannellito avait changé de secteur, quittant les Pyrénées occidentales pour aller dans les Pyrénées centrales. Tout l'argumentaire qu'avait utilisé le ministre était ainsi contredit par les services qui produisaient en temps réel et partageaient les informations de terrain les plus fraîches.

J'ai une « astuce » et une anecdote à vous faire partager : par hasard, nous avons trouvé un moyen de diffuser beaucoup d'informations. Nous n'avons rien inventé : il s'agit d'un set de table que nous proposons aux restaurateurs dans les Pyrénées.

D'un côté, vous avez des informations de base et un peu d'historique sur les ours et, de l'autre, des jeux pédagogiques pour les enfants, également sur le thème de l'ours. Nous nous sommes rendu compte que cela transmettait énormément d'informations. Lorsque l'on est au restaurant, il y a toujours un peu d'attente ; si l'on a un set de table sous l'assiette, on le lit. Le public est donc disponible et réceptif, pour autant que le sujet l'intéresse.

Il y a un autre élément intéressant. Nous avons fait exprès de le faire ainsi : il y a une interaction entre le recto et le verso. Comme les réponses aux jeux se trouvent du côté des parents, cela crée

des échanges entre les jeunes et les adultes. Il se trouve qu'un des jeux est plus compliqué que les autres. Parfois, les parents s'y mettent également. Certains restaurateurs m'ont raconté que, parfois, toute la salle du restaurant se penchait sur le jeu et essayait de trouver la solution. A ce moment-là, tous parlent d'ours ! Pour nous, c'est effectivement intéressant. Nous en diffusons 200 000 par an mais c'est loin de couvrir le besoin. Il en faudrait beaucoup plus.

Avec d'autres associations, nous avons récemment commandé un sondage sur l'état de l'opinion par rapport à la question de l'ours. Le résultat a été très bon. Nous en discutons avec Henri Jaffeux pour préparer cette journée, il me disait aimablement que c'était également le résultat du travail d'information réalisé par les associations.

En allant ensuite jeter un œil dans les archives, je me suis rendu compte que le premier sondage avait été réalisé par ARTUS, en 1992 : les résultats étaient les mêmes. Nous n'avons peut-être pas été aussi bons que cela... Sauf qu'entre-temps, il y a eu un gros travail de désinformation mené par les opposants à l'ours et que, malgré tout, il a aussi fallu remonter ce handicap.

Le dossier de l'ours est aussi passionnant que passionnel. Pour ceux qui travaillent dessus depuis longtemps, c'est une part importante de leur vie. Le côté émotionnel est évidemment très fort. Il y a aussi un véritable enjeu par rapport à l'information et au fait de l'archiver comme il en est question aujourd'hui. En

effet, détenir l'information, c'est aussi avoir du pouvoir.

Je ne citerai personne mais croyez-moi, pour récupérer les archives de certaines personnes, il faudra s'y mettre à plusieurs et y passer du temps. En effet, leurs archives, c'est eux. Je suis vraiment admiratif du geste de Jean-Pierre Raffin, qui a dit un jour : « Allez-y, prenez tout, et faites-en bon usage. »

Ces informations anciennes et ces archives sont aussi parfois instrumentalisées. Il nous arrive régulièrement que des opposants aillent se plonger dans les archives. Je ne sais pas toujours lesquelles et où. Ils nous ressortent par exemple : « En telle année, untel a dit cela... » Évidemment, c'est sorti du contexte. C'est partiel et même partial. Comme nous ne savons pas forcément d'où cela vient, il est parfois difficile pour nous de réagir. « Untel a dit en 1990 que le but était de vider les Pyrénées des hommes pour faire de la place aux ours. » Bien sûr, nous savons que c'est faux, que ce n'est au moins pas la pensée de la personne en question, mais c'est présenté comme une archive avec donc une présomption de sincérité et de véracité.

Ma modeste fréquentation des archives m'a toutefois amené à cette réflexion : les archives sont un outil de connaissance particulièrement intéressant. Mais ce qui m'aide le plus, c'est qu'au-delà de la connaissance, il s'agit d'un outil de compréhension. La connaissance, c'est le « savoir » ; la compréhension, c'est le « comment » : « Comment » cela a-t-il

évolué ? « Comment » en sommes-nous arrivés là aujourd'hui ?...

Par exemple, une question qui anime ces temps-ci le dossier « ours » concerne l'indemnisation des dégâts qu'il cause, en particulier dans le département de l'Ariège où il y en a beaucoup. On y dit que l'indemnisation n'est jamais suffisante.

Pourtant, l'État a tout lâché. Il indemnise presque tout, par exemple, lors de la dernière commission d'indemnisation des dégâts d'ours en Ariège. Précisons d'abord que ladite commission ne traite que les dossiers classés « indéterminés », pour lesquels on ne connaît pas la cause de la mort de l'animal présenté. Lors de la dernière réunion, donc, le taux d'indemnisation a été de 97 % ! 42 dossiers sur 43 ! Et le 43<sup>e</sup> a été renvoyé à la commission suivante, et finalement probablement indemnisé également. L'État a vraiment tout lâché là-dessus.

Comment en sommes-nous donc arrivés là ? En remontant dans les archives – ce n'est pas très ancien, mais quand même – je me rends compte que le système d'indemnisation des dégâts fut créé dans les Pyrénées occidentales, en Béarn. Il était parfaitement adapté aux caractéristiques et aux pratiques de ce territoire, notamment en matière de protection des troupeaux.

Le même système a été transposé, sans évaluation ni anticipation, sur un autre territoire, et étendu à toutes les Pyrénées sans en vérifier la pertinence. Aujourd'hui, on arrive à une difficulté

qui nous préoccupe : ce qui est censé être la solution à la cohabitation, l'indemnisation des dégâts, en est devenu le problème, parce que le système a été complètement vicié. L'indemnisation systématique et inconditionnelle finit par dissuader les éleveurs de protéger leur troupeau...

Je n'ai pu comprendre cela qu'en fouillant dans les documents et les archives pour vérifier où et comment avait été créé le système d'indemnisation. En cela, je trouve que les archives ont quelque chose de passionnant. En soi, savoir est déjà un bonheur, mais pas autant que comprendre !

### Jean-David Abel

Alain, merci. Avez-vous des questions ?

### Jean-Pierre Raffin

Ce n'est pas une question mais un complément d'information. Les archives sont du papier ou de l'oral. Mais ce sont également des objets et des livres. Je vais vous en donner trois exemples.

Le premier est un album du *Père Castor* datant de 1936. Toute la série du *Père Castor* avait formé toute une génération de futurs naturalistes. Là aussi, il ne faut pas oublier cet aspect de la sensibilisation en amont.

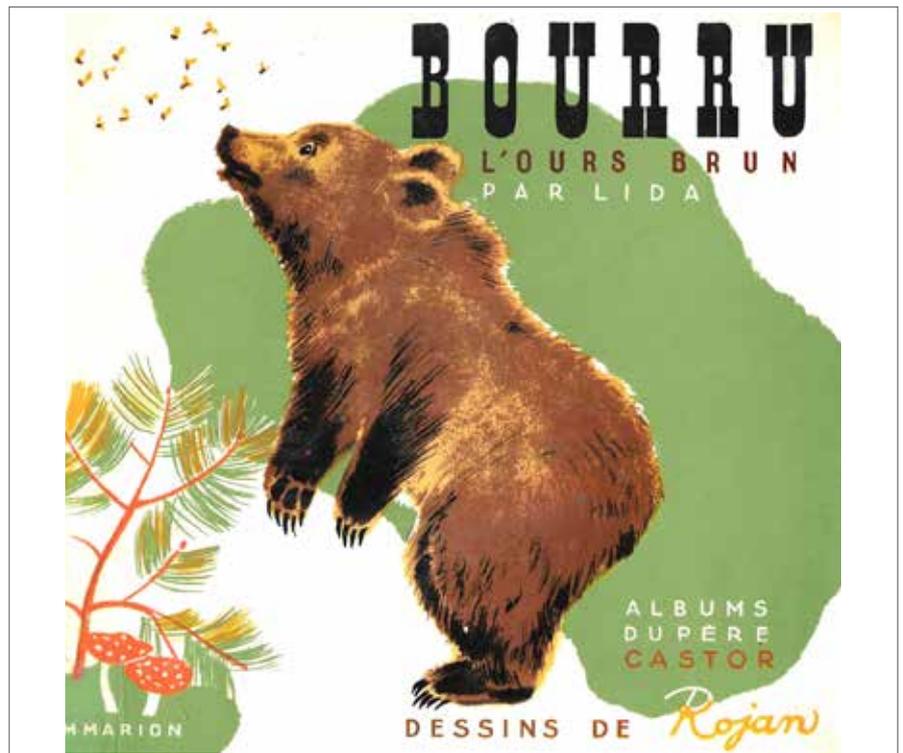


Illustration du *Père Castor* © DR

Le deuxième exemple est une sculpture sur tilleul. Elle m'avait été donnée ainsi qu'à François Colas-Belcour, qui était en poste à la direction de la protection de la nature, lorsque nous nous étions rendus dans ce qui était à l'époque l'Union soviétique pour rencontrer des chercheurs sur l'ours. C'était en 1987. On commençait à parler d'un projet de réintroduction et de renforcement de populations ursines en France. Nous étions allés voir si l'on pourrait éventuellement obtenir des ours venant du nord de l'Union soviétique ou du Caucase.

Cette mission m'avait permis de rencontrer un homme extraordinaire, Valentin Pajetnov. Son comportement sur le terrain était analogue à celui du personnage principal du film *Dersou Ouzala*. Il s'agissait d'un homme qui avait une connaissance extraordinaire des milieux. Il travaillait sur l'ours, notamment sur un élément qui deviendra important : lorsqu'une femelle ours est tuée ou disparaît pour des raisons diverses, qu'arrive-t-il aux oursons ?

Dix ans après, au cabinet de Dominique Voynet, je m'étais confronté à cette question lorsque « Melba » fut abattue et qu'il restait ses oursons. Sur place, les autorités disaient qu'il fallait les capturer et les mettre dans un zoo. Or, j'avais appris l'expérience de Pajetnov, qui me disait qu'à partir d'un certain âge, il y a des chances que les jeunes ours puissent se débrouiller tout seuls. Je prônais auprès de la ministre le fait de ne pas reprendre les oursons pour les mettre en cage. C'est ce qui fut fait. Ainsi que ces oursons ont pu conti-

nuer à se développer dans les Pyrénées centrales.

C'est à partir de cette mission qu'avaient eu lieu les réintroductions d'ours venant de Slovénie en 1996. D'où l'importance d'avoir de la mémoire pour des actions d'aujourd'hui et de demain !

Un objet représentant une femelle ours avec un ourson avait été diffusé par ARTUS et la Maison de Valérie lors de l'exposition de 1988 rappelée tout à l'heure, qui avait été inaugurée par le Président de la République de l'époque.

### Jean-David Abel

Jean-Pierre, merci beaucoup. ★



Sculpture diffusée par Artus

# Débat

## Un participant

Ce que l'on ne pourra peut-être pas reconstituer, ce sont les archives politiques. Elles concernent le débat politique qui a traversé le comité de massif et le Conseil national de la montagne, où seuls nous avons dû affronter 25 réunions au cours desquelles nous avons tout eu : le déballage des témoins, l'émotion liée au retrait et à la capture des ours, etc. Cela se montait jusqu'à la décision finale.

Il y eut quelque chose d'assez bizarre, que je n'ai peut-être pas retranscrit dans les comptes rendus : l'administration n'était finalement jamais passée à un vote. Tout avait été préalablement voté. Au Conseil national de la montagne, cela ne pouvait pas être entériné du fait des lourdeurs administratives, des choses qui allaient trop vite et qui n'étaient pas à l'ordre du jour. C'est très difficile à expliquer. Il y avait une tentative extrêmement politique de s'attacher la clientèle des territoires ruraux. Cela revient énormément à la mode avec le Président actuel. Ceux qui s'attachent actuellement aux clientèles rurales sont les mêmes. Ils se disent indispensables pour défendre le développement rural, même s'ils ne proposent pas de solutions. Ils sont très attachés à ces clientèles qui comptent pour eux : les chasseurs, les éleveurs.

Au niveau politique, par ce biais, on a constaté une évolution assez stratégique du Conseil national de la montagne, en assimilant la montagne aux territoires ruraux. Cela va même beaucoup plus loin que le problème de l'ours. A travers cette captation politique de l'ours, nous sommes en présence d'un projet politique qui se réduit la plupart du temps à cela. Je peux même vous dire que, dès le 18 mai, nous allons assister à l'installation du nouveau Comité du massif des Pyrénées. Cette affaire de l'ours va encore monter en haut de la pile, alors que l'essentiel, la politique nationale de la montagne, la politique des infrastructures, la politique des transports, voire même la politique pastorale – encore que là, des fonds sont toujours alloués – disparaîtra

derrière cela.

Malgré la révision annoncée dans la loi Montagne, les associations sont toujours très minoritaires. Il n'y a aucun rééquilibrage. Nous allons à nouveau devoir affronter les successeurs de Jean Lassalle qui sont certainement plus jeunes mais toujours attachés aux mêmes clientèles. En ce qui concerne Jean Lassalle, les archives nous ont quand même servi car il avait été favorable à l'ours. C'est quelque chose qu'il ne peut pas nier. Il a attiré énormément de crédits avec son institution patrimoniale.

## Georges Cingal

Jean-David, en tant que secrétaire général de la fédération SEPANSO Aquitaine et au nom de la fédération, je tiens à remercier Alain Reynes.

Je tiens à souligner un point essentiel que vous avez fait remarquer, c'est le fait de réussir à casser la profession, avec les éleveurs qui mettent l'empreinte de l'ours. Il faut que cette empreinte soit aux archives.

## Hervé Le Bouler

Puisque nous sommes dans la mémoire, je souhaiterais apporter un témoignage oral. Dans un pays que l'on disait de l'Est, je tiens d'un responsable très important de la conservation de la nature qu'un personnage politique important de la République française avait voulu tuer un ours. Mais, comme le printemps étant fort peu précoce, en dépit de « coups de pied au cul » qu'on avait donnés, les ours sauvages n'avaient pas voulu sortir de leur tanière. On relâcha donc un ours du jardin zoologique, qui finit en pelisse. Je vous sers cette histoire comme on me l'a racontée.

## De la salle

Nous n'avons parlé que de l'ours des Pyrénées. En tant que journaliste, je lis des articles. Je me rappelle avoir épluché *La Lanterne*, un journal quotidien de gauche, où les politiques anti-calotins se moquaient complètement des ours ou de quoi que ce soit. Mais tous les jours, on y trouvait des faits divers de Paris et des départements.

J'y ai lu qu'en février 1911, donc en plein hiver, dans les Pyrénées, un chasseur était parti le matin dans la neige pour chasser le sanglier et qu'il aperçut des traces d'ours. Il redescendit et invita ses amis à aller tuer un ours. Grâce aux traces dans la neige, ils remontèrent vers lui, à cinq ou six, le tuèrent et le descendirent au village. C'était considéré comme un acte formidable.

Deux jours après, à Saint-Jean-de-Maurienne, dans les Alpes, on avait trouvé un ours beaucoup plus petit dans le village. Un homme le vit et alla chercher son fusil, par mesure de sauvegarde, car il le prenait pour un fauve. Il rata son tir. Du coup, les autres villageois accoururent. L'ours fut abattu en plein village. C'était la fête. Comme c'était en plein village et que plusieurs personnes avaient participé au massacre, ils s'étaient partagé la viande. Ce n'était pas du tout quelque chose de politique ou une affaire de protection. Il s'agissait d'un fait divers.

Je vous le rappelle, car c'est maintenant devenu un fait politique, mais cela ne l'était pas à l'époque.

étaient des jeunes, des cadets.

A partir de 1850, il y avait une surpopulation humaine dans les Pyrénées. Il fallait que les jeunes partent parce que le territoire ne pouvait plus nourrir. Un certain nombre d'entre eux épousèrent la profession de montreur d'ours. Cette profession consistait à dresser puis « montrer » au public les oursons, après avoir souvent tué la mère pour pouvoir les capturer, ce qui fut une cause du déclin assez important de la population ursine dans cette partie des Pyrénées.

Ensuite, les montreurs d'ours partaient, en France, en Europe et jusqu'en Amérique. Certains faisaient fortune. Ce sont ceux-là qui avaient envoyé de l'argent au pays, avec lequel on avait construit l'église. C'est la raison pour laquelle les montreurs d'ours locaux, en mémoire de cette histoire, venaient défendre ce bâtiment, car ils étaient opposés à la loi de 1905.

Dans cet exemple, l'ours n'est pas négatif. Effectivement, ils utilisaient l'ours. De la même manière que les chasseurs, les montreurs d'ours utilisaient cet animal comme

### Alain Reynes

Pour autant, l'ours n'a jamais été un animal uniquement négatif. L'ours a cette caractéristique d'avoir toujours été et d'être encore un animal à double facette, qui est à la fois apprécié, respecté même, et haï.

Sur une photo célèbre en 1906 ou en 1907, à Cominac, en Ariège, on voit des montreurs d'ours protéger l'église contre les agents de l'Etat qui venaient faire le recensement des biens de l'Eglise suite à la loi de 1905 sur la séparation de l'Etat et de l'Eglise. Les montreurs



Montreur d'ours à Bagnères-de-Luchon en 1900, par Eugène Trutat © Fonds Trutat

une ressource du territoire, comme un moyen de vivre. L'histoire du déclin de l'ours, c'est d'abord celle de la surexploitation d'une ressource du territoire. Mais il n'a jamais été un animal qui n'était que négatif, de la même manière qu'il n'est pas que positif aujourd'hui.

Je me souviens d'un berger auquel j'ai rendu visite à deux reprises pendant la même saison d'estive.

En début de saison, il me rappelait qu'il était berger depuis 37 ans et qu'il n'avait jamais vu d'ours, jusqu'à quelques jours auparavant, quand un est passé sur la crête. L'ours n'avait pas touché à son troupeau de brebis. Il était dithyrambique. Si j'avais eu quelque chose pour l'enregistrer, cela aurait été incroyable : « Cet ours était magnifique », « Qu'est-ce qu'il était beau... », « Je suis sûr que c'est un petit mâle. Qu'attendez-vous pour lui lâcher une femelle ? ».

Quelques semaines plus tard, je retournai donc voir ce berger. Il avait eu quelques dégâts entre-temps. La même personne, avec la même sincérité, me dit à ce moment-là : « Cet ours est vraiment une saloperie. Quelle idée vous prend-t-il de vouloir protéger une bestiole pareille ? ».

Ce qui est intéressant et important, c'est qu'il était sincère dans les deux cas. Il n'avait pas changé d'avis. Les deux types de réaction ont toujours existé et continuent d'exister. Ce n'est pas le moindre des intérêts de cette espèce avec laquelle nous entretenons une relation vraiment particulière.

### Jean-David Abel

Ce que tu nous dis se retrouve partout dans les pays de l'Est, dans les Balkans, en Slovénie. Il s'agit de pays dans lesquels il n'y a pas eu d'épuisement de la « ressource », où il y a eu une coexistence tumultueuse, beaucoup d'histoires et de contes, beaucoup de choses positives et négatives. Mais cela n'est jamais allé jusqu'à l'extinction des noyaux existants dans les Carpates; Cette ambivalence dans l'information que l'on doit transmettre doit vraiment être présente.

### Claire Bouteloup

Merci beaucoup. C'était un voyage passionnant. Je

souhaite revenir sur un sujet peut-être plus technique mais qui m'a semblé intéressant aujourd'hui : l'aspect stratégique des archives.

J'ai entendu dire que c'était un risque pour les acteurs de verser leurs documents aux Archives parce que cela donnerait potentiellement des « billes » aux opposants. D'un autre côté, les archives ne sont pas vraies en soi. C'est donc en multipliant les sources que l'on s'approche d'une vérité. Comment le monde des archives gère-t-il cela ? Y a-t-il une gestion de cet aspect lors du dépôt ou du tri des archives ? Y a-t-il une gestion à travers l'incitation d'autres acteurs à déposer, et dans ce cas-là, comment s'y prendre lorsque les acteurs ont peur ? Y a-t-il des partenariats avec la recherche ?

### Farid Benhamou

Je pense que nous ne sommes pas les seuls à pouvoir répondre à ce sujet. Mais Alain Reynes a rappelé que certaines archives, qui ne sont pas en soi forcément gênantes, peuvent être retirées de leur contexte et instrumentalisées, avec de la mauvaise foi. Vous pourriez me dire que l'on peut utiliser la mauvaise foi avec n'importe quoi et pas uniquement avec des archives. Mais il est vrai que ce sont des précautions à prendre. Ce débat n'est pas tranché. Je pense que chacune des associations devra discuter de cela en son sein.

### Solange Bidou

Je souhaite ajouter mon point de vue en tant qu'archiviste. Justement, pour essayer de pallier cet inconvénient qui est inhérent non pas aux archives elles-mêmes mais à la façon dont on les utilise – cela dépend donc des personnes –, nous faisons en sorte de rassembler des fonds de différentes origines, publics ou privés, pour que le contexte puisse vraiment être rétabli et que l'on dispose de points de vue pluriels sur un même sujet.

### Jean-David Abel

Je pense que c'est quand même une erreur de se dire que l'on ne mettra pas des choses parce qu'elles pourraient être mal utilisées. On a toujours les moyens de

remonter aux sources et de contredire des usages de mauvaise foi. On le voit aujourd'hui sur Internet, partout. Il faut vraiment convaincre nos associations et les anciens qui voudraient, pour des bonnes raisons, comme le dit Alain, les garder dans leur tanière, et même les garder un peu pour eux.

Jean-Pierre Raffin a excellemment montré l'exemple. Ce sont des choses qui nous dépassent. Dans un certain nombre d'années, nous ne serons plus là. Mais au-delà de notre personne, tout continue et c'est très important. Plus il y a de matière dans les sources qu'accueillent nos amis des Archives, mieux les générations suivantes pourront s'en emparer pour accumuler de la connaissance, qu'il s'agisse de militants, comme nous, d'historiens ou de sociologues. Il ne faut vraiment rien craindre et pouvoir donner des archives privées à la collectivité, bien au-delà de nos propres rangs. C'est vraiment important de se le dire.

### Un auditeur dans la salle

On a évoqué les méthodes pour classer ce qui relève des archives ou pas. J'en ai eu l'expérience en classant 200 ans d'histoire de ma commune depuis la Révolution, alors que tout était en vrac. J'ai été confronté à tous les problèmes dont vous avez parlé.

Les périodiques ou les directives de la préfecture, qui sont archivés ailleurs, n'ont pas à être gardés, ainsi que nombre d'autres documents. Quelle méthode avoir pour savoir garder l'essentiel et le classer? Dans les classements officiels, il y a 270 types d'informations pour environ 18 thèmes. Là, nous savons nous y retrouver. Mais existe-t-il un document à destination des associations de terrain ?

### Jean-David Abel

Cette journée est justement très intéressante pour cela. Ce midi, nous en avons parlé à plusieurs, responsables d'associations et responsables d'archives, pour dire que nous allons travailler sur un vade-mecum à distribuer à toutes les associations, les plus petites comme les plus importantes. Je crois qu'Henri Jaffeux souhaite répondre précisément ce sujet.

### Henri Jaffeux

« Précisément », c'est peut-être trop ambitieux. Mais je ne souhaite pas laisser cette intervention sans réponse. Au sein de l'AHPNE, nous nous efforçons de fournir les éléments de base pour les réflexes à avoir vis-à-vis d'une salle remplie d'archives, de cartons, de fils suspendus. C'est très banal. Nous avons commencé à mettre sur notre site, à la rubrique « conservation des archives », des éléments de méthode, de kit, de plan d'archives. Vous en trouverez également d'autres déclinaisons sur le « site fille » où il y a les inventaires. Nous allons continuer à enrichir ces éléments tout à fait pratiques, comme « Que faire ? » et « Par quoi commencer ? », pour éviter certains défauts que nous avons recensés depuis ce matin.

Dans l'opération que nous réalisons en ce moment dans la région Centre-Val de Loire, il s'agit d'une demande qui avait été présentée par FNE Centre, lors de la première réunion du comité de pilotage que nous avions organisée. Je crois que c'est en cours. Pour cette opération auprès du réseau FNE Centre, nous allons fournir ces éléments de méthode et de technique pour aborder ces questions.

### Jean-David Abel

Pour ceux que cela intéresse, je tiens à votre disposition quelques documentations, notamment celles que j'ai citées, mais aussi d'autres. ★

# Session 3

## L'énergie renouvelable contre nature ?

# Introduction

Jean-Pierre Raffin, maître de conférences honoraire en écologie, ancien président de FNE, ancien député européen

La dernière session est intitulée : « l'énergie renouvelable contre nature ? » Comment concilier le maintien des conditions permettant à la diversité biologique d'exister et d'évoluer et, en même temps, le développement des énergies dites « renouvelables » ? C'est un défi lancé à nos sociétés. C'est un problème scientifique de conservation et de maintien de l'évolution de la diversité biologique, mais c'est également un problème social : comment vivre avec les vivants ? Les exemples du passé montrent les difficultés rencontrées.

Comme exemple, nous prendrons les projets de barrages hydroélectriques dans les parcs nationaux alpins autour des années 1980. Comme le disait Florian Charvolin ce matin, c'est peut-être un problème qui était chaud et à présent froid, mais qui risque beaucoup de se réchauffer dans les années à venir avec la politique de développement des énergies renouvelables.

Nous allons voir cela au travers de regards croisés.

Michel Khalanski, après une formation d'océanographie biologique et de radioécologie marine - ce qui est un peu loin des parcs alpins -, intègre EDF, au département de l'environnement. Il assure alors le secrétariat du comité scientifique de l'hydroécologie - on voit là le rapport avec les projets de barrages - dans une structure d'échanges entre EDF et la communauté scientifique sur tous les problèmes qui touchaient l'environnement aquatique. À ce titre, Michel Khalanski était - et est peut-être encore - le rédacteur en chef de la revue « *Hydroécologie appliquée* ».

Jean-David Abel, vice-président de FNE, pilote du réseau biodiversité, est également rhônalpin. Il apportera l'expérience du mouvement associatif de la Fédération rhônalpine de protection de la nature (FRAPNA) qui, avec FNE et au niveau national, fut très impliquée dans la lutte pour l'intégrité des parcs nationaux de la Vanoise et des Écrins qui, dans les années 1980, étaient concernés par des projets de barrages hydroélectriques.

Enfin, Yves Bouvier, maître de conférences en histoire contemporaine à l'université Paris-Sorbonne, membre du comité d'histoire de l'électricité et de l'énergie, nous apportera le regard de l'historien, indispensable pour interpréter le passé et envisager l'avenir.

J'ajouterai qu'à l'époque, en tant que membre du conseil scientifique et du conseil d'administration du parc national des Écrins, et l'un des responsables de la FNE qui s'appelait à l'époque FFSPN, j'ai aussi vécu de près les sujets que nous allons traiter. ★

# Genèse de la prise en compte des problématiques environnementales par EDF en relation avec l'énergie hydroélectrique

Michel Khalanski, ingénieur-chercheur en hydro-écologie au département Environnement d'EDF (1972-2006)

Je propose de parcourir dans mon intervention des questions d'environnement liées à l'hydroélectricité et de terminer sur quelques aspects concernant l'archivage.

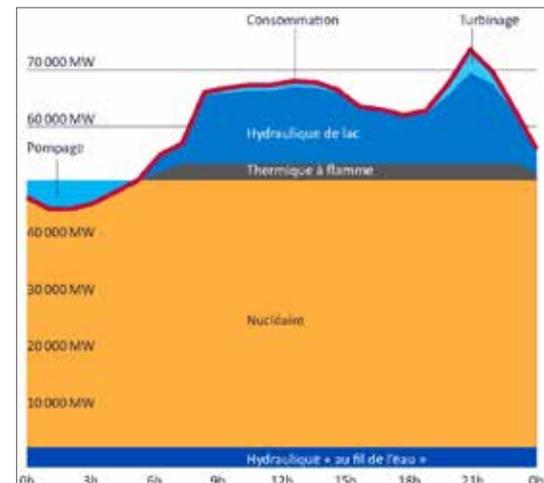
En France, l'hydroélectricité est une énergie renouvelable (EnR) encore majoritaire dans cette catégorie. En 2017 elle couvrait 10 % de la consommation nationale d'électricité. L'année 2017 a connu une faible pluviométrie. Ce n'était donc pas une année favorable pour la production hydroélectrique qui est restée néanmoins légèrement supérieure à celui des autres EnR.

Le graphique ci-après illustre la place des différentes composantes du parc hydroélectrique dans le bilan de la production nationale. Il montre en abscisses la production électrique au cours d'une journée d'hiver dans la situation actuelle, entre 0 heure et 24 heures. La production électrique se trouve en ordonnées.

En partant du bas vers le haut, vous pouvez constater que nous avons un petit rectangle intitulé « hydraulique au fil de l'eau ». Cela représente tous les barrages sur les grandes rivières et les fleuves, essentiellement le Rhin et le Rhône. Ce n'est pas énorme mais c'est une petite contribution intéressante. En effet, comme pour le nucléaire, il s'agit de la production de base, qui ne change pas au cours de la journée. Le nucléaire est représenté par le gros pavé orange, au-dessus. Ensuite, nous avons le thermique à flamme, c'est-à-dire les centrales à fioul et à charbon. Enfin, le rectangle bleu présente la production des barrages-réservoirs (hydraulique de lac).

La courbe de consommation, représentée en noir, est satisfaite par des productions un peu différentes selon les heures de la journée. En pleine nuit, c'est-à-dire entre 0 heure et 5 heures et les moyens de production de base

(nucléaire et hydraulique au fil de l'eau) suffisent pour satisfaire la demande. Cela permet aussi de pomper de l'eau dans les stations de transfert d'énergie par pompage (STEP). Le bleu clair correspond à ce pompage. Dans les STEP, l'eau d'un bassin inférieur est transférée dans un bassin supérieur. C'est une



Production électrique schématisée d'une journée d'hiver en France © DR

installation de stockage qui constitue une réserve d'énergie.

A partir de 6 heures du matin, la courbe de consommation augmente. Pendant cette journée d'hiver, nous allons avoir une consommation à peu près stable à la mi-journée, une petite chute en fin d'après-midi, et une pointe dans la soirée. Pour satisfaire l'augmentation de la demande, l'hydraulique de lac est sollicité : l'eau stockée dans les grandes retenues est turbinée. Enfin, la pointe de soirée est satisfaite par le turbinage de l'eau stockée dans le bassin supérieur des STEP.

Vous voyez que l'hydraulique joue un rôle important pour répondre à la demande d'électricité, en particulier au moment du maximum hivernal. C'est une énergie renouvelable qui permet de stocker de l'eau et qui est rapidement disponible ; avec les barrages-réservoirs et les STEP, il suffit d'appuyer sur un bouton pour que les vannes s'ouvrent.

Je vais maintenant aborder la façon dont l'environnement s'est imposé aux hydroélectriciens, parce que, pour eux, ce n'était pas au départ une préoccupation évidente.

La loi de 1919, par laquelle l'Etat concède la possibilité d'utiliser « la force motrice de l'eau » reste encore en vigueur. Elle a défini un régime d'autorisation et un régime de concession. Les autorisations concernent les petits aménagements inférieurs à 4 mégawatts de puissance. Les concessions s'appliquent aux grands aménagements, elles sont attri-

buées pour des durées de plusieurs dizaines d'années et les conditions d'exploitation sont encadrées par un cahier des charges.

Cette loi n'ignorait pas des questions d'environnement comme la fixation de débit réservé à l'aval des barrages, mais elles étaient abordées sans obligation formelle. Cela fait que les hydroélectriciens ne se sont pas vraiment sentis concernés par la loi de 1976 sur la protection de la nature et en particulier par les études d'impact. Ils n'avaient d'ailleurs plus de grands projets d'aménagement en France métropolitaine. Par ailleurs, le démarrage du programme nucléaire à partir de 1973-1974 focalisait l'attention sur les problèmes spécifiques posés par l'implantation de dizaines de réacteurs sur les grandes rivières et sur le littoral marin et la contestation nucléaire ignorait l'hydroélectricité.

A partir de 1984, les choses ont changé. La loi sur la pêche de 1984 a fixé vraiment des contraintes de gestion et d'exploitation des ouvrages hydroélectriques avec des dispositions concernant notamment les débits réservés, les passes à poissons et les vidanges de retenues.

La loi de 1992 sur l'eau a renforcé cela, avec les instruments de planification que sont les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux, dans les grands bassins hydrographiques (SDAGE) et les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, dans les sous-bassins hydrographiques (SAGE). Surtout, depuis 2000, la directive cadre sur l'eau (DCE) a institué l'obligation de

rechercher et d'atteindre le bon état écologique des « masses d'eau ».

Ces lois et règlements ont conduit à poser les grandes questions environnementales posées par l'hydroélectricité.

S'il s'agit d'une EnR extrêmement intéressante en matière de disponibilité et de stockage, c'est quand même une forme d'énergie qui génère des problèmes environnementaux importants : la continuité écologique des cours d'eau, la transparence des ouvrages au transit sédimentaire, les obstacles à la circulation des organismes aquatiques et pas seulement les poissons migrateurs, la vidange périodique des retenues, la gestion sédimentaire des ouvrages, les questions de qualité des eaux, la désoxygénation, le développement de cyanobactéries toxiques, les émissions de méthane, la pullulation de plantes dans les plans d'eau, etc.

Avec mes collègues de la Direction des Études et Recherches et des services concernés à EDF nous avons participé aux programmes mis en œuvre pour répondre aux obligations réglementaires.

En 1980, le constat que les passes à poissons existant sur les barrages français étaient inefficaces était partagé par EDF comme par l'Administration. En juillet 1982, une convention avec le ministère de l'Environnement, le secrétariat d'État à l'énergie et EDF mit en place un certain nombre d'actions. En premier lieu, un bilan des connaissances sur les passes à poissons fut réalisé par Michel Larinier

du Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (CEMAGREF), remplacé en 2011 par l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA), et par mon collègue François Travade. Nous disposions alors d'un état de l'art sur les passes à poissons. Il a ensuite fallu faire des études sur site pour transposer ces connaissances aux espèces des cours d'eau français. Cela a abouti à la réalisation, entre 1980 et 2017, de 123 passes de montaison, 81 passes de dévalaison, pour 900 ouvrages au niveau national. Il ne faut pas oublier qu'EDF n'est pas le principal aménageur de barrages en France puisqu'environ 1 500 barrages ne dépendent pas de l'opérateur.

Ici vous pouvez voir différents types de passes à poissons, les passes en béton à bassins successifs pour les saumons et pour les aloses. Le franchissement des barrages peut aussi être assuré par des ascenseurs. Il y a également des passes enherbées pour les anguilles qui remontent sur des herbages humides. Aujourd'hui, la question de la continuité écologique ne s'applique pas seulement aux poissons, mais à tous les organismes aquatiques. Par exemple, des passes bien particulières ont été conçues pour les loutres.

Les débits écologiques sont un gros problème. Si vous retenez de l'eau derrière un barrage, il est évident que toute une partie de la rivière jusqu'à l'usine où l'on va restituer cette eau après turbinage ne sera alimentée qu'avec un débit réservé imposé par la réglementation. Jusqu'où

peut-on diminuer le débit réservé de manière à préserver les peuplements aquatiques dans ce tronçon court-circuité tout en préservant la capacité de production d'énergie ?

Voilà la question pour la résolution de laquelle EDF R&D a joué un rôle pionnier, en faisant ce que ses chercheurs savent faire de mieux : des modèles numériques. En l'occurrence, ces modèles sont fondés sur les préférences d'habitat. Les conditions optimales de vie des poissons peuvent être définies par une gamme de vitesse de l'eau et de profondeur qui constituent les préférences d'habitat à un stade biologique donné : jeunes, juvéniles, adultes reproducteurs. Avec un modèle hydraulique approprié, ces grandeurs sont calculées en fonction du débit pour quantifier la surface du tronçon où les vitesses et profondeurs sont préférées. Le débit réservé optimal est celui qui maximise cette surface. Cette méthode est aujourd'hui admise et même préconisée dans les études d'impact.

Deux nouveautés apparues au cours de la première décennie du XXI<sup>e</sup> siècle ont modifié significativement la perception des problématiques environnementales. Les notions de biodiversité puis de compensation écologique se sont imposées à l'hydraulique comme à la production thermique ou aux lignes de transport et de distribution d'énergie. Pour EDF, la compensation a été une nouveauté perçue comme une opportunité plus que comme une contrainte. Jusqu'alors, on appliquait la démarche « ER », c'est-à-dire éviter ou réduire. Le principe de



En France, EDF a équipé ses sites hydrauliques de 122 passes à poissons © F. Travade



Munies d'un tapis vert, les passes à anguilles sont adaptées à la reptation de ces animaux © F. Travade

compensation figurait dans la loi de 1976 mais restait marginal, alors qu'il est inscrit à présent dans les pratiques courantes. Dans le projet Romanche-Gavet, dont vous avez sans doute entendu parler, qui consiste à supprimer cinq barrages pour les remplacer par une grande galerie souterraine et ainsi gagner 30 % de production, la compensation par la renaturation de deux sites correspond à un investissement de 2,9 millions euros, ce qui représente un peu plus de 1 % de l'ensemble du projet.

À présent, disons un mot sur les projets marémoteurs, parce qu'il ne faut pas oublier que nous en avons été les pionniers dans ce domaine. Dès 1954, EDF a étudié un projet comportant deux très grands bassins dans la baie du Mont Saint-Michel pour une production annuelle de 5,6 térawattheures. À l'époque, 5,6 térawattheures, c'était énorme, la consommation nationale d'électricité n'était que de 54 térawattheures alors qu'elle dépasse aujourd'hui 500 térawattheures. Ce projet est resté dans les cartons en raison des problèmes techniques inédits qu'il posait et de l'ampleur de l'investissement qu'il demandait. C'est une centrale en estuaire de puissance bien moindre (240 MW) qui a été construite sur la Rance et qui est entrée en service en 1966.

En 1984, le dernier projet – car il y en a eu d'autres entre temps – consistait à créer deux immenses bassins de 100 kilomètres carrés, nécessitant 69 kilomètres de digues, au nord des îles Chausey. Là, nous aurions eu une production annuelle de 5,3 térawattheures.

Nous retrouvons donc à peu près les mêmes chiffres qu'en 1954. Il ne s'est pas fait pour de multiples raisons, notamment des raisons d'acceptabilité environnementale... et le programme nucléaire était alors bien engagé.

En revanche, nos collègues anglais ont continué à explorer la voie des centrales marémotrices positionnées sur leurs côtes jouissant de très fortes marées. Sur notre site de Chatou, au Laboratoire National d'Hydraulique, nous avons eu la visite de collègues britanniques intéressés par le retour d'expérience de la Rance, seule centrale marémotrice européenne. Ils étaient particulièrement intéressés par les études d'environnement. Des projets marémoteurs sont actuellement à l'étude au Royaume-Uni. Un très grand aménagement consistant à barrer l'estuaire de la Severn avec des productions extrêmement importantes, à hauteur de 17 térawattheures et un coût chiffré aux alentours de 20 milliards de livres, a été proposé puis abandonné. Par contre, le projet plus modeste de la baie de Swansea (320 MW), un peu au nord de l'estuaire de la Severn, a reçu une autorisation préliminaire en 2015 mais il reste en attente d'accord gouvernemental. Enfin, un autre grand projet marémoteur est à l'étude au Royaume-Uni (8 milliards de livres et 5,5 térawattheures), avec une probabilité de réalisation aussi improbable que les précédents.

Pour terminer cet exposé, un bref aperçu sur les archives existant du côté EDF. Il s'agit des archives administratives, comme les relations avec les pouvoirs publics et les associations, les recours

et les procédures et des archives techniques, c'est-à-dire les études d'ouvrages hydrauliques et les interventions telles que les vidanges de retenues et les chasses. Elles ne sont accessibles qu'après accord des services concernés. Le Comité d'histoire de l'électricité et de l'énergie est une porte d'entrée pour les chercheurs qui souhaitent consulter ces archives. EDF a regroupé ses archives scientifiques dans une base de données nommée Eureka. Cette base comporte des rapports techniques et des publications en diffusion libre, des documents à diffusion restreinte et des documents classés confidentiels. Il faut signaler ici la base de données Archimer créée par IFREMER qui comporte les études d'environnement des sites de centrales nucléaires en bord de mer et les rapports de surveillance écologique et halieutique de ces sites.

Deux revues françaises, pas très connues, traitent des aménagements hydrauliques. Celle de la Société hydrotechnique de France, *La Houille Blanche*, est une revue des ingénieurs hydrauliciens qui s'est progressivement ouverte à l'environnement. Elle publie actuellement de nombreux articles sur ces sujets. La seconde, *Hydroécologie appliquée*, éditée par EDF, est consacrée aux questions d'environnement et d'écologie des hydrosystèmes ; cette revue est mise en ligne en accès libre. Par ailleurs, des guides ont été produits par EDF : en 1996, *Electricité et environnement* qui est toujours un ouvrage intéressant à consulter, puis des guides spécifiques *Hydroélectricité et Bio-diversité* en 2010 et 2011. ★

# Enjeux et mémoire de la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature

Jean-David Abel, *Vice-président de FNE*

Jacques Pulou, vice-président de la FRAPNA-Isère, ne pouvait pas être présent aujourd'hui et m'a demandé de le remplacer.

Le cheminement de beaucoup d'associations membres de FNE a été jalonné de combats pour restaurer la continuité écologique des rivières dans tous les massifs, et en particulier des dernières rivières non-équipées. Malheureusement, l'équipement revient au goût du jour alors que l'on évalue de manière très importante le potentiel de gain en termes de mégawatts heure productibles juste avec la modernisation des aménagements existants, avec au passage leur amélioration d'un point de vue continuité biologique. En effet, toute une série de rivières, dans les Alpes, dans le Massif central, partout, sont menacées d'être équipées, parfois pour des productions très faibles, de l'ordre de quelques mégawatts heure. Ainsi, on mettrait en péril les dernières rivières sauvages, magnifiques et, en termes de continuité écologique, extrêmement précieuses.

Nous sommes convaincus que les services de recherche d'EDF ont beaucoup travaillé et fait beaucoup de progrès. Malheureusement, certains projets d'équipement ont été mis en œuvre malgré tout, pour des raisons politiques, au mauvais sens du terme, et indépendamment de ce qui pouvait être dit, à la fois par les associations et par certains services d'EDF eux-mêmes. L'un des plus gros et derniers barrages qui a été fait il y a quelques années seulement, représentant 1 300 millions de mètres cubes, en Corse, sur la Rizzanese, en est vraiment un très navrant exemple.

Parmi tous ces combats, il y a ceux qui ont eu lieu sur la Haute-Romanche, en partie en périphérie et au bord du cœur du Parc national des Écrins, puisque EDF souhaitait installer un peu partout des stations de pompage de façon à pouvoir stocker et reprendre – puisque l'on ne peut évidemment pas stocker l'électricité – l'énergie sous forme d'eau. En 1977/1978, EDF avait choisi de le faire en Haute-Romanche, en partie en zone

trale du Parc des Écrins, à partir du col du Lautaret, sur le plan de l'Alpe, au lac du Goléon, sur le plateau d'Em-paris, etc. Il faut rappeler que l'histoire des parcs nationaux est très récente, car après des décennies de combats et d'efforts de beaucoup de gens différents, on avait abouti tardivement à la loi française, à la création juridique de l'outil « parc national », au premier Parc national de la Vanoise. Ensuite, furent créés les parcs des Pyrénées, des Cévennes, des Écrins en 1973, du Mercantour en 1979... Lorsque les projets EDF arrivent sur le territoire de la Haute-Romanche, le Parc des Écrins a seulement cinq ans, et ces projets sont vécus par nos collègues et nos prédécesseurs comme une très forte remise en cause du caractère protecteur de l'outil parc national. Le Parc de la Vanoise a une petite quinzaine d'années, il y a eu suffisamment de conflits, et l'on est reparti pour de lourds aménagements des conduites forcées, des pistes, et surtout des retenues qui feront disparaître des milieux humides existants, etc.

Pour que le contexte soit complètement décrit, en 1978, c'est un an après la grosse manifestation de Creys-Malville, et l'émergence du lien entre hydroélectricité et nucléaire, la production nucléaire surcapacitaire et le stockage dans les montagnes sont des choses qui passent mal, d'où la dénomination frauduleuse mais réelle qui avait été adoptée à l'époque : « Non aux barrages hydro-nucléaires ». Déjà, c'était de la communication un peu frauduleuse, mais en même temps, c'était vrai, puisque, comme tant d'autres, ces barrages ont été faits dans ce but.

Sur ce dossier, au niveau de la FRAPNA – et Jean-Pierre Raffin pourra compléter mes propos au niveau national – on a peut-être eu moins affaire à une campagne de mobilisation comme on en a eu dans d'autres grands dossiers emblématiques. Ce fut davantage un travail d'experts, parmi lesquels Jacques Pulous, Jean-François Noblet, Daniel Rouzier, René de Céglié, Etienne-Pascal Journet, etc., qui ont réalisé un travail technique, juridique et scientifique très approfondi. Grâce à cela, ils ont pu marquer un certain nombre de points et mettre dans le débat public un certain nombre de problèmes générés par ces ouvrages. Ils se sont fondés sur la loi de 1976 sur la protection de la nature qui crée un certain nombre d'outils et d'obligations sur les états initiaux, les études d'impact, etc. Les décrets étaient à peine promulgués, et ils se sont servis de certains d'entre eux. D'une certaine manière, ces experts ont été aidés par le fait qu'au début du programme électronucléaire, EDF se croyait dans les 30 glorieuses et pen-

sait que tout allait bien, que tout allait se faire sans opposition. EDF a abordé le dossier en disant que c'était nécessaire, pour le bien de tous, que c'était indolore, que le dossier serait « tronçonné », que telle ou telle partie du projet serait faite, que telle étude d'impact était incomplète, mais que ce n'était pas grave et qu'elle serait complétée une fois l'étude commencée, etc. EDF s'est également appuyé sur le préfet de l'époque qui a eu le tort d'exercer des pressions sur le Conseil d'administration du Parc des Écrins et même sur certains membres du conseil scientifique dont certains ont été jusqu'à mettre leur démission dans la balance. Tous ces événements n'ont fait que conforter les opposants dans le fait que ce n'était pas la bonne méthode et que l'on ne pouvait pas prendre des projets d'envergure de ce type en les saucissonnant ou en démarrant les travaux sans avoir une vue d'ensemble.

Les associations ont été – là aussi, Jean-Pierre Raffin complètera – très aidées par le conseil scientifique du Parc des Écrins qui était récent. Ce conseil a dès le début posé un certain nombre de questions très importantes qui ont pu permettre de repousser un certain nombre d'échéances. Mais ce qui ressort vraiment des archives, c'est que le conseil a pris, en avril 1981, une résolution très argumentée, étayée et carrée sur le fait que ce qu'EDF commençait à faire [c'est-à-dire : démarrer une conduite forcée du col du Lautaret au plan de l'Alpe avant même qu'il y ait des autorisations et un plan d'ensemble] était simplement illégal. Tout cela a abouti à une importante manifestation de 3 000 per-

sonnes au Lautaret. Il s'agissait de personnes qui venaient de toutes les Alpes, de la Guisane, du versant grenoblois, mais aussi de bien plus loin – Jean-Pierre Raffin nous en dira quelques mots, car il y était. Cela a surpris tout le monde et beaucoup d'élus de la vallée. Entre-temps, beaucoup d'élus avaient commencé à se questionner sur les impacts.

L'épilogue de ce projet non abouti, c'est qu'Huguette Bouchardeau qui était ministre de l'Environnement en 1983, a assez rapidement obtenu d'EDF un moratoire pour 10 ans ainsi que l'abandon de ces projets. Voilà pour cette mobilisation. Il y en a eu d'autres à la Vanoise. Elles sont similaires, mais je ne vais pas les développer.

Je vais juste terminer en vous parlant de nos archives, et sur le fait que la FRAPNA, au niveau régional et pour chaque département, a décidé, depuis l'année dernière et notamment sous l'impulsion « d'anciens » comme Monique Coulet et Philippe Lebreton, de faire ce travail d'archivage complet. La FRAPNA représente 212 associations sur huit départements. A présent, l'Auvergne nous a rejoints. Cela fait quand même beaucoup de documents qui se trouvent parfois au siège des associations, mais pour beaucoup, chez des particuliers dont nous avons encore la trace. Depuis septembre 2017, il a été décidé d'effectuer un recensement complet des campagnes et des actions, avec à chaque fois, une fiche qui détaille le projet ou l'action, et une autre qui détaille les acteurs. En même temps, il y a ce travail qui est réalisé vers toutes

les sections départementales pour que tout soit versé aux archives départementales, comme cela le sera au niveau régional. Simplement, nous n'imaginons pas terminer cela avant 2019, puisqu'il s'agit d'un travail considérable et bénévole qui prendra beaucoup de temps.

En ce qui concerne ces réflexions sur la mémoire, si l'on ferme les yeux et que l'on identifie 10, 15, 20 ou 50 dossiers emblématiques de la FRAPNA, on tombera sur des choses de ce type, alors que la réalité de l'action de nos associations, c'est au fil de l'eau, tout le temps. C'est la présence dans des dizaines d'instances auprès des collectivités, dans des com-

missions, etc., dans lesquelles on fait à la fois rentrer culturellement un certain nombre de choses, mais aussi respecter la loi, où l'on s'oppose à des projets. Au-delà du fait que l'on soit saisi sur des sujets ou sur des projets, etc., c'est une partie très importante de notre travail, bénévole et salarié. Retranscrire cela en archives ou dans la mémoire n'est pas du tout chose aisée. Lorsque cela est bien fait, nous pouvons avoir des documents sur des commissions. Nous avons beaucoup travaillé sur tout ce qui était agriculture, etc. Certaines choses sont plutôt bien faites. En revanche, il y en a certaines sur lesquelles nous sommes lacunaires, et il est très difficile de resti-

tuer l'ampleur de cette fine trace de tous les efforts conjugués qui ont pourtant abouti à des choses très importantes sur une trentaine ou sur une quarantaine d'années. Merci.

### Jean-Pierre RAFFIN

Jean-David, merci. Je préfère de suite donner la parole à Yves Bouvier. Ensuite, lors du débat, je donnerai un rapide éclairage sur ce qu'a été la position du conseil scientifique du parc des Écrins, mais uniquement sur la Haute-Romanche. ★



Groupe de marcheurs dans le parc national de la Vanoise © Arnaud Bouissou / Terra

# Les controverses autour des projets de développement des énergies hydrauliques dans les parcs nationaux

**Yves Bouvier**, maître de conférences en histoire contemporaine à la Faculté des Lettres de Sorbonne Université, membre du Comité d'histoire de l'électricité et de l'énergie

En tant que dernier intervenant à prendre la parole lors de cette session, mon rôle est ici de compléter les témoignages qui viennent d'être apportés en évoquant les conflits autour des projets hydrauliques dans les parcs nationaux. Comme cela vient d'être mentionné, ces conflits peuvent être de différentes natures. Aux traditionnels conflits de bornage, de frontière, de délimitation de ces parcs et de remises en cause de ces limites s'ajoutent des conflits d'usage de l'eau ainsi que des conflits plus identifiés comme environnementaux autour d'expertises en termes de biodiversité ou de qualité de l'eau, comme l'a évoqué Michel Khalanski. Bien évidemment, ces controverses et débats s'inscrivent dans des conflits de société.

Il convient également de mentionner, le fait que les acteurs en présence, qui ont déjà été présentés, comme les associations, EDF, l'État, et les communes, sont en fait des acteurs complexes. C'est-à-dire qu'entre les associations locales, de quelques dizaines de membres, et par-

fois moins, d'ailleurs pas forcément tous sur la même longueur d'onde, les fédérations régionales comme la FRAPNA et des associations nationales, il peut y avoir des concurrences et des rivalités, mais également des grilles d'interprétation qui ne sont pas forcément partagées.

Nous retrouvons également cette complexité dans l'action publique qui est composée des directives et consignes ministérielles, mais également de ce que fait le préfet – allant en général dans le sens des recommandations ministérielles, mais avec une marge d'interprétation et d'action parfois importante – des pratiques des services d'administration locale, des propres logiques des collectivités locales et des élus locaux. Les divergences ne sont pas rares entre ces différents niveaux de l'autorité publique. Mais des divergences se retrouvent également – et j'insiste dessus – au sein d'une grande entreprise comme EDF. Entre l'employé d'EDF, baragiste qui habite en montagne, qui est,

de fait, un montagnard parfaitement intégré à la vie des vallées, et les préconisations de la direction parisienne, en particulier la direction de la production, de l'ingénierie ou de l'hydraulique, il peut y avoir un monde.

Cette complexité de l'ensemble des acteurs conduit à considérer que les conflits ne sont pas seulement des conflits entre institutions ou entre grands principes, mais également des conflits locaux, avec des jeux parfois subtils mais bien souvent insaisissables, de personnes lors de réunions sur le terrain ou de discussions de couloir où sont parfois évoquées des positions qui ne correspondent pas aux principes généraux édictés depuis Paris. Nous retrouvons ici la marge de négociation mais aussi d'initiative des acteurs locaux.

En tant qu'historien, je souhaiterais rappeler que les tensions entre hydroélectricité et nature sont très anciennes, largement antérieures à la création des parcs nationaux. Je ne reviens pas sur la fameuse loi



Barrage de Roselend © Wiki Commons

Beauquier de 1906 sur la protection des paysages et dont l'origine tourne justement autour d'un projet hydroélectrique aux sources du Lison. Mais depuis les premiers aménagements de chutes d'eau dans les massifs montagneux, des tensions sont apparues tant concernant les nouveaux usages de l'eau qu'en raison de la pollution générée par les usines.

En effet, ces premiers grands aménagements hydroélectriques se situèrent à

l'entrée des vallées, car il s'agissait essentiellement d'aménagements à vocation industrielle (électrochimie et électrometallurgie) nécessitant un équipement en voies de chemin de fer pour transporter les pondéreux et les produits fabriqués. Jusqu'au début des années 1960, cet aménagement des vallées laissa de côté les hautes vallées, mais industrialisa les basses vallées. L'exemple de la Girotte en Savoie est celui d'un projet dont la finalité était l'alimentation en eau

d'une usine hydroélectrique pour la production d'acier mais qui, mis en service à la fin des années 1940 par EDF, servit en définitive à approvisionner le réseau électrique national.

Dans l'entre-deux-guerres, furent construits des barrages dont l'objectif n'était plus de produire de l'électricité pour une industrie située en contrebas, mais bien pour commencer à produire de l'électricité pour alimenter un réseau

régional puis national, le réseau national électrique étant constitué en 1937. Nous changeons là de dimension, c'est-à-dire que les Alpes deviennent une ressource énergétique, non pas pour des utilisations industrielles, mais – et c'est le sens à la fois de la loi de 1919, mais aussi de la nationalisation de 1946 – au service de la nation. Il est nécessaire d'insister sur cette dimension « nationale », et non étatique. Évidemment, la confusion fut régulièrement faite, mais l'électricité est considérée comme une forme d'énergie au service de la Nation. EDF, lorsqu'elle est créée en 1946, est une entreprise « nationale » avec une dimension politique affirmée on ne peut plus franchement.

Nous pouvons voir apparaître des tensions, notamment dans toute une série d'instances locales. Les archives départementales de Savoie conservent, par exemple, les comptes rendus des réunions de la commission départementale des monuments naturels, des sites pittoresques, perspectives et paysages. Cette commission, dont l'avis est purement consultatif, a traité la construction des grands barrages comme ceux de Tignes, du Mont Cenis ou de Roselend dans les années 1940 et 1950. Bien sûr, au nom des paysages alpins et des sites pittoresques, cette commission se prononça contre la réalisation de ces grands barrages. Constatant l'absence de prise en compte de ces avis, lors de l'étude du cas du barrage de Roselend, la commission considéra que ce n'était même pas la peine d'aborder ce dossier.

Deux éléments caractérisent les débats

des années 1940 et 1950. Le premier est le fait qu'il ne s'agit pas de préserver les hautes vallées alpines en tant qu'espaces naturels mais bien – et l'argument est systématiquement présent –, pour favoriser l'exploitation touristique. Nous retrouvons là les schémas à l'œuvre depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle lorsque le Touring Club de France se lança dans une campagne de protection des espaces de montagne à des fins de valorisation touristique (route des Grandes Alpes). Il y a donc une forme de concurrence entre une économie industrielle et électrique d'un côté, et une économie du tourisme de l'autre côté. Le deuxième élément qui apparaît, aussi bien pour le barrage de Tignes que pour celui du Mont Cenis ou même pour le projet de création d'une centrale hydroélectrique à Bonneval-sur-Arc, est l'argument du nucléaire qui consiste à dire que la construction de ces barrages et centrales hydroélectriques n'est pas nécessaire puisque, demain, les centrales nucléaires assureront un approvisionnement suffisant en électricité. Il était donc possible de protéger les espaces de montagne grâce au développement du nucléaire. Il est bien évident qu'à partir des années 1970, cet argument du nucléaire disparaît de la défense environnementale des espaces montagnards.

Enfin, précisons que valoriser les paysages n'était pas l'apanage des opposants à l'hydroélectricité. Les hydrauliciens d'EDF, mais aussi les entreprises de travaux publics (Coyné et Bellier), les cabinets d'architectes qui construisirent les barrages et les collectivités locales valorisèrent ces nouveaux pay-

sages technologiques, produits par les grands barrages. Ce fut en particulier le cas avec le barrage de Roselend, dont l'architecture spectaculaire fut célébrée comme une réussite, une nouvelle cathédrale de l'industrie. La valorisation du paysage, en prenant place dans les représentations des promoteurs de l'hydroélectricité, conduisit à ce que les tensions entre environnement et hydroélectricité ne se transforment pas véritablement en conflits polarisés.

C'est avec la création des parcs nationaux que ces tensions se transforment et ouvrent une période de confrontations et de véritables conflits.



Barrage de Tignes © Wiki Commons

En termes de chronologie, les constructeurs des grands barrages ont tout de même un temps d'avance puisque ceux-ci sont presque tous construits ou en cours de construction au moment où les parcs nationaux sont créés. En réalité, la plupart des grands barrages que nous connaissons ne sont pas « perturbés » par la création assez tardive des parcs nationaux. Le cas des Pyrénées est un peu particulier, car EDF reprit, comme souvent, des études de l'entre-deux-guerres, en souhaitant opérer des captages au-dessus de Gavarnie et dans la vallée de Cauterets.

Dans les années 1950-1960, des projets sont relancés sur



ce site, menaçant un véritable symbole, la cascade de Gavarnie, ce qui contribua à accélérer la création du parc national des Pyrénées en 1967 en réaction à ces projets hydroélectriques. Empêcher la construction d'une centrale hydroélectrique menaçant la cascade n'est pas le seul argument en faveur de la création du Parc national des Pyrénées, qui bénéficia également d'un véritable courant régionaliste, pyrénéiste, dénonçant les mainmises du pouvoir parisien sur un développement régional. Les délimitations du parc national furent autant de zones de contact négociées entre les espaces protégés et les espaces aménagés pour l'hydroélectricité. Le grand barrage de Cap de Long, avec la centrale de Pragnères, est l'un des exemples montrant que ces grands aménagements modifient les bassins versants, puisque l'eau accumulée dans ce barrage de Cap de Long est ensuite transférée, via une galerie souterraine, de l'autre côté de la montagne où est installée la centrale hydroélectrique de Pragnères.

Nous avons donc ici une période de conflits entre deux aménageurs, EDF et le ministère de l'Industrie d'un côté, et la DATAR puis le ministère de l'Environnement de l'autre. La fin des années 1970 et le début des années 1980 furent une période de conflits ouverts avec la création des fameuses STEP (station de transfert d'énergie par pompage) qui se justifiaient notamment par la construction de centrales nucléaires, et donc par la possibilité de stocker une partie de l'électricité.

Sans revenir sur ce qui a été dit par les intervenants précédents, force est de

constater que la dénonciation de ces projets d'aménagement hydroélectrique dans les hautes vallées fut faite avec sensiblement les mêmes arguments anti-nucléaires dont le succès était certain depuis le début des années 1970 : dénonciation d'EDF comme État dans l'État - formule employée par Jean-Pierre Raffin dans *La lettre du Hérisson* et qui est effectivement un slogan récurrent à l'époque. On trouve également la dénonciation de ce prolongement, dans les montagnes, du programme nucléaire, avec l'utilisation de la formule « hydro-nucléaire » pour caractériser ces aménagements. Par ailleurs, les lacunes et les faiblesses des études d'impact sont dénoncées avec, pour les Écrins et la Vanoise, la remise en cause des périmètres des parcs. Le cas des Écrins a été évoqué, mais c'était également vrai pour deux projets en Vanoise : celui du vallon du Clou en particulier, et celui du barrage de la Raie, avec le projet de construction d'un barrage de 115 mètres de haut empiétant sur environ 10 hectares du cœur du parc de la Vanoise. A l'époque, EDF chercha à élaborer une stratégie de façon assez maladroite, en proposant notamment des systèmes de compensations dans les espaces protégés. Si 10 hectares étaient soustraits du parc de la Vanoise, en contrepartie, 50 ou 100 hectares pouvaient être ajoutés ailleurs. De ce point de vue, cela n'a pas été une stratégie payant

Pourquoi ces projets furent-ils abandonnés en 1983/1984 ? Grâce à une « grande victoire » des associations et à des décisions politiques donnant enfin la priorité à l'environnement, comme cela

a été célébré à l'époque ? Certes, mais ces années sont aussi celles où le programme nucléaire est revu à la baisse. Pour EDF, ce n'est pas non plus une mauvaise chose que de voir les projets abandonnés, via un moratoire, à un moment où l'endettement de l'entreprise est particulièrement fort du fait d'emprunts contractés en dollars.

Depuis cette phase de conflits, qui dura donc environ deux décennies, du milieu des années 1960 au milieu des années 1980, les acteurs de l'environnement et les industriels de l'hydroélectricité semblent être entrés dans une phase de compromis et de partenariats. Les accords signés depuis une vingtaine d'années établissent des partenariats entre EDF et les parcs nationaux dans différents domaines : à la fois pour une expertise réelle et évidente et autour du partage de la valeur du développement durable. Après Tchernobyl, EDF a dû travailler son image environnementale, alors que, l'hydroélectricité avait été délaissée. En termes de communication, il y a eu une revalorisation de l'hydroélectricité comme énergie verte. Jusqu'au début des années 1980, les énergies renouvelables étaient assimilées aux « énergies nouvelles » (solaire et éolien), excluant de ce fait l'hydroélectricité.

Il y a aussi de nouveaux intérêts en présence autour de ces compromis. Les formes de valorisation et d'utilisation touristique de ces espaces ont changé. De même, la protection de la biodiversité est beaucoup plus présente. Les enjeux industriels du renouvellement

des concessions obligent EDF à avoir d'excellentes, ou *a minima* de bonnes relations, avec les acteurs politiques du territoire. Derrière ces formes de compromis formulés autour d'un intérêt partagé pour le développement durable, certains conflits peuvent toutefois apparaître. Derrière les conflits en termes d'image apparaissent d'autres questions : l'eau des parcs nationaux est-elle une eau industrielle qui a vocation à être turbinée pour produire de l'électricité ? Ou bien s'agit-il d'une eau en partage, pour les pêcheurs, pour les touristes, pour la nature ? Aujourd'hui, l'hydroélectricité est devenue de plus en plus une forme de gestion de l'eau, et de moins en moins une forme de production d'électricité. Pour une entreprise comme EDF, mais aussi pour toute entreprise hydroélectrique, il y a en arrière-plan une contestation ou une remise en cause de leur activité même. Périodiquement resurgissent les projets de STEP, car si ces aménagements se justifiaient par rapport à un programme nucléaire important, ils sont aujourd'hui évoqués pour compenser l'intermittence des énergies renouvelables. Ce nouveau contexte redonne une forme d'utilité sociale qui semblerait plus acceptable sur le plan énergétique, mais pas forcément sur le plan de la protection des parcs nationaux.

Pour terminer, il me revient de souligner qu'isoler les archives d'associations comme France Nature Environnement, des autres archives (départementales, d'entreprises, d'élus locaux, etc.) serait préjudiciable. Rendre justice au travail des associations néces-

site de les comprendre dans un cadre plus large, de façon à éviter une histoire internaliste. ★

## Références bibliographiques

- ★Christophe Bouneau, Denis Varaschin, Léonard Laborie et alii (dir.), *Les paysages de l'électricité. Perspectives historiques et enjeux contemporains (XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles)*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2012.
- ★Cécile Gouy-Gilbert, Anne Dalmasso, Michael Jakob (dir.), *Alpes électriques. Paysages de la houille blanche*, Renage, Dire l'entreprise, 2011.
- ★Lionel Laslaz, *Vanoise. 40 ans de Parc national. Bilan et perspectives*, Paris, L'Harmattan, 2004.
- ★Charles-François Mathis, Jean-François Mouhot (dir.), *Une protection de l'environnement à la française ? (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Seyssel, Champ Vallon, 2013.
- ★Henri Morsel (dir.), *Histoire de l'Électricité en France. t. III: Une œuvre nationale: l'équipement, la croissance de la demande, le nucléaire (1946-1987)*, Paris, Fayard, 1996.
- ★Denis Varaschin, *Tignes, la naissance d'un géant*, Chambéry, Fondation Facim, 2011.

# Débat

Jean-Pierre Raffin

Merci beaucoup pour vos interventions.

En ce qui concerne le problème des compensations, les naturalistes et les scientifiques avaient déjà connu lors du projet de déclassement d'une partie du parc de la Vanoise, la duplicité de ce genre de proposition. Pour la création d'un équipement destiné au ski, on nous avait dit : « On va prendre un glacier, et l'on va vous donner à la place des forêts. » Le problème, c'est que les forêts proposées étaient des forêts fluorées. À l'époque, on avait un vécu très différent au regard de cette idée de compensation.

Maintenant, pour ce qui est de la position du conseil scientifique, ce qui nous a beaucoup choqués, c'est que premièrement, il y avait l'argument d'autorité du préfet : « On commence les travaux, et l'on vous donnera ensuite l'étude d'impact. » Selon notre approche, on ne pouvait pas juger et apprécier un projet tant que l'on n'avait pas de vision globale avec des éléments d'appréciation à disposition. Par ailleurs, je me souviens d'une réunion où Pierre Piganiol, un grand de la DATAR et membre du conseil scientifique, avait entendu le préfet des Hautes-Alpes lui dire : « Vous devez exercer votre réserve de fonctionnaire ». Ce à quoi Pierre Piganiol répondit : « Je ne dépends pas de vous et vous ne m'empêchez pas de dire ce que je pense sur le projet. » À l'époque, il y avait des arguments d'autorité qui étaient psychologiquement difficiles à accepter tant pour le conseil scientifique, que pour le milieu associatif.

Pour ajouter un élément à ce qu'a très rapidement dit Jean-David Abel de cette fameuse manifestation du 3 juillet 1983 organisée par la FRAPNA et d'autres associations, nous nous sommes retrouvés à 3 000 personnes au col du Lautaret. Je me souviens de remarques d'un certain nombre d'élus, avant la manifestation, qui étaient partisans du projet de STEP, notamment parce qu'on leur avait dit qu'on leur ferait des routes nouvelles et que les chantiers procureraient des emplois. Ils di-

saient que cette manifestation allait être de la « chien-lit ». J'ai des photos d'avant et d'après la manifestation, et il ne restait pas un papier gras au col du Lautaret. A noter que le directeur du parc des Écrins, Monsieur Dies, avait incité ses agents à venir manifester en uniforme. Et puis avec Jean Carlier, j'avais monté, depuis Villar-d'Arène, le hérisson, emblème de la fédération – un hérisson de 1,30 mètre qui avait passé la nuit dans le train – au col du Lautaret. Nous l'avons donné, par solidarité, aux agents de la Vanoise venus manifester avec nous.

## De la salle

Nous avons parlé d'invisibilité. Je souhaiterais parler d'un bel exemple d'invisibilité et interroger Jean-Pierre Raffin. Il a été dit que la première énergie renouvelable est l'hydraulique. C'est faux. Il y a une énergie qui représente 2,5 fois plus, c'est le bois énergie, soit 45 % des énergies renouvelables totales. Dans la préparation des 50 ans, j'ai regardé si le sujet nature et énergies renouvelables a été abordé sous l'aspect du bois énergie, du bois de chauffage. Manifestement non. Il a fallu attendre Gardanne, soit 10 ans, pour que cela apparaisse. Vraisemblablement, il y a des relations énormes entre nature et bois énergie : 16 millions d'acteurs et un tiers du territoire sont concernés. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, la forêt était dans un état dont tout le monde s'accorde à dire qu'il était catastrophique. Peut-on archiver des choses à ce sujet ? Non. Il y a moins de 10 articles dans la littérature forestière, de 1950 à 2000, qui traitent du bois énergie. Pourquoi ? Comme le disait Denez, ce n'est pas photographique, car c'est extrêmement diffus. On ne sait pas à combien se chiffre, à 1 million de tonnes près, la participation de la France ou de la forêt française dans notre pôle énergétique. C'est aberrant, mais comme ce n'est pas commercialisé, il n'y a aucun plan. Comme c'est très diffus, je vois mal une manifestation être organisée pour quelques dizaines de mètres cubes de bois qui seraient récoltés de façon aberrante dans un endroit donné. Pourtant, Georges Cingal pourrait donner un certain nombre d'exemples chez nous. Il nous faut atteindre la visibilité, comme Gardanne, pour



Exploitation forestière au bord de la retenue d'eau du barrage de la Goule © Arnaud Bouissou / Terra

qu'il y ait quelque chose. Comment fait-on lorsqu'il y a des sujets qui concernent la nature, notre activité, et qui sont structurellement invisibles ?

### Jean-Pierre Raffin

L'économie générale de la réunion d'aujourd'hui était fondée sur les dossiers et les archives qui ont été versés. Dans ces derniers, il n'y avait pas d'éléments correspondant à la problématique de Gardanne. Ce sera peut-être pour une réunion dans quelques années.

### De la salle

Je ne parlais pas de Gardanne. Mon propos était que des sujets importants sont invisibles dans la société et n'apparaissent pas dans l'archivage.

### Jean-Pierre Raffin

Ce sera dans les sujets à venir. Là, nous avons travaillé sur les archives, c'est-à-dire ce qui est derrière nous. Nous avons donc choisi des thèmes correspondant à des dossiers dans lesquels il y avait déjà des archives. De l'époque, il n'y avait rien sur Gardanne. A ce moment-là, c'était le charbon.

### Un intervenant

J'ai deux problèmes : le premier, c'est que FNE a énormément travaillé avec, parmi les acteurs, l'Europe - la commission, le Parlement, etc. - et là, il y a très probablement de superbes convergences, de superbes oppositions entre nos archives et les leurs. Comment organiser la gestion générale des archives de telle façon que, dans l'ensemble, il y ait aussi l'Europe ?

Le deuxième point me semble être pour nous une urgence – j’allais même dire « pour vous » car cela ne me concerne pas vraiment. Il faut rapidement régler la question des archives qui paraissent froides et qui peuvent se réchauffer en 10 minutes, comme nous l’a très bien expliqué sur les unités de touristiques nouvelles (UTN) notre ami des Pyrénées. Il faut trouver un dispositif nous permettant, à nous, associatifs, de céder nos archives, parce que c’est une question de protection. Cependant, pour ce qui est froid et se réveille, il faudrait pouvoir à nouveau y accéder très rapidement. J’aimerais bien qu’à l’occasion de la prochaine réunion sur les archives, il y ait l’Europe – je ne suis pas sûr que l’État-nation dure encore très longtemps – mais aussi que soit traitée la question de l’archive réchauffée, chaude ou brûlante, et que nous puissions retrouver les archives que nous avons données. Merci.

### Jean-Pierre Raffin

Dans les dossiers qui ont été versés, il y a des volets européens, par exemple dans le dossier Natura 2000, dans le dossier Ours ou dans le dossier Chasse, ou dans le dossier Agriculture. Cependant, il n’y a pas de dossier Europe en tant que tel.

### Yves Bouvier

Par rapport à cela, les archives européennes sont conservées, pour partie à Florence, et pour partie à Bruxelles. Elles sont tout à fait consultables, inventoriées et dans de bonnes conditions de conservation.

### Jean-David Abel

En ce qui concerne les archives chaudes, froides ou tièdes, et de ce que je sais, nous avons complètement accès à ces archives. Elles sont indexées. On sait où elles sont, etc. Si l’on souhaite garder des choses en vif chez soi, on peut toujours faire des copies sur certains dossiers dont on pense qu’ils peuvent revenir, mais pour le reste, lorsque cela appartient à votre département, aux archives départementales, l’accès est total. Cela ne nécessite pas de les garder *ad vitam aeternam* sous prétexte d’avoir à y revenir. On

ne parle pas du nucléaire ou du secret-défense dont je ne sais plus qui parlait ce matin. Ce sont des archives publiques et totalement accessibles, pour vous comme pour d’autres.

### Benoît Bronique

Benoît Bronique, ex-permanent fédéral pour la Lorraine. Quoi qu’il arrive, dix ans de FNE, c’est toujours sympa. Je souhaitais avoir une approche d’ouverture sur ce qui a été dit dans la journée, notamment par rapport aux archives « nouvelle génération », les archives de demain sont ce que nous faisons aujourd’hui. Aujourd’hui, si l’on parle des archives des 50 dernières années, c’est parce que pendant les 50 années qui sont passées, on avait des choses, on ne savait pas quoi en faire, et on les a mises dans des cartons en attendant de voir ce que l’on en fera plus tard. Sauf qu’aujourd’hui, on ne dit pas que l’on verra cela plus tard, parce que si l’on ne s’en occupe pas aujourd’hui, un grand nombre de données seront oubliées, tout n’est pas en papier et mise en carton. Je pense que cette journée peut être un moyen de réflexion pour les associations, un moyen de se dire : « Pensons à comment archiver ce que l’on fait aujourd’hui. » En effet, si l’on n’y pense pas aujourd’hui, c’est perdu.

### Jean-Pierre Raffin

Vous avez répondu en même temps que vous posiez la question. C’est effectivement le problème qui se pose aux jeunes. Pour ma part, je suis un vieux et je parle de ce qui était derrière, mais il y a ce qui suit.

### Yves Bouvier

Je souhaiterais revenir sur un point qui a été abordé ce matin, la question de l’archivage des sites Web, et que j’ai également évoquée tout à l’heure avec Patrick Février. En France, il existe un archivage public des sites Web fait par l’INA. Cet archivage du Web français est consultable à la BNF, à l’INA. Les sites français, notamment en .fr et une partie des sites en .com sont archivés régulièrement. Ainsi, il est possible de consulter les pages Web d’il y a plusieurs années. C’est

extrêmement utile, notamment pour les associations qui mettent des choses en ligne puis les enlèvent.

### Christian Garnier

J'ai deux ou trois questions de méthode qui renvoient aux discussions précédentes sur la face cachée de l'iceberg, c'est-à-dire les thématiques qui ont existé ou qui existent encore, mais qui ne sont pas ou peu documentées. Ces documents partiront dans les poubelles des héritiers s'ils ne sont pas collectés. Idem pour les archives froides qui peuvent devenir tièdes.

Patrick Legrand pourra en parler mieux que moi, lui qui est archéologue, mais il était beaucoup question de la manière dont on triait et des critères que l'on utilisait pour trier les archives. Je rappelle que le matériau des archéologues de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle comportait une bonne partie de mise en poubelle qu'aujourd'hui les archéologues cherchent désespérément, parce qu'il y a des choses que l'on n'était pas capable d'analyser à l'époque. Je pense que nous sommes tous obligés de faire du tri, qu'il nous faut être extrêmement prudent sur cette question du tri, et qu'il nous faut savoir ce qui est prioritaire, et pour qui.

Pour ce qui est de la deuxième question de méthode, je pense qu'il est important, par rapport à des archives quand il y a encore quelques survivants, de demander autant que possible aux acteurs, qu'ils soient associatifs, administratifs ou industriels, ce qui leur a paru important dans cette documentation. Par exemple sur cet écran ce matin, un papier qui est passé au milieu d'autres, le cahier des propositions de FNE au Grenelle de l'environnement. Si ce papier n'était pas arrivé le 22 juillet, à 9 heures 30, sur les tables du Grenelle de l'environnement, cet événement était terminé. S'il n'y avait pas des acteurs comme Sébastien Genest, le président de l'époque, ou des membres de l'équipe qui ont géré cela pour en parler, les personnes non informées qui travaillent sur un fonds documentaire ne peuvent pas le deviner. C'est important. Lorsque l'on constitue des archives officielles, si elles sont classées, ceux qui les remettent doivent signaler celles qui leur paraissent importantes, sans que cela soit exclusif des autres

documents.

Enfin, dans la présentation sur l'ours, j'ai adoré les montreurs d'ours. Par rapport à l'exploration des archives, nous avons eu un exemple typique de l'importance majeure de remettre dans leur contexte économique et social les choses qui ont été dites, écrites et autres. En effet, de temps en temps, je vois passer des commentaires sur des archives qui me paraissent oublier la mise en perspective historique. ★

# Conclusion du colloque

# Allocution de clôture

**Patrick Février**, secrétaire délégué du Comité d'histoire des ministères de la Transition écologique et solidaire et de la Cohésion des territoires

La commissaire générale au Développement durable, Laurence Monnoyer-Smith, exprime son regret de ne pouvoir être présente, suite à la tenue d'une réunion au cabinet du ministre avec la plupart des directeurs. Elle m'a donc demandé de la représenter.

Je précise que demain, Nicolas Hulot sera présent à l'ouverture de l'assemblée générale de FNE au Muséum d'histoire naturelle, à 9 heures, autour du thème général de la protection de la nature et de l'environnement.

Nous pouvons considérer que l'AHPNE, l'Association pour l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement, avec notamment Jean-Pierre Raffin, a joué un rôle de précurseur dans la prise de conscience de l'importance de la mémoire associative, même s'il y a eu un certain nombre d'initiatives locales, mais sans doute trop rares, qui ont pu intervenir. Dans ce cadre-là, je tiens à féliciter Henri Jaffeux ainsi que tous ceux qui y ont participé d'avoir pris, depuis plusieurs d'années, un certain nombre d'initiatives locales permet-

tant de montrer la faisabilité de la préservation d'archives dans un certain nombre d'endroits, comme cela a été évoqué ce matin. Je tiens également à remercier les Archives nationales ainsi que la Mission des archives ministérielles d'avoir apporté pour cette opération, mais aussi dans un cadre plus général, leur expertise professionnelle et leur soutien relationnel avec les archives départementales afin de permettre cette constitution d'un patrimoine d'archives privées.

Le 50<sup>e</sup> anniversaire de FNE est aujourd'hui l'occasion d'attirer l'attention sur la préservation des savoirs et des savoir-faire du monde associatif. Chacun a participé à la conception et la préparation de cette journée en apportant une contribution, qu'il s'agisse des campagnes d'entretiens oraux qu'a conduites le Comité d'histoire, du choix d'exemples de débats environnementaux et des trois thématiques qui ont été évoquées aujourd'hui. C'est notamment Jean-Pierre Raffin qui nous a suggéré, en fonction de ce qu'il a déposé, ces sujets qui restent des sujets de controverses,

et qui peuvent effectivement s'inscrire dans le temps. Pour cela, il a fallu mobiliser les réseaux des uns et des autres, d'où le choix des intervenants qui ont été proposés et le lien avec FNE qu'a notamment assuré Élodie Martinie-Cousty, je tiens à l'en remercier. Ces quatre partenaires ont uni leurs efforts.

Ceux qui consultent le site Internet de FNE avaient été invités, je cite : « à plonger dans la mémoire des associations de protection de la nature le temps d'une journée. » Mais bien entendu, je pense que « le temps d'une journée », c'est l'étape d'aujourd'hui. Pour ceux qui sont présents ainsi que pour ceux qui liront ce qui a été dit et les échanges d'aujourd'hui, ce serait une incitation pour qu'il y ait beaucoup de journées de travail qui soient organisées pour préserver la qualité et la mémoire de tout ce qui a été accumulé, quelles que soient ses formes : que ce soit l'écrit, l'oral, les médias ou des objets - n'est-ce pas, Jean-Pierre Raffin ?

En ce qui concerne le Comité d'histoire, nous aurons à cœur, comme nous

le faisons en général pour les journées d'études qui sont organisées, d'éditer les actes de cette journée. Cela se fera à partir des interventions des uns ou des autres qui feront l'objet d'une transcription intégrale. Nous aurons donc un échange avec ceux qui sont intervenus, soit dans leurs interventions propres, soit dans les échanges avec vous, de façon à pouvoir largement diffuser le contenu de ce qui a été dit ici. Il y aura une diffusion papier et la diffusion sur Internet. Aussi, nous compterons sur nos différents partenaires, AHPNE et FNE, pour rediffuser l'information. Pour un certain nombre de cas, ils pourront peut-être cibler des diffusions particulières afin de faire basculer dans la décision certaines personnes, certaines équipes qui hésiteraient encore. Je vous remercie encore et vous souhaite une bonne assemblée générale pour demain. ★



# Le Comité d'histoire

Créé en 1995, le Comité d'histoire ministériel a pour mission de promouvoir une analyse historique des politiques publiques menées par les ministères concernés notamment dans les domaines de l'écologie et de la biodiversité, du développement durable, de l'énergie, du climat, des risques, des mobilités, de la mer ainsi que dans ceux de la ville, de l'urbanisme et du logement.

Le Comité d'histoire s'appuie sur un conseil scientifique, composé de chercheurs et de spécialistes reconnus. Celui-ci définit ses priorités d'intervention en matière d'histoire et de mémoire des administrations, des politiques publiques menées ainsi que des techniques, des métiers et des pratiques professionnelles. Le Comité cherche également à répondre aux attentes exprimées par les milieux académiques et par les services, les opérateurs et les partenaires des ministères qui souhaitent éclairer, par un regard attentif au passé, les enjeux contemporains. Ses actions s'appuient plus particulièrement sur l'instauration de dialogues entre le monde de la recherche en histoire et en sciences humaines et le monde des praticiens, aussi bien témoins de périodes passées qu'acteurs d'aujourd'hui.

Le Comité soutient et accompagne ainsi scientifiquement et financièrement des études et des recherches. Il publie la revue *Pour mémoire* sur papier (2 000 exemplaires) et sur Internet, avec près de 50 numéros disponibles à ce jour. Il organise, souvent en partenariat, des colloques et des journées d'études dont il diffuse les actes dans des numéros spéciaux de la revue. Il peut favoriser la publication d'ouvrages de référence. Pour les besoins de la recherche, il constitue un fonds d'archives orales d'acteurs des politiques ministérielles. Enfin il gère un centre documentaire de plus de 4 000 ouvrages.

# Le Comité d'histoire ministériel

## L'ORGANISATION DU SECRETARIAT DU COMITÉ D'HISTOIRE

### ★ Secrétaire

#### Philippe CARON

ingénieur général des ponts,  
des eaux et des forêts  
secrétaire général  
du Conseil général de l'Environnement  
et du Développement durable  
Tél. : 01 40 81 68 23  
philippe.caron  
@developpement-durable.gouv.fr

### ★ Secrétaire-délégué

#### Patrick FÉVRIER

administrateur général h.  
Tél. : 01 40 81 21 73  
patrick.fevrier  
@developpement-durable.gouv.fr

### ★ Adjointe au secrétaire délégué recueil de témoignages oraux

#### Lorette PEUVOT

chargée de mission  
Tél. : 01 40 81 15 38  
lorette.peuvot  
@developpement-durable.gouv.fr

### ★ Événementiel, édition

#### Marc DESPORTES

chargé de mission  
Tél. : 01 40 81 62 17  
marc.desportes  
@developpement-durable.gouv.fr

### ★ Études-recherches

#### Samuel RIPOLL

chargé de mission  
Tél. : 01 40 81 26 63  
samuel.ripoll  
@developpement-durable.gouv.fr

### ★ Documentation

#### communication électronique

#### Nicole BOUDARD-DI-FIORE

documentaliste  
Tél. : 01 40 81 36 83  
nicole.boudard-di-fiore  
@developpement-durable.gouv.fr

### ★ Assistance à la coordination et à la publication

#### N....

secrétaire de rédaction  
Tél. : 01 40 81 ... ..  
n...@developpement-durable.gouv.fr

## LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

### **Dominique BARJOT**

Professeur d'histoire contemporaine à l'Université Paris IV

### **Bernard BARRAQUÉ**

Directeur de recherche émérite au CNRS, AgroParisTech

### **Alain BELTRAN**

Directeur de recherches CNRS, Université Paris I, laboratoire SIRICE (UMR 8138)

### **Florian CHARVOLIN**

Chargé de recherche au CNRS, Centre Max Weber (UMR 5283)

### **Kostas CHATZIS**

Chercheur au laboratoire Techniques Territoires Sociétés (LATTS, UMR 8134)

### **Florence CONTENAY**

Inspectrice générale de l'Équipement honoraire

### **Andrée CORVOL DESSERT**

Présidente d'honneur du Groupe d'Histoire des Forêts Françaises, Directrice de recherche émérite au CNRS, Membre de l'Académie d'Agriculture de France

### **Gabriel DUPUY**

Professeur émérite à l'Université Paris I

### **Jean-Michel FOURNIAU**

Directeur de recherches à l'IFSTAR

### **Stéphane FRIOUX**

Maître de conférences en histoire contemporaine à l'Université Lumière de Lyon 2, laboratoire LARHRA (UMR 5190)

### **Philippe GENESTIER**

Professeur à l'ENTPE, laboratoire EVS-RIVES (UMR 5600)

### **Anne-Marie GRANET-ABISSET**

Professeur d'histoire contemporaine, Université Pierre Mendès-France Grenoble, laboratoire LARHRA (UMR 5190)

### **Vincent GUIGUENO**

Conservateur en chef du patrimoine, musée de la Marine

### **André GUILLERME**

Professeur émérite d'histoire des techniques au CNAM

### **Bertrand LEMOINE**

Directeur de recherche au CNRS, Centre André Chastel (UMR 8150)

### **Alain MONFERRAND**

Ancien secrétaire-délégué du Comité d'histoire

### **Arnaud PASSALACQUA**

Maîtres de conférences en histoire contemporaine à l'université Paris-Diderot, laboratoire ICT (EA 337)

### **Antoine PICON**

Directeur de recherche à l'École des Ponts ParisTech, Professeur à la Harvard Graduate School of Design

### **Anne QUERRIEN**

Ancienne directrice de la rédaction de la revue « Les Annales de la Recherche urbaine »

### **Thibault TELLIER**

Professeur d'histoire contemporaine à l'Institut d'études politiques de Rennes, laboratoire IRHiS (UMR 8529)

### **Hélène VACHER**

Professeur à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy, laboratoire LHAC

### **Loïc VADELORGE**

Professeur à l'université Paris-Est, laboratoire ACP (EA 3350)

## « pour mémoire »

### la revue du comité d'Histoire

rédaction ★ Tour Séquoia - bureau 30.01

92 055 La Défense cedex

téléphone : 01 40 81 15 38

comite.histoire@developpement-durable.gouv.fr

fondateurs de la publication ★ Pierre Chantreau et Alain Billon

directeur de la publication ★ Philippe Caron

rédacteur en chef ★ Patrick Février

coordination éditoriale ★ Marc Desportes

conception graphique de la couverture ★ société Amarante Design graphique,

53 rue Lemercier - Paris 75017

crédit photo couverture ★ Composition à partir du dessin de Jean-Pierre Raffin (couverture du programme de la journée d'étude)

crédits photos ★ Tous droits réservés  
et les photographes du Ministère

réalisation graphique ★ Eric Rillardon

impression ★ couverture ★ Intérieur ★ SG/DAF/SET/SET2

ISSN ★ 2678-8349

ISSN ressource en ligne ★ 2266-5196



Imprimé sur du papier certifié écolabel européen

*Vous souhaitez consulter les ressources du secrétariat du comité d'Histoire... Vous pensez que votre témoignage peut éclairer l'histoire du ministère de la Transition écologique et solidaire et des administrations dont il est l'héritier... Vous avez connaissance d'archives, de documents divers, d'objets intéressants l'histoire de ces administrations, alors...*

## POUR NOUS CONTACTER

Secrétariat du comité d'Histoire  
Conseil général de l'Environnement et  
du Développement durable

Tour Séquoia - 92055 La Défense cedex  
tél : 33 (0) 01 40 81 21 73  
courriel : comite.histoire@developpement-durable.gouv.fr

## OÙ NOUS RETROUVER ?

**Internet :** [www.ecologique-solidaire.gouv.fr/memoire-du-ministere](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/memoire-du-ministere)  
[www.archives-orales.developpement-durable.gouv.fr/index.html](http://www.archives-orales.developpement-durable.gouv.fr/index.html)

**Intranet :** [intra.comite-histoire.cgedd.i2/](http://intra.comite-histoire.cgedd.i2/)





## COMITÉ D'HISTOIRE

TOUR SÉQUOIA  
92055 LA DÉFENSE CEDEX

[www.ecologique-solidaire.gouv.fr](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr) / [www.cohesion-territoires.gouv.fr](http://www.cohesion-territoires.gouv.fr)